



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

www.lorient-agglo.fr



1

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

6 à 20

p.7. Les compétences de Lorient Agglomération p.9. Lorient Agglomération p.10. Les 25 communes p.14. Les instances communautaires p.16. Les élus du Conseil communautaire p.18. L'organigramme général p.20. Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA

2

LES GRANDS PROJETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION EN 2013

21 à 27

p.22. Réduction des déchets à la source p.24. Le Pôle d'échanges multimodal p.26. Triskell 2017

3

2013, BILAN PAR COMPÉTENCES

28 à 77

p.29. Développement économique, innovation, emploi et insertion professionnelle p.36. Enseignement supérieur et recherche p.38. Le tourisme et les loisirs p.43. Aménagement et projets urbains p.48. Politique de l'habitat p.52. Déplacements et mobilité p.58. Eau et assainissement p.62. Gestion des déchets p.64. Transition énergétique p.68. Environnement et développement durable p.74. Promotion du territoire

4

RAPPORT FINANCIER

78 à 86

p.79. L'exécution du budget 2014 p.81. Les principales ressources de l'Agglomération p.83. Les dépenses p.85. La dette

5

MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

87 à 94

p.88. Emplois, métiers et carrières p.90. Services généraux p.91. Budget et suivi comptable p.92. Actes juridiques et marchés publics p.94. Systèmes d'information

6

GLOSSAIRE INFOS PRATIQUES

95



Une Agglomération en mouvement

Le partage du rapport d'activité est un moment important chaque année dans la vie des collectivités. C'est l'occasion de mettre en lumière les grands projets réalisés et les perspectives, mais aussi de rappeler l'implication quotidienne de Lorient Agglomération au service des habitants de notre territoire.

Ce rapport 2014 est singulier et marque un tournant important dans l'histoire de notre intercommunalité : c'est le retour sur la première année d'activité de notre collectivité

à la suite de la fusion entre Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la région de Plouay, du Scorff au Blavet. Il revient également sur une étape importante, celle de l'inauguration de la Maison de l'Agglomération dans le quartier du Péristyle, qui renforce la lisibilité de nos actions mais aussi celle des services proposés à nos 205 000 habitants.

Beaucoup d'énergie et de travail ont été fournis pour y parvenir, et cette dynamique se poursuivra, tant les collectivités sont vivantes et attentives aux besoins de la population dans un contexte en perpétuel mouvement : collecte et traitement des déchets, politique ambitieuse d'aide à l'habitat, développement des transports en communs au service de tous...

Ces réalisations doivent être partagées, expliquées, et c'est pourquoi je propose depuis de nombreuses années aux communes

qui le souhaitent de venir présenter l'action de notre agglomération à la population, puisque c'est bien dans cette complémentarité qui lie l'intercommunalité et les communes, que nous avons toujours trouvé les leviers de notre développement.

Un développement qui se doit d'être équilibré entre nos 25 communes. C'est ce fil conducteur qui nous permettra de conforter notre place de 3^e agglomération de Bretagne et de continuer à jouer un rôle moteur au service des habitants et de tous les acteurs de notre territoire.

Au travers de ce rapport, vous constaterez que nous en prenons le chemin.

Bonne lecture



Norbert Métairie
Président de Lorient Agglomération
Maire de Lorient

01

JANVIER



A. FROMENTIN

1. 1^{er} janvier 2014, fusion des deux intercommunalités de Lorient et de Plouay. La nouvelle assemblée est composée provisoirement de 113 conseillers jusqu'à l'élection du nouveau Conseil communautaire dans le cadre des élections municipales.

1. 16 janvier 2014, inauguration de l'usine de production d'eau potable du Leslé à Pont-Scorff qui alimente les communes de Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Quéven et Pont-Scorff.

02

FÉVRIER



F. TRINEL

1. Les tempêtes successives de l'hiver ont entraîné quelques dégâts sur la côte même si les récents travaux de lutte contre la submersion marine ont permis de limiter leurs impacts. L'ensemble des travaux de réfection suite aux tempêtes est estimé à 95 000 €.

2. Lancement de l'appel à projets de la Semaine du développement durable : 11 projets d'animations seront retenus pour sensibiliser le grand-public aux thématiques du développement durable.

04

AVRIL



F. TRINEL

1. Du 11 au 13 avril, le salon "L'Orient Nautic" s'est installé sur la base de Keroman. Il a réuni une trentaine d'exposants dans le but de dynamiser les secteurs du nautisme et de la plaisance. À cette occasion, le Forum du Nautisme s'est tenu le 11 avril à la Cité de la Voile Eric Tabarly.

2. 25 avril 2014, un mois après le second-tour des élections municipales, réunion de la nouvelle assemblée communautaire fusionnée qui compte 66 élus.

05

MAI



F. TRINEL

1. La nouvelle signalétique de l'espace naturel des Rives du Ter a été posée : avec plus de 300 000 visiteurs par an, cet espace naturel est le plus fréquenté de l'Agglomération.

2. 18 mai, célébration des 50 ans de la victoire d'Eric Tabarly sur Pen Duick II lors de la Transat anglaise de 1964. Au programme, la projection de films sur la victoire de 1964 et la vie d'Eric Tabarly, le rassemblement maritime de cinq des Pen Duick entre Groix et Lorient.

03

MARS



A. FROMENTIN

1. À partir du 19 mars dans le cadre de la charte « Jardiner au naturel », Lorient Agglomération a proposé une série d'animations afin d'encourager les particuliers à ne pas utiliser de pesticides dans leur jardin.

2. 23 et 30 mars, 1^{er} et 2nd tour des élections municipales qui se doubleront pour la 1^{re} fois de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct.

20

Les gran

06

JUIN



1. Le guide « S'installer à Lorient Bretagne Sud », lancé par les éditions HélioPôles avec le concours de Lorient Agglomération, est paru. En vente en librairie, ce guide pratique

répond à toutes les questions que se pose un nouvel habitant ou une personne qui projette de s'installer à Lorient ou son agglomération.

2. Du 19 au 22 juin, Lorient Agglomération a choisi le week-end qui marque le début de l'été pour programmer « Les Escales Terre ! », un festival dédié au développement durable, gratuit, festif et familial.

07

JUILLET



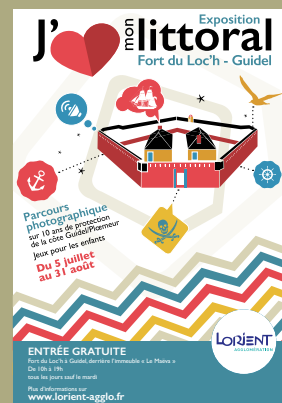
F. TRINEL

1. Livraison des premiers chantiers de la 2^{ème} phase du Triskell. Les secteurs concernés se situent au carrefour du rond-point de l'AFPA, entre Quéven et Lorient Nord où un rond-point traversant a été créé ainsi que les deux secteurs Clairière et Châtaigneraie au sud et au nord de Quéven.

2. Comme chaque année, Lorient Agglomération a mis en place un dispositif de surveillance des baignades sur six communes du territoire. 80 personnes ont été recrutées pour effectuer cette mission.

08

AOÛT



1. Jusqu'au 31 août, l'exposition « J'aime mon littoral », organisée au Fort du Loc'h à Guidel, a permis à plus de 3 000 visiteurs de mieux comprendre l'impact des actions de préservation menées par Lorient Agglomération pour limiter les effets combinés de l'érosion et d'une fréquentation mal maîtrisée sur le littoral.

09

SEPTEMBRE



S. CUISSET

1. Du 16 au 22 septembre, à l'occasion de la Semaine de la mobilité, Lorient Agglomération a proposé une exposition baptisée « Mon vélo et moi » qui met en scène des habitants de l'Agglomération qui utilisent le deux-roues pour le travail ou le plaisir.

2. 29 septembre, ouverture de la Maison de l'Agglomération au public suite au déménagement des services administratifs de l'Agglomération.

14

des dates

10

OCTOBRE



S. CUISSET

1. 13 octobre, le salon du port du stade du Moustoir a accueilli le salon Proxim'affaires, premier rendez-vous de l'approvisionnement local dans le Pays de Lorient.

2. 24 octobre, inauguration de la Maison de l'Agglomération en clôture de la semaine de l'architecture. Outre la visite organisée sur le site du Péristyle, les 5 000 visiteurs ont pu découvrir une grande exposition sur les actions de Lorient Agglomération.

11

NOVEMBRE



Y. ZEDDA

1. Jusqu'au 10 novembre, MAPL organisait la 9^{ème} édition des Indisciplinés sur plusieurs scènes de l'agglomération, dont le théâtre du Strapontin à Pont-Scorff, le théâtre du Blavet à Inzinzac-Lochrist ainsi que le Grand théâtre et l'espace Cosmao Dumanoir à Lorient.

2. 22 novembre à 16h, arrivée de Tara à l'avant-port de Lorient. Après six mois d'expédition en Méditerranée, ce retour a été l'occasion d'une grande fête populaire associée à la semaine européenne de réduction des déchets.

DÉCEMBRE

12



ABDRONE

1. Démarrage des travaux d'extension du port de Guidel. L'objectif est de doubler sa capacité d'accueil passant de 100 à 200 places.

2. 11 décembre, suite à la nomination de Lorient Agglomération dans le cadre de l'appel à projet « 0 déchet, 0 gaspillage » les élus réunis en Conseil communautaire ont acté le programme d'actions qui ambitionne le zéro déchet.

1

La communauté d'agglomération

● Les compétences de Lorient Agglomération	7
● Lorient Agglomération	9
● Les 25 communes	10
● Les instances communautaires	14
● Les élus du Conseil communautaire	16
● L'organigramme général	18
● Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA	20



H. COHONNER

Les compétences de Lorient Agglomération

Une communauté de projets

Lorient Agglomération exerce une vingtaine de compétences sur le territoire des vingt-cinq communes de l'agglomération. Ces compétences obligatoires, facultatives ou optionnelles, ont toutes pour objectif de consolider le dynamisme du territoire et de le préparer à l'avenir. L'exercice de ces compétences à l'échelle communautaire offre l'opportunité d'un aménagement du territoire cohérent dans le respect des identités de chaque commune.

En collaboration avec Audélor, l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient, Lorient Agglomération travaille pour aménager des espaces d'activité économique et porter des projets d'intérêt communautaire. La compétence économique est également mise à profit pour inciter à l'innovation et faciliter le chemin vers l'emploi des personnes en difficultés. Formation, recherche et innovation constituent des atouts importants pour le développement économique et culturel du territoire. En soutenant depuis 1995 l'Université de Bretagne Sud, Lorient Agglomération renforce l'attractivité du territoire. Avec l'Office de tourisme, Lorient Agglomération s'inscrit encore dans une dyna-

mique de développement et réalise des équipements de loisirs dont la gestion est confiée en délégation de service public.

Cohésion territoriale et solidarité à l'échelle intercommunale

Les questions de l'aménagement de l'espace communautaire s'envisagent de plus en plus à l'échelle de l'agglomération pour des raisons de cohésion territoriale et de solidarité intercommunale, toujours dans un esprit de développement durable. C'est ainsi que sont nés des documents de référence comme le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui dessine le territoire de demain (habitat, environnement, développement économique et transports) et le Plan de déplacements urbains (PDU). La compétence transports trouve naturellement sa place dans cette réflexion globale. La priorité aux transports collectifs et à l'éco-mobilité (bateaubus, vélo, marche à pied) a connu une forte accélération depuis la mise en circulation du transport en commun en site propre (Triskell). En matière d'habitat et de cohésion sociale,

Lorient Agglomération met l'accent sur la construction de 1000 nouveaux logements par an d'ici 2017 en fixant notamment un pourcentage de logements sociaux par commune et en insistant sur l'incitation à la rénovation thermique et à la lutte contre le mal logement (PLH 2012-2017). Sensibilisée à l'avenir de la planète, soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens, convaincue de la nécessaire rupture avec une économie du gaspillage et de la pollution, Lorient Agglomération applique sur son territoire les principes du développement durable. Grâce à un plan climat et à l'élaboration d'un Agenda 21, l'agglomération engage des actions à long terme sur l'ensemble des communes pour garantir à chacun une qualité de vie des plus satisfaisantes. Le choix de la collecte sélective et de la valorisation des déchets à l'échelle du territoire s'inscrit dans cette démarche. Le transfert de la compétence eau et assainissement, intervenu en 2012, vise également à apporter le même service de qualité à tous les habitants et à réaliser des économies d'échelle permettant un coût de l'eau maîtrisé pour l'utilisateur.

11 décembre 1973

Le SIVOM est créé avec Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Plœmeur et Quéven et trois mois plus tard, Caudan.

22 novembre 1990

Le District est créé; se joignent à l'intercommunalité six communes: Gestel, Pont-Scorff, Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

À partir d'une intercommunalité de services directs à la population (transports, sécurité incendie, traitement des déchets) s'est construite une intercommunalité de projets, visant à concourir au développement durable

et équilibré de l'ensemble de l'agglomération à travers des investissements structurants pour le développement économique, touristique, l'enseignement supérieur et la protection de l'environnement.

Compétences obligatoires

1 Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique, maritime et touristique dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

2 Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur.
- Schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération.
- Organisation des transports collectifs urbains et Plan de déplacements urbains.
- Réserves foncières et zones d'aménagement concerté dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

3 Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat.
- Politiques et actions de logement, notamment de logement social, dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire et les réserves foncières nécessaires à leur mise en œuvre.

4 Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
- Programmes locaux de prévention de la délinquance dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

Compétences optionnelles

1 Voirie d'agglomération et parcs de stationnement

Voirie d'agglomération et parcs de stationnement dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés.
- Charte pour l'environnement.
- Protection des espaces naturels dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.
- Participation aux structures responsables de la protection des vallées du Scorff et du Blavet, de la rade et du littoral.
- Gestion intégrée de l'eau : préservation et surveillance des eaux souterraines, superficielles, de transition (rade) et des eaux côtières ainsi que des milieux aquatiques.

3 Équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

4 Eau

Production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

5 Assainissement

- Assainissement collectif : contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites.
- Assainissement non collectif : contrôle de conception et réalisation, contrôle de fonctionnement (base réglementaire) et réhabilitations groupées.

Compétences facultatives

1 Promotion du Pays de Lorient et relations avec l'Union Européenne, l'État, la Région et le Département dans les domaines de compétences communautaires.

2 Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie.

3 Développement des nouvelles technologies d'information et de communication d'intérêt communautaire.

4 Participation aux schémas régionaux de formation.

5 Accueil des gens du voyage.

6 Chenil - fourrière, capture des animaux errants.

7 Surveillance de zones de baignade d'intérêt communautaire.

Février 1996

Brandérion, Cléguer, Gâvres, Groix, Guidel, Port-Louis et Rianteuc les rejoignent, soit 17 communes au total.

Janvier 2000

Le District est transformé en communauté d'agglomération, après l'extension du périmètre à Languidic et s'appelle désormais "Cap l'Orient".

Janvier 2001

Le périmètre est élargi à Locmiquélic.

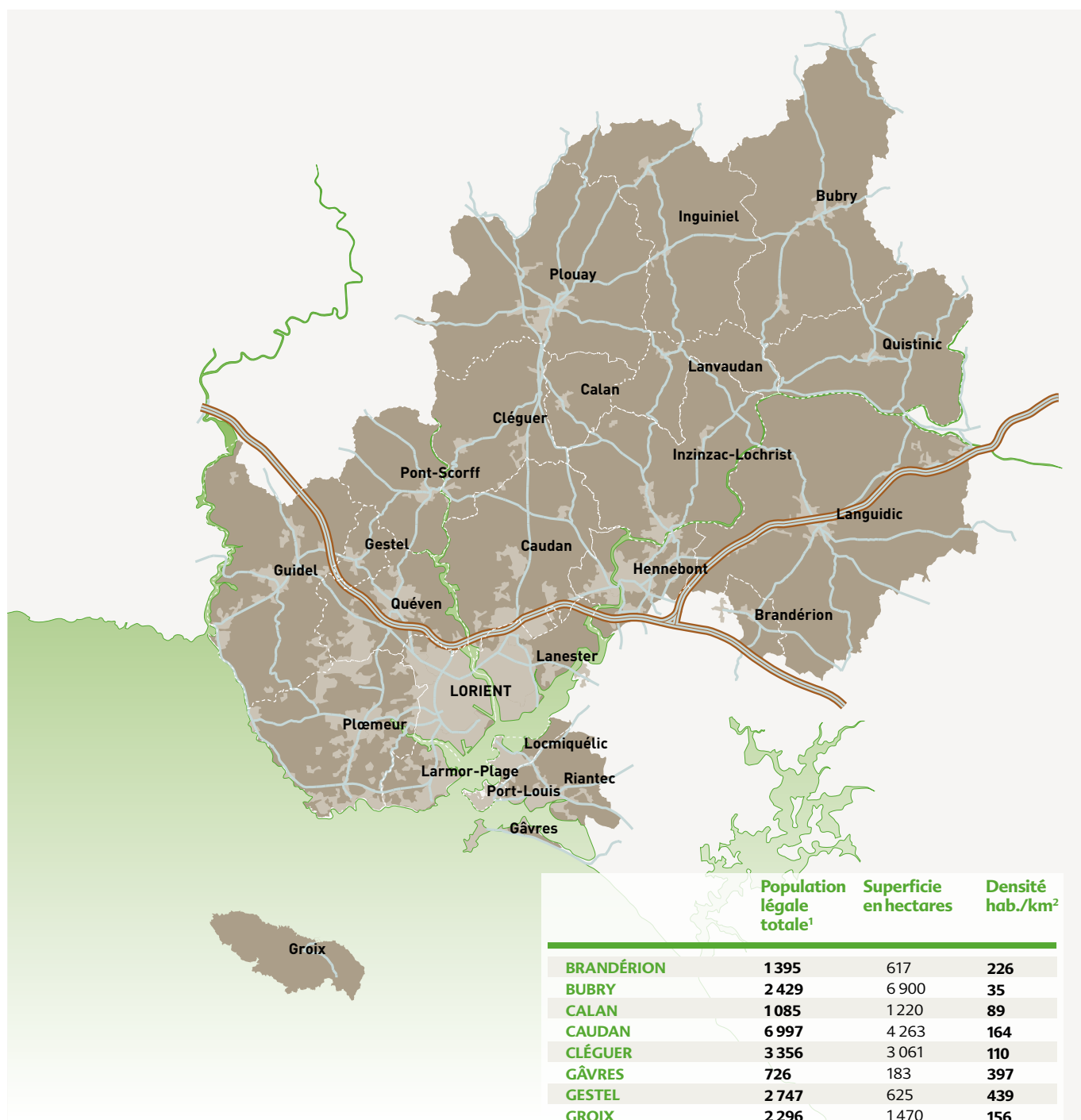
Avril 2012

Les marques "Lorient Agglomération" (institution) et "Lorient Bretagne Sud" (promotion touristique et économique) sont créées.

1^{er} janvier 2014

Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay fusionnent.

Lorient Agglomération



Population légale totale¹

205 749

Superficie en hectares

69 293

Densité hab./km²

297

	Population légale totale ¹	Superficie en hectares	Densité hab./km ²
BRANDÉRIAN	1 395	617	226
BUBRY	2 429	6 900	35
CALAN	1 085	1 220	89
CAUDAN	6 997	4 263	164
CLÉGUER	3 356	3 061	110
GÂVRES	726	183	397
GESTEL	2 747	625	439
GROIX	2 296	1 470	156
GUIDEL	10 628	5 229	203
HENNEBONT	16 189	1 857	871
INGUINIEL	2 102	5 140	41
INZINZAC-LOCHRIST	6 386	4 462	143
LANESTER	22 675	1 837	1 234
LANGUIDIC	7 609	10 908	70
LANVAUDAN	775	1 830	42
LARMOR-PLAGE	8 593	725	1 185
LOCMIQUÉLIC	4 251	357	1 191
LORIENT	59 425	1 742	3 411
PLŒMEUR	18 638	3 890	479
PLOUAY	5 471	6 730	81
PONT-SCORFF	3 498	2 315	151
PORT-LOUIS	2 761	107	2 580
QUÉVEN	8 943	2 392	374
QUISTINIC	1 456	4 290	34
RIANTEC	5 318	1 406	378

1. Source INSEE, recensement 2012

Les 25 communes



● BRANDÉRION

mairie-de-branderion@wanadoo.fr
www.branderion.com

Tél. 02 97 32 92 37 Fax 02 97 32 92 39
Horaires mairie : les lundi et jeudi de 9h à 12h ; les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Maire : Jean-Michel JACQUES
Directrice générale des services :
M^{me} Françoise GUILLARD

● BUBRY

mairie.bubry@wanadoo.fr

Tél. 02 97 51 70 07 Fax 02 97 51 72 62
Horaires mairie : du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi : de 9h à 12h (fermé en juillet et août)

Maire : Roger THOMAZO
Directrice générale des services :
Bruno LE CLAINCHE

● CALAN

mairiecalan@wanadoo.fr

Tél. 02 97 33 33 85 Fax 02 97 33 00 40
Horaires mairie : le lundi de 9h à 12h30 ; les mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ; les mercredi et samedi : de 9h à 12h

Maire : Pascal LE DOUSSAL
Directrice générale des services :
Nadia HELO

● CAUDAN

mairie-caudan@wanadoo.fr
www.caudan.fr

Tél. 02 97 80 59 20 Fax 02 97 80 59 21
Horaires mairie : les lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h ; le samedi de 9h à 11h (permanence état civil)

Maire : Gérard FALQUÉRHO
Conseiller communautaire :
Pascale LE OUE
Directeur général des services :
Patrick COLLET

● CLÉGUER

mairie@cleguer.fr
www.cleguer.fr

Tél. 02 97 80 18 88 Fax 02 97 32 58 24
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire : Alain NICOLAZO
Directrice générale des services :
Sandrine FEFEU

● GÂVRES

mairie.gavres@orange.fr
www.gavres.fr

Tél. 02 97 82 46 55 Fax 02 97 82 13 89
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 11h30 (permanence)

Maire : Dominique LE VOUËDEC

● GESTEL

mairie@gestel.fr

Tél. 02 97 80 12 44 Fax 02 97 05 41 17
Horaires mairie : le lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)

Maire : Michel DAGORNE
Directeur général des services :
Christian LE PARC

● GROIX

contact@groix.fr
www.groix.fr

Tél. 02 97 86 80 15 Fax 02 97 86 59 97
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Maire : Dominique YVON
Directrice générale des services :
Marie REMY

● GUIDEL

mairie@mairie-guidel.fr
www.guidel.com

Tél. 02 97 02 96 96 Fax 02 97 65 09 36
Horaires mairie : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h30 à 12h (permanence état-civil)

Maire : François AUBERTIN
Conseillers communautaires :
Françoise BALLESTER,
Robert HÉNAULT
Directrice générale des services :
Vanessa CHRETIEN

● HENNEBONT

Tél. 02 97 85 16 16 Fax 02 97 36 54 78

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Maire : André HARTEREAU

Conseillers communautaires :

Caroline BALSSA, Marie-Françoise CEREZ, Serge GERBAUD, Julian PONDAVEN

Directrice générale des services :
Céline GUEGAN

communication@mairie-hennebont.fr
www.hennebont.fr

● INGUINIEL

Tél. 02 97 32 08 12 Fax : 02 97 32 17 08

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 10h à 11h30 (sauf en juillet et août)

Maire : Jean-Louis LE MASLE

Directrice générale des services :
Nolwenn TALHOUARN

mairie.inguiniel@wanadoo.fr

● INZINZAC-LOCHRIST

Tél. 02 97 85 30 30 Fax 02 97 85 30 40

Horaires mairie : de septembre à juin : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h45 ; le samedi de 9h à 11h15. Horaires d'été : juillet et août (fermeture à 17h) ; du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h ;

le samedi de 9h à 11h15 (fermé le samedi matin du 14 juillet au 15 août)

Maire : Armelle NICOLAS

Conseiller communautaire :
Jean-Marc LÉAUTÉ

Directrice générale des services :
Dorothee GUILLON-CATALOGNE

accueil.inzinzac@wanadoo.fr
www.inzinzac-lochrist.fr

● LANESTER

Tél. 02 97 76 81 81 Fax 02 97 76 81 65

Horaires mairie : toute l'année (sauf été) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 11h45 (accueil et état civil).

Du 1^{er} juillet au 31 août : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 11h45

(accueil et état civil)

Maire : Thérèse THIÉRY

Conseillers communautaires :
Myrienne COCHÉ, Pascal FLEGEAU, Morgane HEMON, Joël IZAR, Alain L'HENORET, Olivier LE MAUR

Directeur général des services :
Yvon JEGOUDE

mairie@ville-lanester.fr
www.lanester.com

● LANGUIDIC

Tél. 02 97 65 19 19 Fax 02 97 65 10 11

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire : Patricia KERJOUAN

Conseiller communautaire :
François LE LOUER

Directeur général des services :
Philippe GRASSET

mairie@languidic.fr
www.languidic.fr

● LANVAUDAN

Tél. 02 97 33 33 08 Fax : 02 97 33 18 97

Horaires mairie : le mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 ; les mercredi, jeudi et samedi : de 8h30 à 12h (fermée au public l'après-midi) ; le vendredi : de

8h30 à 12h et de 14h à 17h

Maire : Serge GAGNEUX

Directrice générale des services :
Guénaëlle NICOL

mairie.lanvaudan@wanadoo.fr

● LARMOR-PLAGE

Tél. 02 97 84 26 26 Fax 02 97 84 26 27

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h15 à 11h50 et de 13h15 à 16h50 ; le samedi de 9h à 11h30 (permanence état-civil)

Maire : Victor TONNERRE

Conseillère communautaire :
Brigitte MELIN

Directeur général des services :
Franck HILLION

mairie@larmor-plage.com
www.larmor-plage.com

● LOCMIQUELIC

Tél. 02 97 33 42 24 Fax 02 97 33 54 94

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h15 ; le samedi de 9h à 12h

Maire : Nathalie LE MAGUERESSE

Directrice générale des services :
Catherine ALLAIN

mairie@mairie-locmiquelic.fr
www.ville-locmiquelic.fr

● LORIENT

Tél. 02 97 02 22 00 Fax 02 97 02 22 35

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire : Norbert MÉTAIRIE

Conseillers communautaires :

Delphine ALEXANDRE, Jean-Paul AUCHER, Marie-Christine BARO, Joëlle BERGERON, Maria COLAS, Marie-

Christine DÉTRAZ, Tristan DOUARD, Nadyne DURIEZ, Jean LE BOT, Agathe LE GALLIC, Olivier LE LAMER, Gaël LE SAOUT, Fabrice LOHER, Karine RIGOLE, Jean-Paul SOLARO, Yann SYZ, Laurent TONNERRE, Emmanuelle WILLIAMSON

Directrice générale des services :

Florence APPAMON

contact@mairie-orient.fr
www.orient.fr

● PLŒMEUR

Tél. 02 97 86 40 40 Fax 02 97 86 40 41

Horaires mairie : de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 ; le samedi de 9h à 12h

Maire : Ronan LOAS

Conseillers communautaires :

Téaki DUPONT, Daniel LE LORREC, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique QUINTIN, Loïc TONNERRE

Directrice générale des services :

Claudine BONJOUX

secretariat.general@ploemeur.net
www.ploemeur.com

● PLOUAY

Tél. 02 97 32 60 37

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi (permanence) de 9h à 12h

Maire : Jacques LE NAY

Directeur général des services :

Pascal RIO

contact@plouay.fr
www.plouay.fr

● PONT-SCORFF

Tél. 02 97 32 60 37 Fax 02 97 32 61 61

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15 ; le samedi de 8h45 à 12h

Maire : Pierrick NÉVANNEN

Directrice générale des services :

Sandra LE BRETON

accueil2.pontscorff@wanadoo.fr
www.pont-scorff.com

● PORT-LOUIS

Tél. 02 97 82 59 59 Fax 02 97 82 41 98

Horaires mairie : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi de 8h30 à 12h15 ; le samedi de 9h à 12h

(permanence état civil)

Maire : Daniel MARTIN

Directeur général des services :

Frédéric FONTENAY

mairie.ville-portlouis@wanadoo.fr
www.ville-portlouis.fr

● QUÉVEN

Tél. 02 97 80 14 14 Fax 02 97 80 14 28

Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 12h (permanences état civil)

Maire : Marc BOUTRUCHE

Conseillers communautaires :

Marc COZILIS, Céline LEGENDRE

Directeur général des services :

Jean-François LE BORGNE

mairie@mairie-queven.com
www.queven.com

● QUISTINIC

Tél. 02 97 39 71 08 Fax : 02 97 39 73 66

Horaires mairie : le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; fermé le jeudi après-midi ;

le samedi : de 9h à 12h

Maire : Gisèle GUILBART

Directrice générale des services :

Marianne LE BOURLIGU

mairie.quistinic@wanadoo.fr

● RIANTEC

Tél. 02 97 33 98 10 Fax 02 97 33 98 16

Horaires mairie : les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 ; le mercredi de 8h30 à 12h ;

le samedi de 9h à 12h

Maire : Jean-Michel BONHOMME

Directrice générale des services :

Typhaine PHILIPPE

mairie@riantec.com
www.riantec.com

Les instances communautaires

Le Conseil de communauté

Le Conseil de Lorient Agglomération est composé de 66 membres élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants dans chaque commune avec un calcul appelé « proportionnelle à la plus forte moyenne », chaque commune disposant au moins d'un représentant.

Le Conseil élit son président et ses 13 vice-présidents pour former le Bureau de Lorient Agglomération, l'organe exécutif de l'institution. Le Conseil de communauté se réunit environ sept fois par an.

Le Bureau

Le Conseil de communauté délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau. Le Bureau est une instance délibérative composé notamment du président, des vice-présidents et conseillers délégués.

Le Bureau de la communauté se réunit une vingtaine de fois par an.

Le président de Lorient Agglomération, Norbert Métairie, est chargé de l'administration de la collectivité et de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

Les commissions thématiques

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire ainsi que les sujets entrant dans leurs champs de compétence. La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Chaque conseiller communautaire est membre d'une seule commission. Sa composition varie entre 21 et 23 membres.

Commission du développement et de l'attractivité du territoire

Commission de l'aménagement, des mobilités et de l'habitat

Commission de la préservation et de la gestion durable des ressources



Le Conseil des maires

Outre le conseil communautaire, le bureau et les commissions thématique, Lorient Agglomération a choisi d'instituer un conseil des Maires. Son rôle est déterminé dans le règlement intérieur.

Lieu d'information et de concertation, le conseil des Maires est saisi pour avis, avant qu'elles ne soient soumises, le cas échéant, au conseil communautaire, des questions relatives :

- aux transferts de compétences et aux prises de compétences communautaires,
- à la fiscalité intercommunale et au pacte financier,
- à l'élaboration du budget,
- aux dispositifs de mutualisation et de soutien aux communes membres.

Instauré à partir de juin 2014, le conseil des Maires s'est réuni à quatre reprises.

Les membres du Bureau

Président

Norbert MÉTAIRIE

Maire de Lorient

1^{re} Vice-présidente enseignement supérieur, recherche, innovation, et société numérique

Thérèse THIÉRY

Maire de Lanester

2^e Vice-président équipements culturels, muséographiques et sportifs d'intérêt communautaire

André HARTEREAU

Maire d'Hennebont

3^e Vice-présidente tourisme, ports-nautisme

Nathalie LE MAGUERESSE

Maire de Locmiquélic

4^e Vice-président mobilités

Olivier LE LAMER

1^{er} adjoint au Maire de Lorient

5^e Vice-président planification et aménagement du territoire

Jean-Michel BONHOMME

Maire de Riantec

6^e Vice-présidente habitat

Marie-Christine DÉTRAZ

Conseillère municipale de Lorient

7^e Vice-président finances / rapporteur général du budget

Dominique YVON

Maire de Groix

8^e Vice-présidente ressources humaines et organisation interne

Patricia KERJOUAN

Maire de Languidic

9^e Vice-président économie, agriculture, zones d'activités économiques, urbanisme commercial

Tristan DOUARD

Adjoint au Maire de Lorient

10^e Vice-présidente prévention des risques et protection des espaces naturels

Armelle NICOLAS

Maire d'Inzinzac-Lochrist

11^e Vice-président politique de l'eau

Roger THOMAZO

Maire de Bubry

12^e Vice-président emploi des jeunes, formation et insertion professionnelle

Dominique LE VOÛDEC

Maire de Gâvres

13^e Vice-président réduction et valorisation des déchets

Serge GAGNEUX

Maire de Lanvaudan

Conseiller délégué à l'énergie

Jean-Paul AUCHER

Conseiller municipal de Lorient

Conseillère déléguée à l'achat public

Myrienne COCHÉ

1^{re} adjointe au Maire de Lanester

Conseiller délégué à l'accessibilité

Jean-Michel JACQUES

Maire de Brandérian

Conseiller délégué services de proximité

Daniel MARTIN

Maire de Port-Louis

Présidente de la Sellor et de la Segepex

Gisèle GUILBART

Maire de Quistinic

Les élus du Conseil communautaire

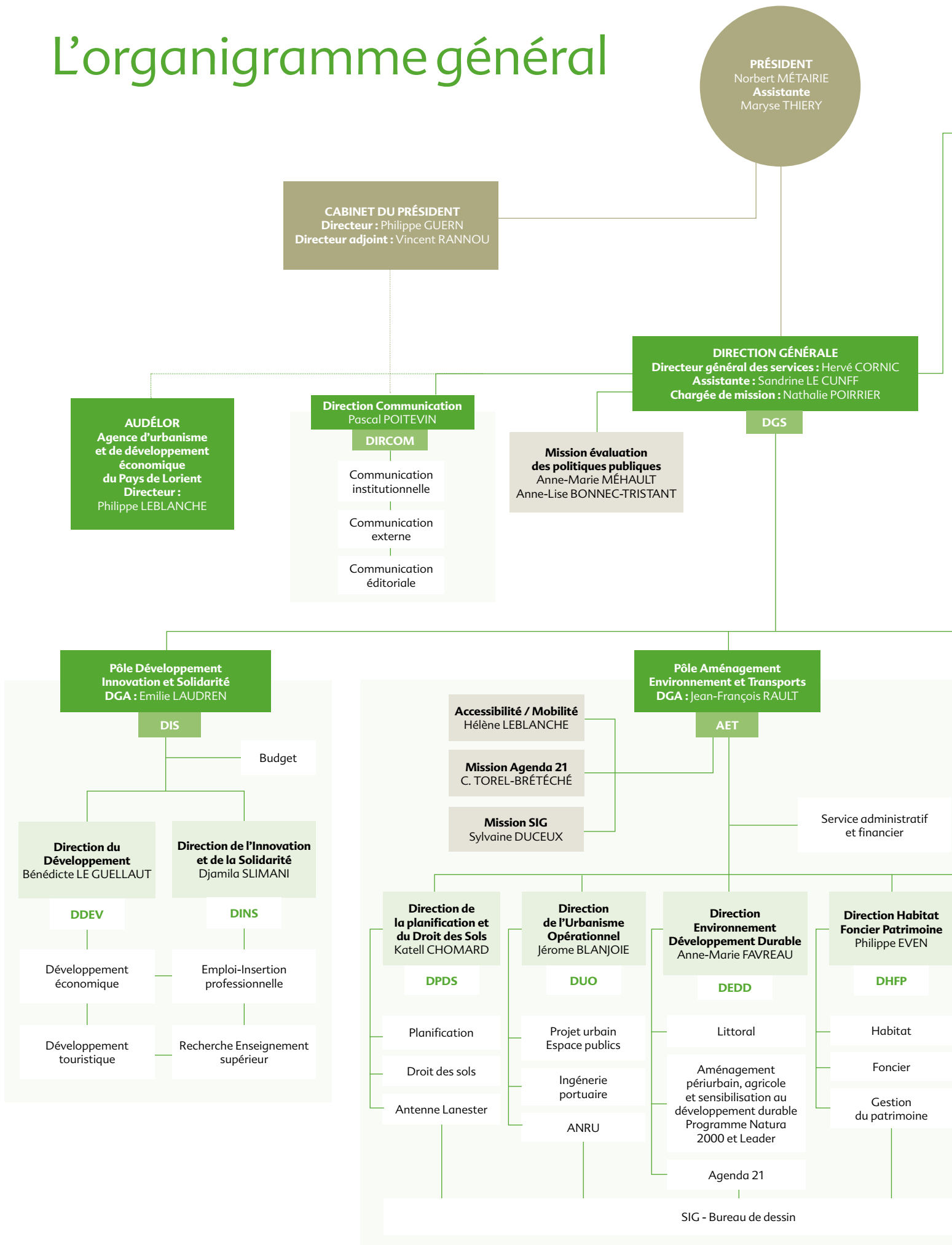


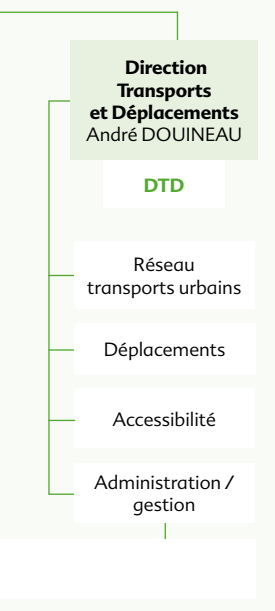
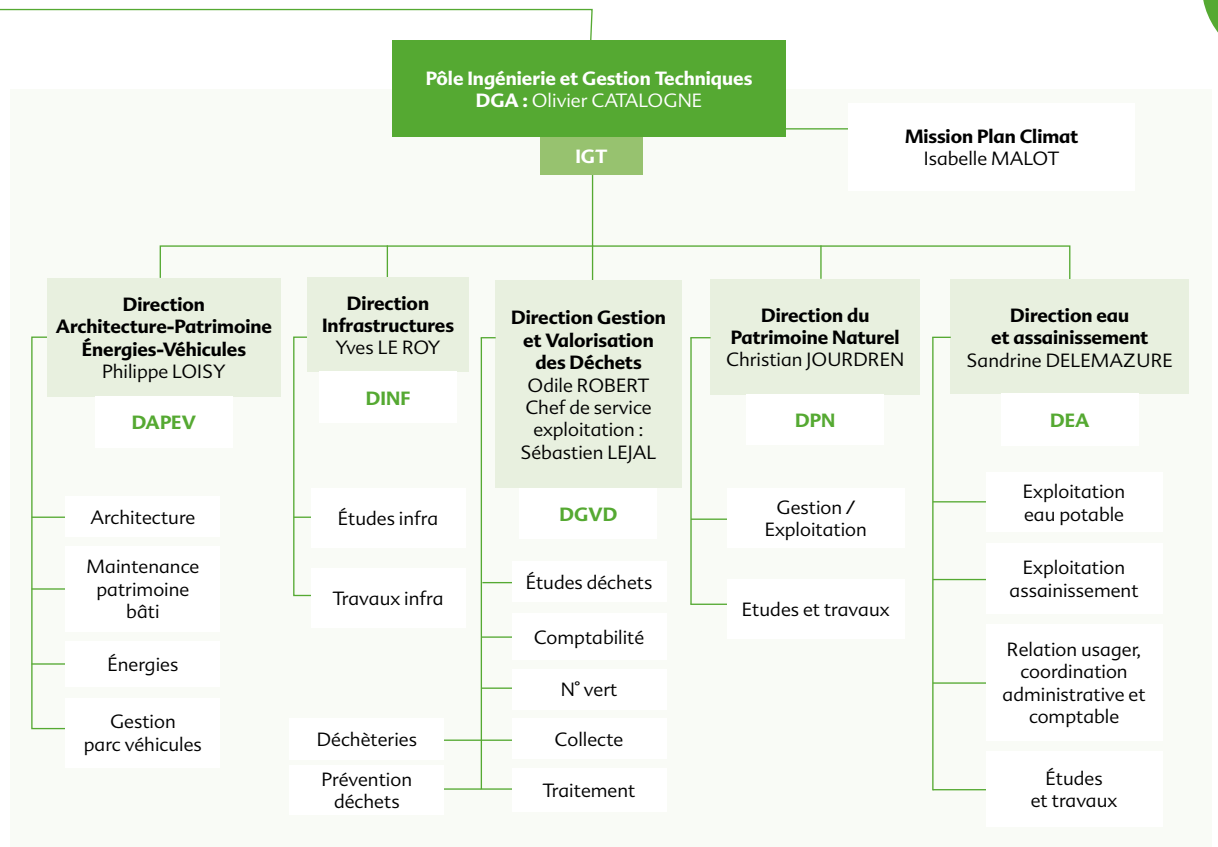
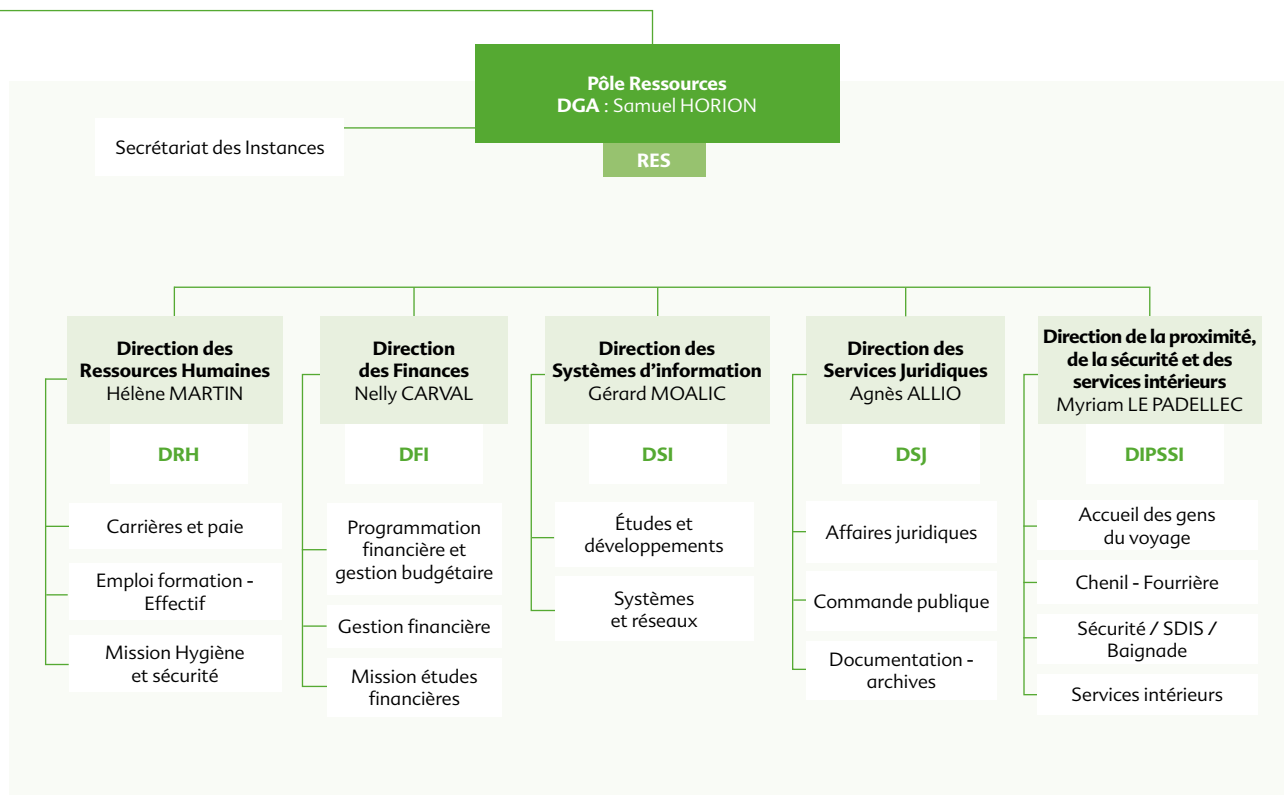
Les membres du Conseil

BRANDÉRION	1	Jean-Michel JACQUES <i>Gwénaél LE BOUILLE</i>	Maire <i>Suppléant</i>
BUBRY	1	Roger THOMAZO <i>Clément EVANO</i>	Maire <i>Suppléant</i>
CALAN	1	Pascal LE DOUSSAL <i>Bernard FIOLEAU</i>	Maire <i>Suppléant</i>
CAUDAN	2	Gérard FALQUÉRHO <i>Pascale LE OUE</i>	Maire <i>Conseillère municipale</i>
CLÉGUER	1	Alain NICOLAZO <i>Patrick EVANO</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GÂVRES	1	Dominique LE VOUËDEC <i>Christian CARTON</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GESTEL	1	Michel DAGORNE <i>Loïc QUEGUINER</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GROIX	1	Dominique YVON <i>Thierry BIHAN</i>	Maire <i>Suppléant</i>
GUIDEL	3	François AUBERTIN <i>Françoise BALLESTER</i> <i>Robert HÉNAULT</i>	Maire <i>Adjointe au maire</i> <i>Conseiller municipal</i>
HENNEBONT	5	André HARTEREAU <i>Caroline BALSSA</i> <i>Marie-Françoise CERÉZ</i> <i>Serge GERBAUD</i> <i>Julian PONDAVEN</i>	Maire <i>Adjointe au maire</i> <i>Conseillère municipale</i> <i>Conseiller municipal</i> <i>Conseiller municipal</i>

INGUINIEL	1	Jean-Louis Le MASLE <i>Philippe MONTANGON</i>	Maire <i>Suppléant</i>
INZINZAC-LOCHRIST	2	Armelle NICOLAS Jean-Marc LÉAUTÉ	Maire Adjoint au maire
LANESTER	7	Thérèse THIÉRY Myrienne COCHÉ Pascal FLEGEAU Morgane HEMON Joël IZAR Alain L'HENORET Olivier LE MAUR	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Adjoint au maire Adjoint au maire
LANGUIDIC	2	Patricia KERJOUAN François LE LOUER	Maire Adjoint au maire
LANVAUDAN	1	Serge GAGNEUX <i>Jean-Pierre ALLAIN</i>	Maire <i>Suppléant</i>
LARMOR-PLAGE	2	Victor TONNERRE Brigitte MÉLIN	Maire Adjointe au maire
LOCMIQUÉLIC	1	Nathalie LE MAGUERESSE <i>Gwenn LE POTIER</i>	Maire <i>Suppléante</i>
LORIENT	19	Norbert MÉTAIRIE Delphine ALEXANDRE Jean-Paul AUCHER Marie-Christine BARO Joëlle BERGERON Maria COLAS Marie-Christine DÉTRAZ Tristan DOUARD Nadyne DURIEZ Jean LE BOT Agathe LE GALLIC Olivier LE LAMER Gaël LE SAOUT Fabrice LOHER Karine RIGOLE Jean-Paul SOLARO Yann SYZ Laurent TONNERRE Emmanuelle WILLIAMSON	Maire Conseillère municipale Conseiller municipal Adjointe au maire Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Adjoint au maire Adjointe au maire Conseiller municipal Adjointe au maire Adjointe au maire Adjoint au maire Conseillère déléguée Conseiller municipal Adjointe au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Adjointe au maire
PLCHEMEUR	6	Ronan LOAS Téaki DUPONT Daniel LE LORREC Isabelle LE RIBLAIR Dominique QUINTIN Loïc TONNERRE	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Adjoint au maire
PLOUAY	1	Jacques LE NAY <i>Roland GUILLEMOT</i>	Maire <i>Suppléant</i>
PONT-SCORFF	1	Pierrick NÉVANNEN	Maire
QUÉVEN	3	Marc BOUTRUCHE Marc COZILIS Céline LEGENDRE	Maire Conseiller municipal Adjointe au maire
PORT-LOUIS	1	Daniel MARTIN <i>Jacques LEMERLE</i>	Maire <i>Suppléant</i>
QUISTINIC	1	Gisèle GUILBART <i>Anne-Marie DUMAS-PERNEL</i>	Maire <i>Suppléante</i>
RIANTEC	1	Jean-Michel BONHOMME <i>Christian LE LEUCH</i>	Maire <i>Suppléant</i>

L'organigramme général





Effectifs de Lorient Agglomération au 31 décembre 2014 : 583 agents

Le Conseil de développement, la CCSP et la CIA

La démocratie locale au service du développement

Le Conseil de développement du Pays de Lorient est l'une des formes d'expression de la démocratie locale, un outil d'échange, de dialogue, de réflexion et de production d'idées au service du territoire. Composé de membres issus de la société civile, bénévoles et représentant toute la palette de la population, il contribue au brassage d'idées et à l'émergence de nouveaux projets. Chargé d'émettre avis et propositions en matière d'aménagement et de développement, le Conseil vise à établir un rapport plus direct entre citoyens et élus. En 2014, les thématiques de réflexion du Conseil de développement sont restées dans la continuité des années précédentes avec comme point fort la première « Conférence annuelle de l'économie verte » réunissant des experts et des entreprises du territoire devant un auditoire de 200 personnes. Les activités du Conseil s'inscrivaient dans un

contexte particulier :

- Engagement contractuel de la politique régionale territoriale pour une période de six ans (2014/2020)
- Élections municipales avec le renouvellement des conseils municipaux et communautaires.
- Poursuite de la réforme territoriale des collectivités locales.
- Nouveau découpage du Pays de Lorient (Lorient Agglomération a fusionné le 1^{er} janvier 2014 avec la Communauté de communes de la région de Plouay et la Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan reste en l'état). Le Conseil de développement a par ailleurs entrepris de s'interroger sur son impact, sa représentativité et son fonctionnement, dans le cadre d'une évaluation qui lui a permis de mettre en place les contours d'un conseil de développement remodelé et de nouvelles perspectives.



Volet innovation sociale

En 2013, à la demande des élus de Lorient Agglomération, le Conseil de développement a travaillé sur le volet de l'innovation sociale du Schéma territorial de l'innovation et a proposé 17 actions adaptées au territoire. Après avoir approfondi ce sujet en 2014, le Conseil poursuit cette réflexion au travers de différents groupes de travail qu'il a constitué.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La CIA travaille depuis 2009 sur l'ensemble du territoire pour que les villes soient adaptées dans la vie quotidienne aux personnes en situation de handicap (moteur, mal et non voyant, sourd et malentendant, psychique et mental). Sa mission consiste à traiter le thème de l'accessibilité dans son ensemble en pensant la « chaîne de déplacements » dans sa globalité. Pour y parvenir, la CIA place les associations de personnes handicapées au centre du dispositif. Aujourd'hui, la commission rassemble seize associations et deux structures ressources qui

apportent conseils et expertise en matière de qualité d'usage et de service.

L'activité de la CIA en 2014 a consisté à :

- accompagner le chantier de la Maison de l'agglomération par des visites sur site en présence des architectes pour vérifier les conditions d'accessibilité in situ,
- participer à l'obtention du label « tourisme et handicap » pour la nouvelle muséographie de la Cité de la Voile Eric Tabarly,
- visiter quelques sites et notamment ceux des capitaineries de Lorient et Port-Louis en prévi-

sion de leur rénovation.

Le travail des membres de la CIA s'est concrétisé par le développement numérique d'un "handi-map", une application d'information géographique, qui détaille les conditions d'accessibilité sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération et devrait pouvoir, à terme, informer les personnes en situation de handicap, du degré d'autonomie qu'elles peuvent avoir dans leurs chaînes de déplacement. ●



La Commission consultative des services publics locaux (CCSP)

Composée d'associations du territoire et d'élus locaux, la Commission consultative des services publics locaux est un organe consultatif qui est notamment réuni pour étudier les rapports annuels des délégués des services publics et émettre un avis sur les règlements. Elle est également consultée préalablement à l'exercice par voie de délégation d'un service public. Activités de loisirs, eau, assainissement, déchets, transports publics, les services à la population sont une réalité forte de l'exercice des compétences de Lorient Agglomération qui composent autant de champs d'interpellation de la CCSP. Grâce à la mise en place de cette commission, véritable outil de la démocratie de proximité et instance de consultation locale, Lorient Agglomération répond à une demande des associations et marque sa volonté d'associer les habitants de son territoire à la mise en œuvre du service public.

2

Les grands projets de Lorient Agglomération en 2014

- Réduction des déchets à la source 22
- Le Pôle d'échanges multimodal 24
- Triskell 2017 26

Réduction des déchets à la source

Lorient Agglomération, territoire lauréat de l'appel à projet « Zéro déchet, zéro gaspillage »

La candidature de Lorient Agglomération à l'appel à projets "Territoire zéro gaspillage, zéro déchet" a été retenue par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Une reconnaissance des actions menées par la collectivité en matière de prévention, de collecte et de valorisation des déchets depuis plus de dix ans.



tivités, Lorient Agglomération bénéficie d'un accompagnement spécifique du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'ADEME met ainsi à sa disposition son expertise technique, son soutien financier pour l'animation de la démarche ainsi que des aides à l'investissement prioritaires et bonifiées.

Un engagement politique fort

Le 11 décembre 2014, suite à la nomination de Lorient Agglomération dans le cadre de l'appel à projet, le conseil communautaire a voté la stratégie territoriale qui ambitionne le « zéro déchet ». Ce programme permet la remise à plat des logiques actuelles en vue de développer une nouvelle politique de gestion des déchets, complémentaire aux actions menées aujourd'hui. Des solutions ont ainsi été avancées pour éviter la production de déchets et les valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement. La mise en place d'une démarche participative dans le cadre d'une gouvernance élargie fait également partie des axes forts du programme, il associe l'ensemble des parties prenantes concernées sur le territoire : élus, administrations, entreprises, associations.

L'appel à projets a pour objectif d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire. Le « zéro gaspillage, zéro déchets » est un idéal à atteindre. Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage,

- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

Des actions concrètes, innovantes et exemplaires, sont mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projet : elles doivent participer à la promotion de l'emploi local et au développement de filières permettant des débouchés locaux. Territoire lauréat aux côtés de 58 autres collec-



Zoom

La réduction : un enjeu de longue date

En 40 ans les quantités de déchets ont plus que doublé. Pour infléchir cette tendance, Lorient Agglomération, en cohérence avec le plan départemental de prévention des déchets, a conclu, dès 2009, un accord avec l'Ademe. En 2010 et d'ici 2018, Lorient Agglomération s'est ainsi engagé à :

- Réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10%, soit 52 kg/an/habitant,
- Augmenter la valorisation sous forme matière, notamment organique, en orientant vers les filières de valorisation 55 % des déchets collectés en 2018 (par rapport à 2010),
- Réduire de 30 % les quantités enfouies soit 12 400 tonnes.



F. LAURELLE



Une implication reconnue nationalement

« *Compte tenu de la qualité du programme d'actions que vous projetez, de son caractère participatif et de l'implication des élus locaux dans cette initiative, j'ai le plaisir de vous annoncer que votre territoire a été retenu comme lauréat* » a déclaré Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans un courrier adressé à Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération.

Le programme d'actions élaboré par Lorient Agglomération s'articule ainsi autour de 7 axes :

- 1 / **La prévention des déchets** des ménages, des administrations et des entreprises en impliquant ces acteurs à la mise en œuvre de pratiques écoresponsables limitant la production de déchets et l'enfouissement;
- 2 / **Le développement du réemploi** grâce à la création d'une recyclerie notamment;
- 3 / **La mise en œuvre de procédures** incitant l'ensemble des acteurs à produire moins de déchets (étude de faisabilité sur la tarification incitative, système d'information portatif en entrée de déchèterie, généralisation de la redevance spéciale...);
- 4 / **L'amélioration des performances de tri** (développement de la collecte des biodéchets, extension des consignes de tri et modernisation du centre de tri Adaoz de Caudan, réhabilitation des déchèteries...);
- 5 / **L'optimisation des collectes en porte à porte** (identification généralisée des bacs, bennes de collecte nouvelles générations, formation à l'éco-conduite...);

- 6 / **Le développement de nouvelles filières de traitement et de valorisation** (réduction de l'enfouissement et valorisation énergétique des déchets non recyclables, développement de l'éco-innovation et identification de nouvelles filières de traitement...);
- 7 / **Information communautaire** auprès du public.

Les premières mises en pratique

Dans le cadre de l'appel à projet, Lorient Agglomération a d'abord institué un schéma de gouvernance participative permettant d'associer l'ensemble des acteurs au travers de groupes de pilotage. Ce travail collaboratif a permis l'élaboration d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du programme, dont les premières actions ont consisté à :

- **L'ouverture d'une recyclerie**, la première de

Lorient Agglomération, située sur la commune de Caudan, pour donner une seconde vie aux déchets en les réparant mais aussi permettre de développer des projets d'insertion sociale;

- **la modernisation du centre de tri des emballages**, afin de le rendre plus

performant, d'améliorer les conditions de travail et lui permettre de traiter de nouveaux emballages plastiques (pots, films, barquettes);

- **le renforcement des actions de prévention**,

Lorient Agglomération poursuit les actions de prévention déjà initiées dans le cadre du plan local de prévention

2008 — 2014 (compostage à domicile, promotion des couches lavables, éco-consommation) et prévoit de développer et renforcer d'autres thématiques telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la réduction des produits dangereux. ●

Le "zéro gaspillage, zéro déchets" est un idéal à atteindre.



7,9 millions € TTC engagés sur 3 ans pour 61 actions recensées

La réponse apportée ne concerne pas uniquement les déchets ménagers mais aussi les déchets issus des entreprises et des administrations. Ce projet de territoire mobilise un grand nombre d'acteurs : particuliers, privés et publiques (administrations, établissements scolaires, associations, entreprises, commerces, etc). De nombreuses structures ont déjà manifesté leur engagement auprès de Lorient Agglomération et la démarche n'est qu'à son commencement.

À titre d'exemple, Lorient Agglomération mènera, en collaboration avec la CCI, la Chambre des métiers et la Chambre d'agriculture, un travail d'accompagnement auprès des entreprises du territoire pour :

- la mise en œuvre de pratiques éco-innovantes,
- le développement de filières locales de valorisation,
- l'émergence d'une dynamique d'écologie industrielle.



S. CUISSET

Le Pôle d'échanges multimodal

La future gare : un projet qui change la ville

L'arrivée de la Ligne à grande vitesse (LGV) en 2017, permettra de diminuer le temps de transport entre Lorient et Paris à 2h40. La hausse du flux de voyageurs attendue, a entraîné le projet de construction d'une nouvelle gare à Lorient qui sera la prochaine porte d'entre du territoire.



ciés à l'augmentation du flux TER qui sera plus important en proportion que le flux TGV (66 % des voyageurs seront utilisateurs du TER en 2020 contre 56 % en 2010).

Cette augmentation ne peut être absorbée par la gare dans sa configuration actuelle et ses abords qui doivent être repensés pour s'adapter aux prévisions de trafic tous modes confondus. La hausse du trafic TER met en avant la proportion de voyageurs qui fréquentent la gare de Lorient les jours ouvrés pour se rendre sur leur lieu de travail : à Lorient, la majorité des « gros » employeurs du territoire (DCNS, hôpital du Scorff, administrations...) sont situés au sud de la ville, alors que la gare actuelle est orientée au nord, justifiant là encore ce nouveau positionnement.

Enjeu d'intermodalité

La multiplication des flux de diverses origines oblige à repenser les aménagements et les interactions possibles au sein du PEM. Pour cela, il est prévu de :

- Réorienter la majorité des flux vers le sud et donc le centre-ville de Lorient, au départ de la place François Mitterrand avec :
 - l'intégration du Triskell dont les nouvelles lignes rejoindront le pont d'Oradour en empruntant un ouvrage construit à cet effet, en évitant ainsi le passage à niveau du Cours de Chazelles et permettant d'installer un arrêt à l'orée du bâtiment voyageurs ;
 - la mise en place de la gare interurbaine pour les cars TIM et Régionaux proche elle aussi du bâtiment voyageurs pour une interaction maximale avec le train, mais aussi le bus (34 % des personnes se rendant à la gare utilisent le bus ou le car) et les services en gare ;
 - l'aménagement du parvis pour y intégrer une dépose-minute, des places pour taxis, des parkings vélos et l'accès aux parkings souterrains véhicules.
- Repenser la partie nord de la gare en y réaménageant les installations déjà en place (dépose minute, taxi, parkings) ce qui va permettre une utilisation organisée et plus harmonieuse de l'espace public pour les usagers de la gare et pour les riverains ;

Les analyses prospectives prévoient que la fréquentation de la gare de Lorient passera de 1,5 million de voyageurs aujourd'hui à 2,5 millions en 2020 et à 3 millions en 2030. L'actuelle gare de Lorient n'est pas en mesure d'absorber ce flux. Aussi, l'État, Lorient Agglomération, la Ville de Lorient, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, SNCF réseaux, SNCF Mobilités et RFF ont décidé conjointement de la construction d'un nouveau Pôle d'échanges multimodal (PEM) comprenant un bâtiment voyageurs réservé au trafic ferroviaire TGV et TER et doté d'une passerelle franchissant les voies, une gare routière, un accès privilégié au Triskell et aux transports doux, notamment le vélo. En parallèle du projet lié directement à l'offre d'intermodalité, Lorient Agglomération a décidé de l'aménagement d'une ZAC de 15 hectares qui permettra d'intégrer le PEM dans l'espace urbain en recomposant un « quartier de la gare » à part entière.

À l'horizon 2017, la nouvelle gare de Lorient deviendra la porte d'entrée du territoire, véritable vitrine, véritable vitrine du dynamisme de l'Agglomération. L'objectif est également de faire en sorte que l'ensemble des projets menés par les puissances

publiques et parapubliques partenaires sur le projet soient complémentaires, notamment par :

- la mise en place d'une offre de transports complète avec la gare ferroviaire (gérée par SNCF et l'offre TER pilotée par la Région), la gare interurbaine (service géré par le Conseil départemental), la desserte de la nouvelle gare par le transport collectif en site propre Triskell et la valorisation des transports doux comme le vélo ;
- la création d'une nouvelle unité urbaine au cœur de Lorient mêlant commerces, immobilier d'entreprises et logements (dont 25 % de logements sociaux) tout en proposant une réflexion urbanistique globale pour intégrer ce nouvel ensemble aux abords immédiats de la ville de Lorient.

Enjeu capacitaire

Avec l'arrivée de la Ligne à grande vitesse (LGV) et en prévision de l'accroissement du trafic TER, l'objectif à atteindre est clairement celui d'une augmentation de capacité de charge en raison de :

- l'augmentation d'environ 130 % du flux voyageurs avec une estimation de 2,5 millions d'utilisateurs en 2020,
- la forte progression des flux journaliers asso-



AREP



La ZAC Quartier de la gare

La mise en œuvre opérationnelle de cette proposition a conduit l'agglomération à dessiner les contours d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) délimitée par le cours de Chazelles à l'Est, le boulevard Cosmao-Dumanoir au Sud, la rue Mancel (le pont chinois) à l'Est et la rue Braille au Nord.

Cette zone d'aménagement qui s'articule autour du futur Pôle d'Échange Multimodal s'étend sur une aire de 15,7 ha et prévoit la réalisation de 100 000 m² de surface de plancher répartis selon la programmation suivante :

- 28 000 m² de commerce et activité
- 32 000 m² de bureau
- 42 000 m² de logement dont 25 % de logement social

- Redonner la primauté aux piétons avec des parvis aérés, une passerelle permettant une bonne lisibilité, des distances raccourcies pour les transferts intermodaux.
- Aménager une zone de stationnement spécifique pour les abonnés TER : de 90 à 115 places.

Enjeu d'accessibilité

Pour que l'espace du Pôle d'échanges multimodal soit à la fois accueillant et fonctionnel, il est important d'y garantir une bonne accessibilité pour tous les types de publics.

Dans ce sens, une réflexion approfondie a été menée sur le lien à opérer entre les différents modes de transports : en témoigne la proximité des arrêts de bus du Triskell, de la gare routière, des taxis et des cheminements pour les vélos. Tout est prévu pour simplifier l'arrivée ou la sortie en gare des voyageurs. De la même façon, une large passerelle de 5,5 mètres permettra d'assurer une liaison ferroviaire et inter-quartiers pour gérer les gros flux de voyageurs. Enfin, la chaîne des déplacements des personnes à mobilité réduite a fait l'objet d'une étude pour faciliter leur autonomie en gare avec l'installation d'ascenseurs, de rampes, d'escaliers mécaniques et de trottoirs aménagés. Des bandes d'éveil à la vigilance (BEV) seront également mises en place sur les quais ferroviaires.

Enjeu urbain

Le PEM sera bientôt considéré comme la « vitrine du territoire » en tant que principale porte d'entrée sur Lorient et son Agglomération. Les enjeux urbains sont en ce sens particulièrement déterminants. La nouvelle gare a ainsi été pensée comme le moteur d'une évolution majeure de ce futur quartier qui bénéficiera du dynamisme impulsé par l'attrait du Pôle d'échanges multimodal.

La ZAC « Quartier de la Gare » est donc développée parallèlement avec le PEM pour permettre une intégration optimale du projet au reste de la ville. La construction d'une passerelle dans l'alignement du boulevard Franchet d'Esperey reliant le quartier de Kerentrech au centre-ville, permettra de révéler la proximité de ce pôle à l'hypercentre de Lorient. ●

À l'horizon 2017, la nouvelle gare de Lorient deviendra la vitrine du territoire.



AREP

Triskell 2017

Pour que ça roule !

Triskell 2017, c'est un nouveau système de transports et déplacements urbains à l'échelle de toute l'agglomération. Plus performant et plus confortable, il répond aux besoins croissants de mobilité des habitants.



Inauguré en 2007, le premier axe du Triskell relie le centre de Lorient à Lanester. Le projet se poursuit aujourd'hui avec la réalisation de deux nouveaux axes. D'ici 2017, ils relieront le centre de Lorient à Quéven et à Plœmeur.

Plus de bus, plus de qualité de vie

Sur son passage, Triskell 2017 va desservir des secteurs d'habitat, des zones d'emploi et de formation, des services et des commerces, ainsi que la nouvelle gare de Lorient et le Pôle d'échange multimodal.

Pour assurer des temps de parcours réguliers quels que soient l'heure ou le jour et offrir les meilleures conditions de confort à l'intérieur des bus, des aménagements sont nécessaires. Triskell 2017 répond ainsi aux besoins de mobilité de tous les habitants et permet de limiter les temps de trajet. Dans le cadre de Triskell 2017, des espaces sont libérés pour fluidifier le trafic et sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, le tout dans un environnement urbain et paysager embelli. Ce projet constitue également l'un des atouts

de la nouvelle gare de Lorient qui deviendra pôle d'échanges multimodal où s'articuleront toutes les offres de transport. Cette offre de transports alternative, efficace et économe constitue une belle opportunité pour tous les habitants de l'agglomération. Car plus de bus, ce sont des liaisons plus faciles, plus rapides. C'est aussi moins d'engorgements, une circulation plus fluide et plus apaisée. C'est enfin plus de qualité de vie. Les quartiers et les communes traversés verront leurs espaces urbains embellis et plus accessibles, en particulier pour les piétons et les cyclistes.

Triskell 2017 accompagne le développement des quartiers

Triskell 2017 accompagne le développement des quartiers. Autour de la future gare de Lorient par exemple, point de rencontre des trois axes du Triskell, c'est tout un nouveau quartier qui va sortir de terre, avec des logements, des activités tertiaires, des commerces, des espaces publics et des cheminements doux. 500 places de parking seront aménagées à proximité.

2
nouveaux
axes sur
14 km

À Lorient, Kervéanec, Keryado ou Lanveur seront profondément transformés, ainsi que certains axes historiques comme la rue de Belgique, l'avenue Jean-Jaurès ou la rue de Merville. Des aménagements importants sont également prévus aux carrefours de Soye et de Kerjoël à Plœmeur, de même qu'au rond-point de Beg-Runio ou sur la rue Jean-Jaurès ou à Croizamus à Quéven.

Zoom

Des chiffres parlants

- 4 communes concernées : Lorient, Lanester, Quéven et Plœmeur
- 14 km d'aménagements (voie réservées aux bus, cheminements piétons-vélos...) sur la 2^{ème} phase
- 12500 emplois, 12000 scolaires ou étudiants situés sur le périmètre du tracé
- 43 stations toutes réaménagées
- 17 lignes de bus sur 34 circulant sur le tracé, soit près de 40 000 voyages par jour
- Cout du projet : 34 M€



PCUIGUENO



1^{ère} phase du Triskell : pari réussi !

Le premier axe du Triskell reliant Lorient à Lanester a été inauguré en 2007. Il a permis la réalisation de nombreux aménagements : l'avenue Anatole France à Lorient, devenue un modèle sur le plan national, connaît aujourd'hui un trafic fluide ; le pont des Indes relie désormais le centre-ville de Lorient à Lanester.

Priorité aux bus !

Les deux nouveaux axes du Triskell représentent environ 14 km. Pour que les bus soient plus réguliers et que les usagers voyagent dans les meilleures conditions, des aménagements sont nécessaires.

Des voies en **site propre** exclusivement dédiées aux bus seront créées là où c'est possible. Quand ce n'est pas réalisable, les bus seront **prioritaires aux carrefours**. Différentes installations sont prévues pour améliorer leur rapidité et leur fréquence :

- nouveaux cédez-le-passage,
- système de « feux tricolores intelligents » détectant l'arrivée d'un bus,
- giratoires traversants.

Les 43 stations de bus du parcours seront réaménagées. Des stations accessibles à tous, confortables et sécurisées, notamment pour la traversée des voyageurs.

Le passage du Triskell enfin, permettra un meilleur partage de la voie entre bus, cyclistes et piétons avec des aménagements dédiés : larges trottoirs piétons-vélos, contre-allées, etc.

Un projet partagé avec les habitants

Un projet de l'envergure de Triskell 2017 va profondément transformer le territoire et le quotidien de dizaines de milliers d'habitants. Pour le mener à bien, Lorient Agglomération, maître d'ouvrage, entretient un dialogue permanent avec ses partenaires, la population et les commerçants concernés.

À Lorient, une commission de concertation rassemble associations de riverains usagers, associations de personnes à mobilité réduite, représentants de quartiers, commerçants de proximité... Elle anticipe les gênes éventuelles occasionnées par les chantiers en prenant en compte la connaissance de terrain des participants.

Une commission d'indemnisation des commerçants et artisans riverains du Triskell a également été créée : elle étudie les possibilités de dédommagement des commerçants pouvant subir un impact négatif sur leur chiffre d'affaires au cours du chantier, et ce sur l'ensemble du tracé.

Depuis 2012, ce sont ainsi 34 réunions publiques et 8 commissions de concertation qui se sont tenues pour mieux prendre en compte les avis des commerçants, riverains et usagers des transports. Enfin, un site web dédié ainsi qu'une présence sur les principaux réseaux sociaux ont été créés en 2014 pour mieux relayer l'actualité du Triskell et permettre plus d'interactivité avec les habitants. ●

Zoom

Un large dispositif d'information

Un dispositif d'information de proximité est élaboré pour annoncer l'arrivée des travaux, accompagner les riverains, soutenir les commerces, aider les automobilistes et les usagers du réseau à voyager.

- **Signalétique sur site**
Propre à chaque configuration de chantier.
- **Carnet de chantier**
Le carnet de chantier est diffusé aux riverains, commerçants et usagers du quartier.
- **Journal de projet**
Un journal de projet donne régulièrement l'actualité du projet.
- **Exposition mobile**
Pédagogique, une exposition mobile explique le projet et ses enjeux. Elle se déplace de quartier en quartier au fur et à mesure de l'avancée du chantier.
- **Site web et réseaux sociaux**
L'actualité de Triskell sur le site Internet ou les réseaux sociaux : <http://triskell.lorient-agglo.fr>

3

2014, bilan par compétences

● Développement économique, emploi et insertion professionnelle	29
● Agriculture	35
● Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche	36
● Le tourisme et les loisirs	39
● Aménagement et projets urbains	43
● Urbanisme et politique foncière	46
● Politique de l'habitat	48
● Aménagement numérique	51
● Déplacements et mobilité	52
● Eau et assainissement	58
● Gestion des déchets	62
● Transition énergétique	64
● Environnement et développement durable	68
● Promotion du territoire	74

Développement économique, emploi et insertion professionnelle

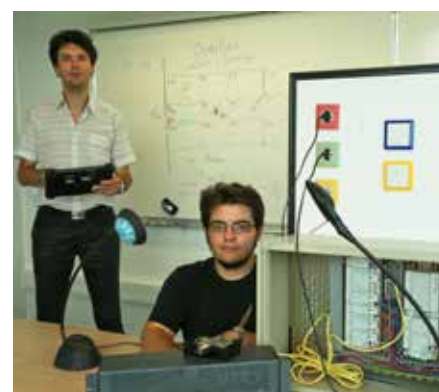
L'innovation au service du territoire

Avec l'Agence d'urbanisme et de développement économique (AudéLor), Lorient Agglomération s'organise afin de soutenir les filières dans leur développement.



Promouvoir
les savoir-faire
grâce au schéma
territorial
d'innovation.

Si l'innovation semble d'abord une affaire d'entrepreneurs, les collectivités et organismes publics ont un rôle à jouer en la matière, notamment en encourageant et en accompagnant ce processus. Lorient Agglomération a donc décidé de regrouper les acteurs de l'innovation afin d'améliorer le système actuel basé sur plusieurs structures d'accompagnement et centré sur certaines filières, ce qui ne correspond plus aux besoins des entreprises. Après avoir déterminé les 5 filières clés du territoire, AudéLor s'est constitué en guichet unique pour accompagner individuellement chaque projet mais aussi leur permettre de se croiser pour créer une synergie complémentaire. Il s'agit de renforcer les capacités des entreprises qui innovent déjà et d'en inciter d'autres à se lancer dans l'innovation pour accroître leur compétitivité. Lorient Agglomération se veut désormais pilote de l'innovation sur son territoire et propose une plateforme d'échanges et de transferts de compétences entre les différents acteurs. Pour être attractif, le territoire doit renvoyer une image innovante et favoriser l'innovation des acteurs et des entreprises locales. Pour chacune de ces filières un responsable désigné à AudéLor accompagne



les projets innovants des entreprises et les met en lien avec les laboratoires de recherche et les centres d'innovation en participant à l'animation de ces réseaux. C'est aussi un responsable métier,

spécialiste dans son domaine (communication/animation, création d'entreprise, foncier/immobilier, financement d'entreprise), qui prend la main sur le projet.

Les cinq filières économiques du schéma territorial d'innovation

• La filière industrie navale et énergies marines renouvelables

Un projet d'implantation d'éoliennes offshore flottantes grande puissance est à l'étude au large de l'île de Groix. Ce projet regroupe plusieurs partenaires industriels et scientifiques avec le soutien de l'État. Il s'agit de produire de l'électricité au large des côtes, en s'affranchissant du besoin de faible profondeur d'eau et ainsi diminuer l'impact des implantations d'éoliennes.

• La filière de la pêche agro-mer

La mise en œuvre d'une pêche durable et responsable au service de l'environnement et de la santé des consommateurs est une véritable mutation pour la filière pêche. Elle ne peut passer que par l'innovation et le croisement des compétences de différents secteurs. Audélor accompagne les actions de l'Ifremer, du Comité départemental

des pêches et des élevages marins, avec la mise au point de chaluts sélectifs capables de mieux sélectionner les espèces pour préserver les ressources. Les pêcheurs de langoustines utilisent déjà ces engins sélectifs.

• La filière nautisme et matériaux

Elle réunit professionnels, chercheurs, ingénieurs, informaticiens, pour travailler sur les matériaux et permettre des applications techniques industrielles diverses (aéronautique, éolien, automobile, nautisme...). Un plateau technique, situé au parc technologique de Soye (« ComposiTIC ») est mis à disposition des industriels de différents secteurs, des compétences et des outillages de pointe (laboratoires...), afin de développer les nouvelles générations de pièces et matériaux composites.

• La filière technologie de l'information et de la communication et électronique

L'électronique embarquée sur les bateaux concerne des applications très diverses. Sur les voiliers, elle sert pour l'aide à la navigation lors de croisières ou de régates (mesure de la force du vent, de la vitesse du bateau, réglage du pilote automatique, etc.) ; dans les filets de pêche, elle permet d'effectuer différentes mesures ; ou

encore dans le domaine scientifique, elle permet par exemple de mesurer la qualité de l'eau grâce à l'installation de capteurs. La domotique ou le concept de « maison intelligente » constitue un autre axe innovant de la filière.

• La filière éco-activité

Elle est en plein essor et demande une forte mobilisation du monde de la recherche et développement. Elle regroupe les projets sur l'habitat, sur l'efficacité énergétique des bâtiments, sur les énergies renouvelables, sur le développement d'une économie circulaire pour le retraitement des déchets ou la récupération des produits pour les recycler et ainsi préserver l'environnement. Ces projets mettent l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production et de consommation, et le prolongement de la durée d'usage des produits. ●



Y. BAUD

Pour être attractif, le territoire doit renvoyer une image innovante et favoriser l'innovation des acteurs et des entreprises locales.

Zoom

Lorient, 1^{er} port de pêche breton



A. FROMENTIN

La gestion du port de Lorient Keroman est confiée par la Région dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à la SEM Lorient Keroman dont Lorient Agglomération est l'actionnaire majoritaire. Les travaux et investissements sur les infrastructures du port sont portés par le Syndicat mixte du port de pêche de Keroman. Jusqu' alors composé de la Région, le Département et Lorient Agglomération, il a dû se réorganiser en fin d'année, suite au retrait du Département du Morbihan.

Au cours de l'année 2014, Lorient Agglomération a participé au développement du port en cofinçant les investissements relatifs à la poursuite de la rénovation de la gare à marée. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment (ateliers réfrigérés) a été terminé et réceptionné en novembre.

Côté exploitation, le port de pêche a connu une hausse des volumes sous contrôle portuaire (26 652 tonnes, + 1,56%) et des transactions enregistrées (75 769 K€, + 3,03%).

Simultanément, Lorient Agglomération a poursuivi son accompagnement de la filière pêche aux côtés d'AudéLor en poursuivant son soutien à l'Association Blue Fish pour la promotion d'une pêche durable et responsable notamment auprès des instances européennes.



F. HENRY - AUTEUR DEVUËS



Fonderie de Bretagne

Créée en 1966, la société Fonderie de Bretagne (ex Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique) est implantée sur le site de Kerpont à Caudan et constitue un site emblématique de l'industrie du Pays de Lorient, employant plus de 400 salariés.

Dans un contexte de crise du secteur automobile, l'entreprise s'était engagée en 2009 sur un premier programme d'investissements, en contrepartie des concours de l'État et des collectivités locales : Région, Département et Lorient Agglomération.

La société a programmé un second plan ambitieux d'investissements pour les années 2014 à 2016 s'élevant à 55 M€. Dans le cadre de ce programme, elle propose :

- de réaliser une nouvelle ligne de fonderie d'une capacité maximum de 40 000 tonnes/an,
- de pérenniser la seconde ligne au niveau de 5 000 tonnes par an,
- de poursuivre la remise à niveau des bâtiments et installations,
- de poursuivre les investissements de formation,
- de poursuivre la mise en conformité sécurité et environnementale du site.

Pour ce faire, la société sollicite les mêmes partenaires territoriaux pour un accompagnement financier. Une convention a donc été signée avec Lorient Agglomération, afin de déterminer les modalités d'attribution d'une aide qui s'élèvera au maximum à 280 000 €.

Un réseau de compétences et d'outils au service de l'emploi

Sur le dernier programme des fonds européens 2007—2013, Lorient Agglomération a été cofinancée par l'Union Européenne à hauteur de 50 % pour mettre en œuvre le Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE).



Le PLIE a permis d'accompagner les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Lorient Agglomération s'est vu confier la gestion d'une enveloppe d'1,2 M€ au titre du Fonds social européen (FSE), auquel elle a également contribué plus directement en y consacrant 77 000 € ainsi que des moyens humains dédiés (2,5 ETP).

Ainsi, le PLIE a permis d'accompagner les demandeurs d'emploi les plus en difficulté, notamment ceux en chômage longue durée, les jeunes peu ou pas qualifiés ainsi que les allocataires des minimas sociaux.

Sur l'année 2014, 1 157 personnes ont ainsi été suivies par le dispositif qui a permis aux bénéficiaires de construire un parcours vers l'emploi : entretiens fréquents, diagnostic de la situation sociale et professionnelle, actions de formation et de mise en situation de travail.

En termes de résultats, 660 personnes ont pu quitter le dispositif en ayant trouvé une formation ou un emploi, soit un taux de 57 % du total des sorties (ce qui représente un résultat supérieur aux objectifs fixés par l'Europe de 50 % de sorties « positives »).

L'année 2014 a également constitué une année

de transition pour la gestion des fonds européens. En effet, conformément aux attentes de l'Union qui souhaitait clarifier et réduire le nombre d'organisme en charge de la gestion de ces fonds, le Conseil départemental, chef de file du volet inclusion a repris en gestion directe la totalité de l'enveloppe FSE dans le courant de l'année.

L'association réseau pour l'emploi (ARPE)

Lorient Agglomération finance l'activité de l'association à hauteur de 162 500 €. Elle assure l'animation sur le PLIE mais poursuit également une mission d'information du grand public et des professionnels sur toute question liée à l'orientation, la formation, l'insertion et l'emploi.

Mission locale

La Mission locale regroupe une équipe de 35 conseillers, répartis sur les 11 antennes du territoire. En tant que mission transversale,

elle est amenée à travailler avec l'ensemble des partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale.

Au-delà d'un simple accompagnement, la Mission locale offre un véritable panel de services adapté aux jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi (formation, parrainage entreprises, aides financières). En 2014, 4 171 jeunes ont ainsi été accompagnés, dont 1 695 pour la 1^{ère} fois.

À la fin de l'année 2014, comme l'ensemble des autres territoires, le bassin d'emploi lorientais accusait une hausse de la demande d'emploi. Cependant, grâce au concours de la Mission locale, le chômage des jeunes de moins de 25 ans est en baisse (-1,1%). Au fil des ans, le profil des jeunes suivis par la Mission locale reste semblable : 26,6 % n'ont aucune qualification, 35,08 % ont un niveau CAP/BEP, 31,8 % ont le baccalauréat, moins de 7 % ont un niveau d'études supérieures. En 2014, 1 887 jeunes ont ainsi accédé à l'emploi (CDI, CDD, contrats aidés, alternance), pour un total de 2 396 contrats de travail signés dans l'année. 810 jeunes sont entrés en formation,

(905 actions de formation mobilisées). 277 ont pu réaliser une période d'immersion en entreprise, pour vérifier le projet professionnel et mesurer les capacités et aptitudes du métier visé. Enfin, pour ceux qui connaissent des situations de grande précarité, la Mission locale apporte des aides financières: 773 jeunes ont ainsi bénéficié d'une aide d'urgence.

Sitelle création

Coopérative d'activités et d'emploi, Sitelle permet à ceux qui souhaitent créer leur propre activité de la tester avant de la lancer définitivement. Les personnes accueillies par l'association possèdent un réel savoir-faire, sans être immédiatement prêts à créer leur entreprise: Sitelle leur permet ainsi de construire leur projet dans le temps, en fonction du développement de l'activité et de la maîtrise de l'action commerciale et de la gestion.

Concrètement, l'association offre l'hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité à travers un statut d'entrepreneur salarié, et un accompagnement personnalisé autour du projet

du créateur, centré sur une démarche d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur.

En 2014, Sitelle a hébergé 45 entrepreneurs résidant sur le territoire de la Communauté, laquelle a apporté un soutien financier à hauteur de 14 000 € au fonctionnement de l'association.

Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

L'ADIE propose aux porteurs de projets de création d'activité économique, des micro-crédits en alternative au financement par un prêt bancaire classique.

L'ADIE soutient ainsi les demandeurs d'emploi et les allocataires de minima sociaux qui ont l'ambition de développer leur propre activité. Elle opère une véritable mission d'accompagnement des micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création.

En 2014, 16 porteurs de projets résidant sur le territoire de Lorient Agglomération ont bénéficié de cet accompagnement. Lorient Agglomération a aidé ce dispositif à hauteur de 7 200 €.

La boutique de droit

Déclarée d'intérêt communautaire en 2004, la boutique de droit permet d'offrir aux administrés de l'agglomération un lieu d'information sur leurs droits et un soutien dans leurs démarches juridiques. La gratuité des consultations et l'existence de permanences dans les quartiers prioritaires permet ainsi à une population disposant majoritairement de faibles revenus, de recevoir les réponses adaptées à leurs questions, voire d'être orientée vers un autre partenaire.

En 2014, Lorient Agglomération a financé la boutique de droit à hauteur de 65 500 €.

Chantiers et clauses d'insertion

Depuis dix ans, Lorient Agglomération intègre dans ses marchés publics des clauses de développement durable, dont la clause d'insertion sociale et professionnelle. Véritable levier pour l'emploi, ces clauses ont pour objectif de réserver, dans le cadre de l'exécution de travaux ou de prestations de services, une partie du travail pour les personnes éligibles au dispositif: les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes peu ou pas qualifiés, les allocataires de minimas sociaux, les travailleurs handicapés.

Si les clauses d'insertion existent depuis de nombreuses années (les premières circulaires datent de 1985), aujourd'hui le Code des marchés publics conforte véritablement l'ambition de lier la commande publique à l'emploi durable et solidaire des territoires. Dans ce cadre, Lorient Agglomération mobilise les clauses d'insertion dans ses propres marchés publics depuis une dizaine d'années et étend le dispositif à d'autres donneurs publics du territoire:



H. COHONNER



A. FROMENTIN

ministère de la Défense pour les opérations sur les bases de Lann-Bihoué et Fusco, Région Bretagne, Syndicat mixte du port de pêche de Keroman... Dans ce cadre, Lorient Agglomération assure, pour les donneurs d'ordre, le suivi de l'exécution de la clause et le bilan de l'action.

Lorient Agglomération assure également le suivi de trois chantiers d'insertion nature et patrimoine : situés sur les communes de Gestel, Gâvres et Plœmeur-Guidel. Ces chantiers accueillent en permanence 18 salariés en contrat de travail de 6 mois, qui travaillent sur

les aménagements littoraux, la restauration de patrimoines bâtis, la mise en valeur de sites remarquables.

Pour ces personnes, le chantier constitue le premier accès à l'emploi, souvent après une longue période de chômage. Avec l'appui d'un accompagnateur à l'emploi, elles peuvent construire un vrai projet professionnel et mobiliser, en cours de contrat, toute action utile à sa réalisation : formation, immersion en entreprise...

Dans le cadre de ces chantiers, les différentes équipes ont travaillé sur les sites du littoral de Lorient Agglomération en assurant notamment

l'entretien des cheminements des dispositifs de protection des dunes et des pistes cyclables. Des actions sont également menées sur les territoires de Gâvres, Riantec, ainsi que Lanester.

Lorient Agglomération mobilise des fonds propres pour le financement de ces actions (environ 270 000 €) ; elle participe par ailleurs au financement du chantier d'insertion de la Ville de Larmor-Plage (15 245 €). Ce chantier réalise la mise en valeur d'espaces naturels de la commune, et assure également l'entretien de divers sites communautaires (fontaines, abords de la villa Margaret, etc.). ●



Les chiffres clés des chantiers et clauses d'insertions en 2014

Les clauses d'insertion

- 68 opérations ont intégré une clause d'insertion, pour 115 marchés publics
- 196 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail
- 347 contrats ont été conclus (CDI, CDD, alternance, intérim), représentant 85 002 heures (52,89 ETP)
- 48 entreprises, titulaires de marchés publics, ont collaboré à leur mise en œuvre
- 82 % des bénéficiaires sont toujours en emploi, 6 mois après leur entrée sur la clause

Chantiers d'insertion :

- 41 personnes accueillies sur les 3 chantiers
- 27 personnes ont trouvé un emploi ou une formation grâce à ce dispositif.



Agriculture

Soutien au développement rural

Depuis une dizaine d'année, Lorient Agglomération accompagne la mutation de l'agriculture en apportant son soutien aux porteurs de projet.



A. FROMENTIN

Le Pays de Lorient s'est lancé dans une démarche Leader (acronyme pour « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale ») fin 2007 suite à l'appel à projet de la Préfecture de région. Effectif depuis juillet 2009, le programme Leader du Pays de Lorient vise à « soutenir les projets privés ou publics innovants qui valorisent les activités agricoles et rurales » durables en périphérie urbaine. Le programme Leader 2009-2014 du Pays de Lorient s'est achevé le 31 décembre 2014. À l'issue du programme, le Pays de Lorient totalise

75 dossiers financés par des crédits du programme Leader. L'enveloppe financière de 1,355 millions d'euros a été totalement attribuée, dont 130 000 € en 2014.

Les deux tiers de ces dossiers financés sont publics. Les communes constituent la moitié des bénéficiaires. Les autres bénéficiaires publics sont les groupements de communes (15 %) et les syndicats mixtes du territoire (7 %). Environ 30% des dossiers relèvent de porteurs privés, qui se répartissent à parts égales entre les organisations professionnelles agricoles, les entreprises

et les associations. En moyenne, l'aide Leader attribuée pour un dossier s'élève à 18 000 €.

Pour mesurer, évaluer et analyser l'efficacité, l'impact et les résultats quantitatifs et qualitatifs du programme, une étude a été réalisée par le bureau d'étude Idéa Recherche. Une nouvelle contractualisation Leader démarrera courant 2015. Un travail de prospective s'est engagé fin 2014 avec une trentaine de partenaires locaux afin de définir les nouvelles orientations stratégiques en matière de développement rural.

Aide à la première installation des agriculteurs

Le nouveau dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, mis en place par l'Agglomération en 2013, est un succès. 13 jeunes exploitants ont ainsi pu être aidés à hauteur de 2 000 € chacun. Les activités aidées sont autant des activités liées à l'élevage qu'à la culture.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide, les exploitants doivent remplir les critères suivants :

- être candidats à la première installation en agriculture,
- s'installer en qualité de chef d'exploitation en agriculture,
- bénéficier ou non de la dotation aux jeunes agriculteurs,
- être âgé de 40 ans au plus. ●



En 2014, le programme Leader a accompagné les projets suivants :

- Inguiniel : aménagement de liaisons douces depuis la périphérie vers le centre bourg ;
- Groix : mise en œuvre du schéma de développement touristique sur l'île de Groix ;
- AloEn : animation de l'atelier agriculture et réalisation d'une étude complémentaire dans le cadre de la boucle énergétique ;
- Languidic : création d'une voie partagée reliant le quartier de Lanveur au centre bourg ;
- Association Kervign'art : organisation du Festival Kernours 2014 ;
- Kervignac : création d'une halle de producteurs ;
- Syndicat de la vallée du Blavet : évaluation du potentiel de développement touristique du site de Pont-Augan ;
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : Participation à l'organisation du salon professionnel Proxim'affaires.



A. FROMENTIN

Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une vie étudiante riche et diversifiée

L'accompagnement des étudiants est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Sur l'agglomération, un large panel de formations est proposé qui prépare à 1 000 métiers au travers de spécialités prisées des entreprises.

L'UBS
est dans les 10
meilleures universités
françaises en
terme d'insertion
professionnelle.

L'offre de formation en enseignement supérieur de Lorient Agglomération se structure autour de plusieurs établissements organisant plusieurs disciplines de qualité :

- l'Université de Bretagne Sud (UBS);
- le site lorientais de l'École européenne supérieure d'art (EESA);
- Askoria qui prépare aux métiers de la solidarité (éducateur, assistant de service social, conseiller en économie sociale...);
- l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS) (infirmier, aide-soignant...);
- 7 lycées proposent également des formations post-bac (classes prépa, BTS);

Près de 8 000 étudiants sont ainsi accueillis et formés chaque année sur le territoire de Lorient Agglomération dans ces différents établissements dont plus de 6 000 au sein des diverses composantes de l'UBS de Lorient, y compris l'IUT et l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud (ENSIBS).

Accueillis dans les nouveaux locaux livrés en septembre 2013, les étudiants, les enseignants chercheurs et les personnels administratifs de l'ENSIBS disposent de locaux fonctionnels

et adaptés aux activités de recherche et d'enseignement.

Un taux d'insertion remarquable

Avec un taux d'insertion de 93 % des étudiants 30 mois après leur sortie de master, l'UBS se classe dans les 10 meilleures universités françaises en termes de débouchés. La faculté des sciences et sciences de l'ingénieur, à la 3^{ème} position au niveau national, affiche un taux d'insertion de 98 % en moyenne.

Lorient Agglomération accompagne l'UBS au travers de différentes contractualisations et notamment par le versement annuel d'une subvention de 200 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Lorient Agglomération a également contribué au financement de projets d'investissements ou d'équipements dans le cadre du Contrat de plan État—Région (CPER) 2007/2013 au bénéfice de l'université.

L'année 2014 a été consacrée à la concertation associant l'État, les collectivités et les acteurs académiques afin d'établir une nouvelle



H. COHONNER



génération de contrats 2015/2020. Avec plus de 118 000 étudiants et près de 150 unités de recherche, la Bretagne se situe à la 5^{ème} place des régions françaises en matière de recherche et d'innovation et le prochain CPER a pour objet de conforter voire d'améliorer ce classement. Dès lors, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation figurent dans les priorités de ce nouveau contrat dont la signature sera finalisée au second semestre 2015.

Soutien à l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'innovation s'opère au travers du CPER (soutien aux programmes de recherche de l'UBS, de l'Ifremer et au centre de transfert de technologie IDMER) mais aussi à travers le soutien à des projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité.

Ces projets qui associent monde de la recherche et monde de l'entreprise ont vocation à produire de l'innovation et contribuent ainsi au développement des entreprises et de l'emploi. Lorient Agglomération accompagne ces projets à hauteur de 150 K€ par an.

Pour l'année 2014, Lorient Agglomération a accompagné 6 projets pôles de compétitivité : 3 au titre du Pôle mer, 2 au titre du Pôle valorial (recherche et innovation alimentaire) et 1 au titre du Pôle EMC2 (innovation au niveau des techniques de production).

- Projet WOLF TP : Développement d'un prototype industriel de fibres thermoplastiques. Projet porté notamment par Coriolis Composites et le laboratoire Limat B de l'UBS.

- Projet FLEXBA : Développement d'un nouveau concept de balises de détresse miniatures. L'entreprise Plastimo est associée au projet.

- Projet MARBIOTECH 2 : développement de l'élevage d'annélides marins et valorisation de la matière première dans le cadre d'applications innovantes santé.

La société Acquastream est partenaire du projet.

- Projet MEGAPTERE : développement d'un nouveau concept de carène pour navires de pêche afin d'améliorer la sécurité en mer et contribuer à la réduction des émissions polluantes.

Les chantiers nautiques Bernard et l'Institut de prévention de Lorient sont associés au projet.

- Projet SEN' ALG : développement d'une filière algue en Bretagne.

L'association IDmer est associée au projet.

- Projet ARMENGAGE : mise au point de techniques de conservation des coproduits générés lors de la transformation de légumes. L'entreprise Kerlis est partenaire du projet.



S. CUSSET

Zoom

Un nouveau centre de formation des apprentis

Lorient Agglomération a délibéré en avril 2013 pour la construction d'un nouvel équipement destiné à accueillir les formations initiales, continues et supérieures des métiers de la métallurgie. D'une capacité de 220 apprentis, il accueillera les 140 apprentis qui occupaient précédemment des locaux, devenus trop exigus, à Caudan. Ce budget de 5 M€ est financé à hauteur de 3 M€ par la Région, de 540 000 € par le Département et 400 000 € par Lorient Agglomération et la Ville de Lorient. Le solde est couvert par un emprunt. Créé en 2007 à Caudan, Zone de Kerpont, le CFA propose des formations en chaudronnerie, outillage, maintenance, construction navale et électrotechnique du bac pro au BTS.



H. COHONNER

Par ailleurs, l'année 2014 a vu l'atteinte des objectifs pour le projet du Plateau technique compositif TIC, plateau technique dédié aux matériaux composites hautes performances. Ce projet qui a vu le jour grâce à l'engagement financier des collectivités, de l'UBS et de l'entreprise Coriolis Composites de Quéven est aujourd'hui un centre de compétences technologiques dédié aux procédés de production composites reconnu et il remplit sa mission de transfert technologique en lien avec les entreprises locales, régionales, nationales.

Doit être souligné pour 2014, la situation d'IDmer qui est aujourd'hui un acteur essentiel du territoire pour accompagner les entreprises dans leur développement en leur permettant d'innover en concevant notamment de nouveaux produits de la mer issus de coproduits et pour mettre en œuvre de nouveaux process. L'activité d'IDmer se prolonge par la mise en œuvre de préséries et d'études de faisabilité en vue d'une commercialisation des produits. ●



H. COHONNER



H. COHONNER



Y. ZEDDA



MAPL participe à l'intégration des étudiants sur le territoire

L'Agglomération, par l'action de son délégataire, l'association Musique d'Aujourd'hui au Pays de Lorient (MAPL), apporte son concours au dynamisme de la politique en direction de la vie étudiante. MAPL est un acteur qui outre sa mission d'accompagnement des musiciens amateurs et professionnels, développe également une action culturelle de proximité sur toutes les communes de l'agglomération. Juin 2014 a été l'occasion pour cette association de mobiliser plus de 1000 musiciens amateurs et professionnels du stade du Moustoir de Lorient pour un mémorable concert au "plus grand concert rock du monde". Face aux musiciens, 14 000 spectateurs enthousiastes ont profité du spectacle. Après des mois de répétitions, le choix des musiques présentées, entre Pink Floyd, Amy Winehouse et Philippe Katerine, était suffisamment éclectique pour convenir à tous les mélomanes. L'année 2014 a également permis aux différentes équipes de travailler sur le programme du nouvel équipement qui offrira, à l'horizon 2017, un lieu doté de studios de répétitions, d'espace de ressources ainsi qu'une salle de pré-production/diffusion qui viendra compléter les possibilités d'enregistrement et de répétition offertes aux artistes amateurs ou en voie de professionnalisation.

Le tourisme et les loisirs

Mise en œuvre du schéma de développement touristique

Alors que les actions mises en œuvre dans le cadre du schéma de développement touristique se poursuivent, l'année 2014 a été marquée par une réflexion sur l'optimisation du réseau des offices de tourisme.

Afin de doter le territoire d'un projet commun, ambitieux et cohérent associant tous les acteurs dans une même dynamique, un schéma de développement touristique a été adopté en 2013. C'est un outil de référence qui définit la stratégie à mener pour les dix ans à venir, en déterminant les enjeux et les moyens pour consolider le rôle du tourisme dans l'économie du territoire.

La stratégie est déclinée en 12 chantiers prioritaires, qui définissent les grands thèmes de travail à développer : la rade, les pôles urbains, les rivières, la qualité durable et solidaire, la diffusion d'une culture touristique,...

La mise en œuvre du schéma est désormais engagée :

- Sensibilisation à la dimension touristique du projet gare (les pôles urbains). En 2014, les premiers contacts ont été pris avec Gares & Connexions, branche de la SNCF qui gère les gares voyageurs, afin d'étudier la possibilité d'avoir, par exemple, de grandes images du territoire.
- Mise en œuvre des préconisations de l'étude accueil - accueil numérique et accueil physique dans les agences (les points d'accueil). Face à l'absence d'une stratégie d'accueil unique des différentes agences de l'office de tourisme et des conditions d'accueil disparates d'un site à l'autre, une étude de programmation pour l'aménagement ou le réaménagement des différentes antennes a été lancée en 2014. Parallèlement, une étude sur le développement du numérique a été engagée.
- Développement de l'accueil des paquebots de croisière sur Lorient (de l'arsenal à Keroman). Un groupe de travail piloté par la CCI (Département, Port de Commerce, Union Maritime de Lorient, Lorient Agglomération, Service animation architecture et patrimoine de la Ville de Lorient, Sellor, commerçants) a été mis en place afin d'améliorer de façon coordonnée l'accueil des paquebots de croisière faisant escale à Lorient.
- Création d'un week-end confort (Tourisme d'initiation). Élaboration d'un week-end « confort » culturel et balnéaire à destination des personnes handicapées, avec au programme la visite de Lorient La Base, le centre-ville de Lorient

et une balade sur la plage de l'anse du Stole à Plœmeur.

- Création d'un road book du tour de rade (tourisme d'initiation). Réalisation d'un tour de rade de Larmor-Plage à la Presqu'île de Gâvres, à pied ou à vélo en empruntant le bateau-bus. En 2014, le parcours a été déterminé et le tour a été testé. L'idée est de valoriser la rade et de la faire découvrir dans toutes ses dimensions.
- Mise en place d'un observatoire du tourisme (la culture touristique). Parce qu'il est important de prendre en compte le point de vue des touristes, leurs attentes et leurs pratiques, en 2014 une enquête directe a été menée sur tout le Pays de Lorient auprès de 212 touristes séjournant sur le territoire. ●



→ En savoir plus : lorient-agglo.fr, rubrique « Les compétences – Tourisme et loisirs »



Lorient Bretagne Sud, l'inattendue !

L'office de tourisme est devenu, en 2014, Lorient Bretagne Sud Tourisme et a travaillé sur l'image du territoire. L'objectif de la campagne visait à développer une image différenciante au sein de la Bretagne, revendiquant une Bretagne Sud moderne, axée sur la pluriculturalité et l'avant-gardisme. Ainsi, le thème de l'inattendu a été développé sur une campagne d'affichage, mais aussi décliné sur l'ensemble des documents touristiques édités.

L'année a également été rythmée par la déclinaison du projet accueil. Ce projet global porte à la fois sur l'accueil et l'information touristique en agence mais aussi hors les murs, via le développement des outils numériques. Il s'agira de compléter l'accueil en agence, par un accueil sur les sites de visites des touristes (zoo de Pont-Scorff ou Poul Fetan par exemple), lors des grandes manifestations, mais aussi en tout point du territoire (mairies ou chez les hébergeurs par exemple). L'offre devra donc pouvoir se décliner sous différentes formes selon les lieux : mise en place de bornes, développement de l'usage des tablettes numériques, réalisation d'une agence mobile,...



Les activités muséographiques

Malgré un contexte économique difficile, la programmation 2014 a été riche et de qualité, sur l'ensemble des sites muséographiques et a ainsi permis d'animer le territoire.

Les 6 sites muséographiques de l'Agglomération affichent une fréquentation globale de 162 441 visiteurs sur l'année 2014. Ce niveau de fréquentation, à la baisse par rapport à 2013 (- 6 %), s'explique notamment par la fermeture de Cité de la Voile Eric Tabarly à partir d'octobre, pour la rénovation de son parcours de visite. Sur l'année, 3 sites ont connu une hausse de leur fréquentation : la Flore (+5%), la Maison de l'Île Kerner (+3%) et la Tisserie (+42%). Sur la période estivale (juillet et août), la fréquentation a progressé de 6,75 % pour l'ensemble des sites muséographiques. Les deux sites situés sur l'ancienne Base de sous-marins ont fortement progressé sur cette période, + 11% pour le sous-marin Flore et + 22% pour la Cité de la Voile. Ces deux équipements ont ainsi accueilli plus 45 000 visiteurs sur la période des vacances d'été. L'offre optionnelle aux visites, sur les différents sites, pendant la saison, connaît des évolutions disparates : + 23% pour la visite du Pôle course au large, + 30% pour les sorties nature rivière de l'Odysseum, + 15 % pour les shows équestres de l'après-midi du Haras.

Le Haras national d'Hennebont

Dans la veine de l'année 2013, le Haras national d'Hennebont maintient un très bon niveau de fréquentation. Depuis deux ans, le site accueille plus de 35 000 visiteurs sur l'année. Le nombre d'événements et de spectacles a permis de maintenir l'attractivité du site, les visites muséographiques souffrant quant à elles de la diminution des activités de l'IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation) et du nombre de chevaux visibles dans les écuries.

L'Odysseum à Pont-Scorff

La fréquentation de l'Odysseum a diminué de 10 % sur l'année 2014. Cette baisse est principalement le résultat de la baisse des visites sur l'été (- 18,94 % pour les individuels sur la saison). Toutefois, le public a profité davantage des activités de pleine nature proposées par les guides-animateurs du site. Les sorties « Les pieds dans l'eau » et « Tendances Pêche » ont progressé de + 30%. Par ailleurs, l'attractivité du site sur le public scolaire se confirme. La hausse de la fréquentation des groupes enfants (+ 12%) confirme tout l'intérêt du lieu dans le cadre des sorties pédagogiques.

La Maison de l'Île de Kerner à Riantec

Dans la continuité de 2013, la fréquentation de la Maison de l'Île Kerner progresse de nouveau en 2014. La hausse de 4 % est expliquée par la progression des visiteurs individuels en saison (+ 32%) et celle des groupes enfants dont les scolaires (+ 9%). Le parcours muséographique de la maison de l'Île Kerner est inchangé depuis son ouverture en 2000. Pour pallier cela et maintenir une offre attractive et renouvelée, la programmation s'appuie de plus en plus sur les espaces extérieurs et naturels. Aujourd'hui, ce site confirme son positionnement comme point de départ d'activités de pleine nature.

La Tisserie à Brandérion

Après une rénovation totale de son parcours de visite, la Tisserie a inauguré sa nouvelle exposi-

tion permanente. L'intégralité de ses contenus a été repensée permettant désormais une proposition plus vivante et plus moderne. Les visiteurs conseillent fortement la visite de la Tisserie à plus de 96%. Une nouvelle programmation a accompagné la réouverture de la Tisserie en proposant au public sur toutes les vacances scolaires des ateliers en complément de la visite. Le nouveau parcours de visite, associé à une nouvelle programmation riche et variée, a rencontré son public avec une hausse de 42 % de visiteurs sur l'année 2014 expliquée par la progression très forte des individuels (+56%) et du public scolaire (+39%).

Le sous-marin Flore

Pour sa 5^{ème} année d'ouverture au public, le sous-marin Flore confirme son attractivité avec une hausse de plus 5 % de fréquentation sur l'année. La saison estivale a particulièrement bien fonctionné avec une progression du nombre de visiteurs de 11 %.

La nouveauté 2014 de la visite de la Flore est un parcours jeu, « Espionnage à la Flore », destiné au 6-12 ans et disponible sur un livret (remis à l'accueil) et/ou sur une application smartphone gratuite. Devant le succès de ce nouvel outil, la Sellor souhaite développer un support de visite dématérialisé à destination des adolescents et adultes en 2015.

Le parcours muséographique s'est également enrichi d'une rétrospective de l'histoire du sous-marin Flore qui fêtait en 2014 ses 50 ans.



S. COUSSET



Y. ZEDDA





L'inauguration de cette exposition a concordé avec celle du chariot transbordeur remis en état. D'autres animations spécifiques s'installent durablement dans la programmation annuelle: les repas du sous-marinier, les visites thématiques des journées du patrimoine ou lors de la Nuit des musées.

En 2014, la fréquentation du public scolaire a fortement progressé: ce sont 21000 élèves qui ont été accueillis sur l'ensemble des sites muséographiques. Les relations tissées avec l'Inspection d'académie ont abouti à une refonte de l'accueil des scolaires (ateliers et supports renouvelés).

La Cité de la Voile Eric Tabarly en pleine mutation

Fermée à partir du 12 octobre 2014 pour une refonte totale de son parcours de visite, la Cité de

la Voile à rouvert ses portes au printemps 2015. Ainsi les équipes de la Cité de la voile Eric Tabarly ont travaillé en étroite collaboration avec celles de l'agglomération et de la maîtrise d'œuvre afin de concrétiser le futur parcours muséographique. Les marchés de travaux ont été attribués et le chantier a pu débuter, comme prévu, au mois d'octobre. Les études ainsi que le chantier ont demandé la mobilisation de tous. Ces travaux permettront également

l'installation de la billetterie centralisée au sein du bâtiment afin de valoriser l'ensemble de l'offre touristique et patrimoniale de l'ancienne Base de sous-marins de Lorient. Cette nouvelle configuration permettra d'accueillir les visiteurs toute l'année de manière qualitative, claire et efficace. L'organisation de cet outil central a été préparée par de nombreuses réunions associant l'ensemble des acteurs concernés (Ville de Lorient, Musée Sous-Marin, Office de Tourisme, Sellor...). 2014 a également été une année très riche en événements et animations. Plus de 18 % des visiteurs de la Cité de la Voile, en juillet et août 2014, ont couplé leur visite avec celle du sous-marin Flore, du Pôle course au large ou à un « Embarquement immédiat ».

Pour sa sixième exposition temporaire, la Cité de la Voile Eric Tabarly a invité son public à explorer le vent dans tous ses états. L'exposition « Face

au Vent » était parfaitement adaptée à tous les publics (dès 6 ans). Le thème a été globalement apprécié par les visiteurs. « Face au vent », une coproduction Le Vaisseau et Cap Sciences, a été l'opportunité pour la Cité de la Voile de louer une exposition « clé en mains » pour la première fois.

Depuis 2010 pour maintenir une offre attractive,

de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs pendant les périodes de vacances scolaires par l'équipe d'animation de la Cité de la Voile. L'ensemble de ces animations est gratuit et inclus dans la visite. Les guides animateurs proposent ainsi aux visiteurs individuels d'aborder le monde de la voile en étant acteurs de leurs découvertes : médiation scientifique sur les différents thèmes de la course au

large (alimentation, énergie à bord, sécurité...) autour du Bato-Labo, brèves de pontons pour monter sur un bateau de la coupe de l'America, initiation pour les enfants aux bases de l'Optimist sur le stade nautique amarré à la Cité de la Voile...

Enfin, la vocation « tourisme d'affaires » de la Cité de la Voile ne se dément pas en 2014. Le nombre de prestations (colloques, séminaires, réunions) reste identique à 2013 malgré la fermeture de l'équipement, et donc de l'inaccessibilité de l'auditorium et du Karré dès octobre. ●

Une nouvelle muséographie pour la Cité de la Voile en 2015.



Les ports de plaisance

L'année 2014 a vu le lancement des travaux du projet d'extension du port de Guidel-Plages : réalisation du génie civil et du dragage pour une pose des pontons au printemps et une mise en service en septembre 2015.

Dans les ports existants des travaux de pontonnerie importants ont été réalisés sur l'avant-port de Lorient (changement de la panne B) et à Kernével (remplacement des pannes C et F) ainsi que la réalisation d'une cale de mise à l'eau dans l'alvéole du K1, cale qui contribuera entre autres au bon fonctionnement du port à sec mis en service par la Sellor. Enfin des travaux de réaménagement du terre-plein ont été réalisés sur le port de Ban-Gavres.

Si le travail d'entretien s'est poursuivi en fonction des besoins sur les différents ports de l'agglomération (peinture des pieux, entretien des brises-clapot, intervention en génie civil et rénovation des installations électriques), il s'est aussi structuré par la mise au point d'un marché à bons de commandes global permettant de planifier l'ensemble des interventions sur le patrimoine portuaire existant.

Poursuite de l'opération de dragage

L'année 2014 a été marquée par la reprise des opérations avec le dragage et l'immersion de 48 000 m³ de sédiments non pollués du pôle course au large de la BSM. Outre la restauration de la fonctionnalité de ce port, cette opération est également la première étape de mise en œuvre de la stratégie de dragage adoptée par l'agglomération et validée par les partenaires. Cette mise en œuvre s'appuie aussi sur la poursuite des études pré-opérationnelles permettant prochainement le dragage de l'avant-Port de Lorient et à moyen terme la mise en place d'une filière pérenne de traitement et de stockage des sédiments non immergeables de la rade. Enfin la collaboration se poursuit avec les autres maîtres d'ouvrage portuaire pour la mise au point d'un plan de gestion opérationnel des dragages à l'échelle de l'ensemble de la rade.

Les animations des ports de plaisance

De nombreuses manifestations nautiques et animations se sont déroulées en 2014 sur les sites des ports de plaisance de Lorient, de Lorient La Base et de Kernével. La 5^e édition de la Balade entre Mer et Rivière, organisée par la Sellor début juillet, a mené les plaisanciers dans le Golfe du Morbihan et à Port-Haliguen. La Sellor a également organisé la régata yachts classiques "Les Voiles de la Citadelle" ainsi que des animations

grand public : Port en Fête les 14 et 15 juin sur le port de Port-Louis, avec le concours de la SNL (Société Nautique de Larmor-Plage).

L'activité saisonnière est restée stable, de même que l'activité annuelle (90 % des emplacements sont loués à l'année à des titulaires résidant principalement dans l'agglomération de Lorient). Le système "Passeport Escales" continue de se développer et les clients peuvent désormais bénéficier de 50 nuits d'escale gratuites par an dans 80 ports de plaisance sur toute la façade Manche-Atlantique, de l'Angleterre à l'Espagne. ●

Zoom

Les ports en quelques chiffres

- 2 200 places sur 6 sites,
- 21 950 nuitées d'escale,
- 29 personnes employées dans les ports en équivalent temps plein.



F. CALVEL

S. CUISSET



Les équipements nautiques

Dans la continuité de 2013, l'année 2014 a offert des conditions propices à la pratique des sports nautiques avec une petite réserve pour le parc d'eau vive qui, faute d'un vrai soleil, n'a pas profité autant de la météo estivale que les sites du littoral. En voile, la location a connu une bonne progression. L'activité plongée proposée aux individuels a également maintenu sa fréquentation. Durant 2014, une nouvelle activité a été proposée : l'Aquaventure, cocktail de jeux nautiques à base de stand up paddle. En outre, sur la plage de Kerguelen à Larmor-Plage a été testé le « P'tit Klub ». L'année s'est achevée par le couronnement du centre nautique par la FFV qui lui a attribué le trophée de l'école de voile française de l'année.

Côté investissements, la dernière tranche de petits dériveurs a été remplacée permettant de proposer ce nouveau bateau à tous les enfants des écoles dans le cadre des séances de voile financées par Lorient Agglomération, aussi bien sur Port-Louis que Larmor-Plage. La flotte des catamarans de 14 pieds (pour les adolescents et jeunes adultes) commence son renouvellement avec pour objectif de disposer d'une flotte de 24 bateaux identiques d'ici 2015. La Coupe de Bretagne, accueillie en juin 2014, a utilisé les petits dériveurs Bug pour la finale. Elle envisage de reconduire l'exercice sur les nouveaux catamarans en 2015. Le nouveau bateau de plongée Pivisy (barge aluminium), construit par le chantier CNTI, est entré en service et apporte entière satisfaction avec entre autres une consommation de carburant divisée par 6 par rapport au semi-rigide hors-bord qu'il remplace. Enfin, le chantier de rénovation du centre nautique de Kerguelen a débuté en novembre. Un programme de travaux qui devrait s'achever en 2016.

Aménagement et projets urbains

L'Agglomération mutualise ses services auprès des communes

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, définie par une nouvelle convention de prestation de services, s'est poursuivie auprès de bon nombre de communes du territoire.



D. ROPERS

À Lorient

Les équipes de la direction de l'urbanisme opérationnel de Lorient Agglomération interviennent aux côtés des services de la Ville de Lorient dans le cadre d'une convention globale qui couvre l'ensemble des problématiques de l'urbanisme et de l'aménagement.

Dans ce domaine, l'année 2014 a été marquée par une activité assez soutenue au niveau des opérations d'aménagement :

- Réalisation d'espaces publics structurants dans le quartier du Péristyle, dans le cadre de la mise en service de la Maison de l'Agglomération et de la construction d'un premier îlot mixte.
- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et lancement de l'opération du quartier du Manio.
- Dans le quartier de Bodélio, finalisation des acquisitions de terrain par l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne, démarrage des travaux de démolition de l'ancien hôpital et définition des premières orientations paysagères et urbaines du futur quartier.

Parallèlement à ces opérations publiques, la Ville a été confrontée à de nombreuses initiatives privées de construction de logements en centre-

ville. La DUO a soutenu le travail de négociation des élus en leur fournissant des éléments d'analyse urbaine et architecturale.

En outre, l'année 2014 a vu l'achèvement de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Kervénanec. L'intégration des quartiers de Bois du Château et de Kervénanec Nord dans le nouveau programme de rénovation urbaine a marqué la reconnaissance de la qualité du travail réalisé par la ville dans ce domaine.

En matière d'espaces publics, la passerelle du Péristyle, qui permet désormais aux Lorientais d'accéder en permanence à l'Enclos du port, et la rue Léo Le Bourgo, qui crée une entrée de qualité vers le centre-ville, ont été livrés. La réflexion sur l'évolution du Parc Jules Ferry s'est poursuivie en vue d'une meilleure adéquation avec les moments festifs (FIL, fêtes foraines). L'objectif est de finaliser le projet fin 2015 pour démarrer les travaux dès 2016. Ce nouveau parc de cœur de ville sera directement accessible en transport collectif, pour tous les habitants de l'agglomération, grâce à l'extension du projet de transport en site propre du Triskell.

Enfin, la requalification des cœurs d'îlots du quartier du Péristyle s'est poursuivie avec des

rencontres entre co-proprétaires, une proposition d'aménagement, l'estimation du montant des travaux et la préparation des décisions en assemblée générale.

À Lanester, redéfinition de la mission d'assistance de l'Agglomération

Lorient Agglomération veille à la mixité sociale de sites porteurs pour le territoire, tels que la Zone d'activité communautaire (ZAC) de Lann Gazec et l'ex-site de la Direction départementale de l'équipement (DDE). Les responsables de projets et opérations d'aménagement urbain de la DUO ont ainsi continué à contribuer ponctuellement à la qualité du renouvellement urbain de Lanester.

Une avancée significative en terme d'organisation a eu lieu en 2014. La nouvelle convention de prestation de services permet dorénavant à Lanester de disposer d'un apport d'ingénierie de la part de Lorient Agglomération pour gérer globalement l'évolution du territoire communal sur les questions urbaines et architecturales. Cette mutualisation des services permet aussi à la ville de maîtriser ses charges de fonctionnement.



A. FROMENTIN

Opérations pour les autres communes de l'agglomération

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage développée par Lorient Agglomération s'adapte en fonction des attentes, du mode de pilotage et des compétences présentes dans chacune des communes, afin d'apporter l'aide la plus appropriée et de contribuer à une solidarité territoriale au bénéfice des communes les moins dotées en interne. L'année 2014 a été marquée par la présentation de la nouvelle convention aux nouvelles équipes municipales et par l'adaptation des prestations de services proposés.

Le travail s'est poursuivi sur les communes de Riantec (centre-bourg), Cléguer (lotissement) ainsi que sur la ZAC de Lenn Sec'h à Caudan.

À Quéven, la collaboration continue sur le quartier de Croizamus.

À Hennebont, Lorient Agglomération a adapté son intervention pour faire face aux orientations de la nouvelle équipe municipale concernant le quartier de la gare et le secteur de l'hôpital.

À Locmiquélic, le travail de mise à profit des opportunités foncières et des dents creuses se poursuit pour permettre un développement harmonieux du territoire et l'accueil de nouvelles populations.

Parallèlement, de nouvelles collaborations ont été mises en place avec les communes de Plouay (rue de Kernivinen), Bubry (bourg de Saint-Yves) et Lanvaudan, qui se sont traduites également en termes d'aménagement économique.

Dans le secteur de l'ancienne Communauté de communes de Plouay, la pépinière d'entreprises accueille une nouvelle société de récupération et de valorisation des métaux. La maison des entreprises, à vocation tertiaire, a pour sa part



LORIENT HABITAT

vu l'installation de la société "B2B alive", qui développe la programmation informatique et la maintenance de bornes informatiques.

Sur le secteur de Bubry, l'entreprise Ambulance Urgences 56 s'est installée dans les nouveaux locaux de la zone de Kerlévic.

Dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH), plusieurs opérations permettant la mise en service prochaine de logements dans l'agglomération, font l'objet d'une assistance technique des équipes de Lorient Agglomération : site de la DDE à Lanester, de Porh Guerh à Gâvres, de Kermunion à Groix ou encore opération du centre-bourg à Gestel. ●

Zoom

Une méthodologie étape par étape

La direction urbanisme opérationnel intervient auprès des communes dans le cadre de conventions de mise à disposition de moyens. Les conventions permettent d'encadrer précisément les contours du projet, le temps à lui consacrer et la participation financière des communes. La méthodologie ensuite mise en place permet d'intégrer l'équipe municipale tout au long du projet :

- étude préalable : à ce stade sont déterminés les points forts, les enjeux et les grandes lignes du projet,
- production d'esquisses : illustrant la programmation envisagée et présentant une première faisabilité opérationnelle,
- étude de montage opérationnel : confirmation de la faisabilité,
- assistance à la rédaction des marchés publics : rédaction du cahier des charges, conception de l'appel d'offres, aide à la sélection du/des prestataires,
- suivi de la réalisation : suivi des interventions des différents acteurs et des opérations.



H. FREDERIC



L'ancienne Base de sous-marins accueille un nombre croissant d'entreprises



Sur l'ancien site de la Base de sous-marins, les entreprises continuent de s'installer. Ainsi, après une période de travaux, Plastimo, fabricant et concepteur d'équipements pour bateaux, a conforté son implantation logistique sur le territoire et s'est installée dans le blockhaus K2. Cette implantation se traduit par la pérennisation de plus de 80 emplois au niveau local et par la création d'une quinzaine d'emplois indirects.

De même, la Sellor a inauguré son premier port à sec couvert au mois de juin. Cet équipement utilise deux nefs du K2, ainsi que l'alvéole en eau du bâtiment K1 qui lui fait face. Les bateaux, en attendant d'être stockés à sec sur un système de racks, sont positionnés sur des pontons installés

dans le K1, puis sortis par le slipway. Les services de Lorient Agglomération ont donc remis en état et sécurisé les installations de la nef en eau du K1. Au-delà du port à sec, cet investissement était très attendu par les entreprises nautiques du secteur, qui bénéficient ainsi d'une cale de mise à l'eau supplémentaire.

Le blockhaus K3, qui a fait l'objet d'importants travaux durant les années précédentes, continue sa mutation. De nouveaux contacts avec des associations et entreprises ont été établis pendant l'année (AFPA, ACEBI, CGG), et vont permettre de nouvelles installations dans les mois à venir. Ce bâtiment devrait prochainement être occupé en quasi-totalité.

L'ensemble des blockhaus de la BSM a fait l'objet d'un diagnostic des bétons et des façades au cours de l'année 2014. L'analyse des résultats permettra de déterminer les urgences à traiter et d'établir un programme d'intervention.

Sur le pôle course, le retrait brutal de Mare, sponsor de Joerg Riechers, a entraîné quelques modifications dans l'utilisation du bâtiment Glorieux 2 : la partie hangar de ce dernier abrite désormais le team Initiative Cœur et Yacht Man, entreprise de maintenance de bateaux de course.

H. COCHONNER

Zoom

La ZAC du quartier de la gare

L'année 2014 a vu se poursuivre la dynamique de travail engagée depuis 2012 pour la préparation de la première phase opérationnelle.

Des sondages complémentaires ont été réalisés sur les terrains des acteurs ferroviaires en vue de l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet urbain. Ces éléments devraient conduire à l'acquisition effective de ces terrains en 2015 par l'EPF de Bretagne.

L'opérateur a également été sélectionné pour la construction des premiers bâtiments, qui intégreront un programme mixte comprenant logements diversifiés, hôtels, commerces, services, bureaux ainsi que le parking du Pôle d'échange multimodal (PEM), le tout pour une surface de plancher totale d'environ 15 000 m².

L'intégration des éléments techniques (bâtiments voyageurs nord et sud, passerelle piétonne et nouvelle gare interurbaine) a été effectuée pour le lancement des travaux du PEM et du Triskell 2017 et le permis de construire du PEM a été déposé.

Enfin, les études de conception des espaces publics ont abouti à une programmation des différents modes de déplacements autour du PEM, qui va entraîner des études de conception urbaine et paysagère.



F. TRINEL

Urbanisme et politique foncière

De nouveaux PLU

Lorient Agglomération contribue aux PLU de ses communes, quand elles en font la demande. Depuis plusieurs années, les PLU évoluent pour mieux intégrer la nature et l'écologie urbaine.



et l'efficacité des PLU, mais aussi pour harmoniser les pratiques sur le territoire de l'agglomération. En outre, ils ont contribué à des présentations de leur pratique devant des organismes tels que la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), ou encore des groupes de travail régionaux (GéoBretagne) et nationaux (Conseil national de l'information géographique), pour ce qui touche à la dématérialisation des documents d'urbanisme, en lien avec la cellule Système d'information géographique (SIG) de Lorient Agglomération.

Dans l'optique de la préparation d'un PLUI et devant l'exigence de mieux prendre en compte la notion de paysage, une étude paysagère portant sur les vingt-cinq communes de l'Agglomération a été lancée. ●

En 2014, la Direction de la planification et du droit des sols de Lorient Agglomération a assisté les communes de Caudan et de Locmiquélic pour l'approbation de leur PLU « grenellisé ». Le PLU, dont le rôle est renforcé, constitue le support pour l'émergence d'un véritable projet de territoire, et se voit doté de nouveaux outils facilitant sa mise en œuvre opérationnelle. Son élaboration suit une démarche logique : l'analyse de l'état des lieux permet d'identifier les enjeux, puis de choisir un projet d'avenir décliné en actions.

Elle a également poursuivi la révision de quatre PLU pour les rendre conformes au « Grenelle de l'environnement » : ceux de Cléguer, Groix, Pont-Scorff et Port-Louis. Seul le PLU de Cléguer a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal dédié au Projet d'aménagement et de développement durable. Dans le cadre du Plan climat-énergie terri-

torial et de la démarche Cit'ergie, le PLU de Cléguer fait l'objet d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique sur la thématique de l'énergie. Les autres PLU ont été remaniés suite au renouvellement des équipes municipales.

Sur l'année 2015, plusieurs PLU sont néanmoins susceptibles d'être élaborés dans un objectif de « grenellisation », si toutefois la compétence PLU n'est pas transférée à l'Agglomération.

L'éventualité d'un PLU intercommunal (PLUI) a été étudiée de près, en lien avec la loi ALUR, et des propositions techniques et politiques seront vues en 2015.

La loi ALUR élargit à nouveau le champ d'action des PLU, ce qui nécessite des compétences multiples. Une veille juridique continue sur celle-ci a été mise en place.

Les chargés de PLU ont créé plusieurs groupes de travail, non seulement pour améliorer la cohérence

PLU approuvés en 2014

- Caudan (le 13/01)
- Locmiquélic (le 23/01)

Révisions générales en cours

- Cléguer : diagnostic réalisé, PADD débattu le 3 novembre 2014, traduction réglementaire en cours
- Port-Louis, Pont-Scorff et Groix : écriture du PADD en cours

Modifications de PLU

- Quéven, PLU approuvé le 18/12
- Brandérian, PLU approuvé le 24/01

Urbanisme : conseils et instruction du droit des sols

La direction de la planification et du droit des sols, organisée en groupes de travail, établit les PLU et instruit les permis de construire pour la Ville de Lorient et les communes de l'Agglomération qui en font la demande. Le service d'urbanisme joue également un rôle de conseil auprès de la population afin d'assister les particuliers dans l'instruction de leurs permis.

En 2014, les communes de Bubry, Quistinic et Lanvaudan ont fait appel aux services de Lorient Agglomération pour la gestion de leur dossier d'Application du droit des sols (ADS).

Les communes de Calan, Inguiniel, Gâvres, Plouay, Pont-Scorff et Port-Louis ont sollicité l'Agglomération pour une entrée en instruction en 2015. Quatorze instructeurs composent aujourd'hui l'équipe.

Fonctionnement de l'instruction

À Lorient

Le service d'urbanisme de Lorient est complètement mutualisé.

Chargée de l'accueil du public et de l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'Agglomération intervient en outre dans les domaines suivants :

- les enseignes et la publicité : application des demandes d'installation et mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure (dont les recettes ont été de 405.000 € en 2014),
- les immeubles présentant un péril (cinquante nouveaux signalements en 2014),
- l'accessibilité des lieux publics : instruction et rapport des demandes de travaux portant sur les Établissements recevant du Public (ERP)

auprès de la Commission départementale d'accessibilité.

Le service d'urbanisme de Lorient Agglomération conseille le public en amont, tant d'un point de vue réglementaire que qualitatif, en particulier grâce à la présence d'un architecte conseil qui aide les particuliers à instruire leurs permis.

Dans les autres communes

Dix-neuf communes font aujourd'hui appel aux services de Lorient Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,

par le biais de conventions.

Chaque commune a un instructeur et un cadre comme référent (excepté Lanester). Les instructeurs sont associés à l'élaboration du PLU.

L'ensemble des dossiers est présenté par le coordonnateur des instructeurs en commission Accessibilité. ●

Foncier : le schéma directeur des Zones d'activité communautaire (ZAC)

Le travail s'est poursuivi dans la mise en œuvre des orientations du schéma directeur des zones d'activités.

ZAC de Boul Sapin : reprise du travail en partenariat avec la commune de Brandérion, notamment dans les phases de concertation avec la population pour expliquer le projet, et sur la limitation des impacts environnementaux recherchée à travers les dernières étapes de conception. Ce travail débouchera en 2015 sur le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre, parallèlement à la poursuite des acquisitions foncières dans le cadre d'une Déclaration d'utilité publique (DUP).

ZAC du Mourillon Sud : présentation des scénarios d'aménagement à la nouvelle équipe municipale de Quéven. Le caractère industriel de cette future zone de trente hectares a été réaffirmé. Son schéma directeur définitif sera adopté début 2015 puis les études de maîtrise d'œuvre seront lancées.

Extension du parc de Soye : études de maîtrise d'œuvre réalisées en interne pour une extension a minima, en contiguïté à la zone actuelle, et poursuite de la réflexion sur une extension plus importante au nord-ouest.

En outre, se sont ajoutées deux nouvelles opérations : la restructuration de la zone du Parc, à Gâvres, qui devrait prochainement permettre l'installation d'entreprises dans les anciens bâtiments du Groupe d'études et de recherches en balistique, armes et munitions (GERBAM) et la déclaration d'intérêt communautaire pour une extension de la zone de Kerpont située entre Caudan et Lanester.

En ce qui concerne les opérations existantes, le travail de commercialisation et d'adaptation des parcelles aux besoins des entreprises a continué en 2014, notamment au niveau du territoire

de l'ancienne communauté de communes de Plouay, qui est maintenant complètement intégrée par les équipes communautaires. L'implantation d'une signalétique homogène dans chacun des parcs communautaires s'est également poursuivie, ainsi que la préparation des futures rétrocessions des espaces publics. ●



En chiffres

Quatre-vingt-sept entreprises, clients, usagers ou porteurs de projet économique ont été reçus par le service d'urbanisme ou visités sur site.

70 % de ces contacts relèvent d'un accompagnement économique, notamment pour des recherches liées à une implantation sur le territoire, quelles que soient les activités représentées ou le type de local recherché.

Les 30 % restants concernent des demandes d'information sur l'économie du territoire de l'Agglomération et son évolution, notamment urbaine.

Ces demandes n'émanent pas nécessairement d'un public à vocation économique (particuliers-investisseurs, étudiants, riverains, etc...)

Dans la ZAC de la Cardonnière, 47 757 m² de surface sont commercialisés, soit 62,5 %. 18 151 m² sont disponibles, soit 23,8 %, et 10 444 m² sont en cours de cession à l'entreprise Boulouard Déménagements, soit 13,7 %.

Trois contacts sont en cours pour des parcelles de 1 000 m² à 1 800 m², mais leur aboutissement dépendra soit de la santé économique des entreprises concernées, soit du schéma de voirie vers la ZAC de Kérulvé, qui sera connu fin janvier.

En ce qui concerne le domaine public maritime, 32 conventions ont été établies (galerie commerciale de la Maison de la mer, port de plaisance de l'Estacade, cellules artisanales des rues Didier Bestin et Gilles Gahinet, bâtiment K3) ainsi que 6 conventions non-économiques (80 ans des amis du Biche, Festival Interceltique de Lorient, passerelle piétons-vélos, cale transrade...).

Politique de l'habitat

Un nouveau Programme local de l'habitat (PLH) en perspective

L'année 2014 a été marquée par deux évolutions importantes : la création de la nouvelle intercommunalité et les élections municipales de mars. Ces événements ont eu des incidences importantes pour la politique de l'habitat, telles que la nécessité de réaliser un nouveau PLH et d'aider les nouvelles équipes municipales à se familiariser rapidement avec les problématiques liées à l'habitat.



sociale et familiale, deux agents d'accueil et une ingénieure.

Deux missions sont confiées à des opérateurs extérieurs : les visites liées à l'adaptation, au vieillissement ou au handicap sont effectuées par le PACT HD (entreprise d'économie sociale sous forme associative proposant des services d'aides aux personnes par le logement) et les diagnostics de performance énergétique par la société Eco Energie Service (EES).

Le bilan en matière de réhabilitation est, cette année encore, très positif. 292 dossiers ont été validés en Commission locale d'amélioration de l'habitat. Les dépenses (hors ingénierie) se sont élevées à 1,7 M € pour l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et à 775 500 € pour les fonds "Habiter mieux" (solde de 538 € en crédit FART - Fonds d'aide à la rénovation thermique- et de 4 405 € en crédit ANAH en fin d'année), ce malgré des incertitudes en termes de financement et la remise en cause de certains publics prioritaires par l'ANAH en juillet.

Ces dossiers représentent 4,7 M€ de travaux, qui ont été réalisés par des artisans locaux.

220 dossiers rénovation thermique, dont 70 % émanant de propriétaires occupants très modestes (population prioritaire pour l'ANAH et l'Agglomération) ont été traités, pour un montant de travaux de 4 M€. Pour ce faire, 294 diagnostics ont été effectués par le thermicien, dont le travail comprend non seulement les visites mais aussi la fourniture d'éléments pour la réalisation de l'éva-

Programme local de l'habitat (PLH)

Compte tenu de l'extension du périmètre du territoire faisant suite à la nouvelle intercommunalité créée en 2014, Lorient Agglomération a travaillé sur un calendrier permettant d'aboutir à un nouveau PLH pour mi-2016. En parallèle, un chargé de mission PLH a été recruté par Lorient Agglomération qui se chargera de son élaboration en interne. La délibération pour le lancement du PLH a eu lieu fin septembre et une première réunion regroupant l'ensemble des communes de l'Agglomération a été organisée le 12 décembre sur le pré-diagnostic. Cette rencontre a permis la réalisation d'un guide d'entretien, dans le cadre des rendez-vous programmés avec les vingt-cinq communes courant janvier et février 2015.

4 000 contacts, dont deux tiers par téléphone. Les missions de cet espace sont variées mais l'une ressort plus nettement : le renseignement sur la réhabilitation du parc privé.

L'opération d'amélioration du parc privé (action 10 du PLH)

Depuis l'année 2013, cette opération est conduite en régie et mobilise cinq personnes : un thermicien, une conseillère en économie

L'Espace info habitat (EIH)

Ce service d'accueil, d'information et d'orientation du public sur toutes les questions liées au logement (location, accession, réhabilitation) a ouvert en avril 2013. En 2014, il a comptabilisé près de



luation thermique. Cette évaluation est ensuite restituée aux demandeurs par le thermicien ou par l'un des autres agents de l'Espace info habitat.

71 dossiers Autonomie ont été traités pour un montant de travaux de 686 232 €. 65 dossiers ont été transmis au PACT HD pour la réalisation de diagnostics. L'envoi de ces dossiers demande un travail préalable de la part de la conseillère de l'EIH (récupération du Groupe iso-ressource (GIR), notamment...). Le travail de la conseillère ne se limite pas au suivi des dossiers Autonomie. Elle prend également en charge l'ensemble des contacts liés à la lutte contre l'habitat indigne : suivi du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, lors de réunions mensuelles, et suivi personnalisé des propriétaires occupants.

Environ 28 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social de la conseillère de l'EIH pour des problèmes ciblés de type difficultés financières, barrière de la langue, situation familiale complexe... Ces suivis de personnes cumulant les difficultés concernent aussi bien des dossiers rénovation thermique, autonomie ou lutte contre l'habitat indigne.

Au regard des modifications des règles de l'ANAH, Lorient Agglomération a pris une mesure exceptionnelle en septembre pour assurer le financement de certains dossiers. Une rallonge budgétaire de l'ANAH a permis de ne pas recourir aux aides de Lorient Agglomération pour les propriétaires occupants très modestes. Seuls sept Propriétaires occupants modestes (POM) ont bénéficié du nouveau dispositif d'aide défini par l'Agglomération. Une rencontre avec l'ANAH organisée en décembre a permis au service Habitat d'affiner sa connaissance des dossiers pour adapter au mieux ses critères d'attribution des aides (reste-à-vivre, travail sur les taux et plafonds de subvention...).

La formation et l'information des élus

Afin que l'ensemble des élus communautaires acquière une culture commune en terme d'habitat, un cycle de formation et d'information a été mis en place à partir de juillet.

Cinq réunions ont été organisées, ce qui a nécessité d'importants temps de préparation et de coordination pour les intervenants. Les thèmes traités ont été les suivants : la vision partagée de l'habitat à Lorient Agglomération, le PLH et les acteurs du logement, le parc privé, la politique foncière et le parc social.

Suivi de la délégation des aides à la pierre

Pour le parc public, 382 prêts ont été répartis de la façon suivante : 255 Prêts locatifs à usage

social (PLUS), 123 Prêts locatifs d'intégration ordinaire (PLAIO) et 4 Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), ce qui engendrera plus de 37 M€ de travaux.

Ces opérations ont bénéficié d'une subvention de Lorient Agglomération.

Suivi des subventions allouées par Lorient Agglomération

En 2014, 360 subventions ont été attribuées à des particuliers pour des travaux de rénovation ther-

mique, d'adaptation, d'énergies renouvelables, d'urgence ou de co-propriété, pour un montant de 340 234 €.

103 prêts à taux zéro « Prim access » et/ou « Lorient access » ont été attribués, ce qui représente un montant d'intérêts de 388 000 €.

49 ménages ont sollicité Lorient Agglomération pour l'obtention d'un « Prêt rénov » et, à ce jour, 21 prêts ont été attribués, ce qui représente un montant d'intérêts de 30 000 €. 13 prêts sociaux ont été attribués, ce qui représente un montant d'intérêts de 12 210 €.



L'accueil des gens du voyage

Conformément à la loi Besson, Lorient Agglomération a engagé en 2002 la réalisation de terrains d'accueil sur les communes de plus de 5 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2014, le dispositif d'accueil de la Communauté comprenait 94 emplacements répartis sur les aires du Gaillec à Lorient (40), de Caudan (8), Guidel (8), Hennebont (8), Inzinzac-Lochrist (8), Languidic (6), Lanester (8) et Plœmeur (8), auxquels s'ajoutent l'aire de passage de Brandérian et les trois terrains familiaux locatifs de Lanester.

Les travaux d'aménagement d'un terrain d'accueil de douze emplacements à Riantec ont démarré en décembre, en vue d'une mise en service des équipements en septembre 2015.

Les procédures préalables au lancement d'une opération de réalisation de quatre terrains familiaux locatifs à Quéven se sont poursuivies.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit en outre la mise à disposition de terrains pour l'accueil des missions évangéliques et pour les regroupements familiaux en période estivale. En 2014, les communes de Lanester et Riantec ont contribué à ce dispositif par la mise à disposition des terrains pour l'accueil des missions évangéliques programmées sur le territoire communautaire par la Préfecture.

La possibilité de mettre en œuvre une procédure d'expulsion, suite à une installation illicite sur le territoire communautaire, dépend de la conformité de ce dernier vis-à-vis des obligations légales et des préconisations du schéma départemental.

Des aides pour l'habitat

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, dont l'objectif est de permettre à chacun de bénéficier d'un logement adapté à ses besoins, Lorient Agglomération a mis en place de nombreuses aides directes, notamment pour aider les ménages à diminuer la facture énergie de leur logement.

Rénovation thermique Économie d'énergie

Montant: de 500 à 2 000 euros selon le gain énergétique + subventions ANAH (voir tableau plafonds de ressources) le cas échéant;

Public: particuliers propriétaires;

Plafond de ressources: plafonds ANAH ou plafonds PLSA.

Conditions particulières: logements de plus de 15 ans. Les travaux doivent contribuer à réduire la facture énergétique d'au moins 25%.

Isolation toiture ou plancher

Montant: 10 à 50% des travaux;

Public: copropriétaires;

Plafond de ressources: 10% sans condition, au-delà en fonction des plafonds.

Conditions particulières: plafonnée à 1000 euros pour les propriétaires occupants et à 500 euros pour les propriétaires bailleurs.

Isolation thermique extérieure

Montant: 5 à 50% des travaux;

Public: copropriétaires;

Plafond de ressources: 10% sans condition, au-delà en fonction des plafonds.

Conditions particulières: plafonnée à 1000 euros pour les propriétaires occupants et à 500 euros pour les propriétaires bailleurs, sous réserve d'autorisation par la commune.

Prêt à taux zéro ("prêt rénov")

Montant: prêt de 5 000 à 10 000 euros sur 3 à 10 ans attribué par l'une des banques partenaires;

Public: particuliers;

Plafond de ressources: plafond PLSA.

Zoom

Lorient Agglomération aide aussi les bailleurs

Un tableau de bord communal sera mis en place pour suivre chaque année le nombre de logements autorisés et mis en chantier ainsi que la part des logements sociaux parmi l'ensemble. Ce tableau de bord aura pour objectif de réajuster chaque année la programmation communale de logements sociaux.



Les plafonds de ressources

Nombre de personnes au foyer	Revenu fiscal de référence, plafonds PLSA*	Revenu fiscal de référence, plafonds ANAH*
1	23 688 euros	18 262
2	31 588 euros	26 708
3	36 538 euros	32 119
4	40 488 euros	37 725

* Plafonds : revenu fiscal de référence de l'année n-2 ou n-1 de l'ensemble des personnes occupant le logement

Des aides cumulables ANAH

- De 35 à 50% du montant HT des travaux (limité à 20 000 €)
- 3 500 € (prime Habiter mieux)
- Eco prêt à taux zéro
- Prêt rénov
- Crédits d'impôts

Lorient Agglomération :

- 500 à 1 250 € selon le projet

Conditions particulières: logement de plus de 15 ans. Les travaux doivent contribuer à réduire la facture énergétique d'au moins 25%.

Adaptation du domicile

Montant: 10 à 15% des travaux et aide plafonnée à 2 000 euros par foyer, plus subventions ANAH, Conseil général et Caisse de retraite, le cas échéant;

Public: personnes âgées et personnes handicapées;

Plafond de ressources: plafond ANAH.

Conditions particulières: l'aide est accordée afin de favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes.

Énergies renouvelables

Montant: 350 euros pour un chauffe-eau solaire individuel, 600 euros pour un système solaire combiné (eau chaude et apport en chauffage), 500 euros pour un poêle bouilleur, 1 100 euros pour une chaudière à bois;

Public: particuliers;

Plafond de ressources: aucun.

Conditions particulières: les travaux doivent être réalisés par un professionnel agréé.

Accession à la propriété

Prêt à taux zéro/Prim access

Montant: 15 000 euros sur 15 ans attribué par l'une des banques partenaires. Prise en charge des intérêts par Lorient Agglomération;

Public: particuliers;

Plafond de ressources: PLSA.

Conditions particulières: critères de prix de vente, de surface de terrain ou de surface habitable.

Objectifs et aides adaptées:

- Inciter à la réalisation de logements à coûts et charges maîtrisés notamment en incitant les énergies alternatives au chauffage électrique.
- Poursuivre le soutien financier de Lorient Agglomération aux logements locatifs sociaux:
 - Prêt locatif à usage social (PLUS) - Construction-Démolition: 2 000 €/logement.
 - PLUS, Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ordinaire, PLUS structure: 120 €/m² de surface habitable en zone 2 et 130 €/m² de surface habitable en zone 3 (+Groix). La subvention sera majorée de 50% de la subvention de base pour les bâtiments passifs ou de 60% de la subvention de base pour les bâtiments à énergie positive.
 - PLAI structure et PLAI familiaux: 10 000 € forfaitaire. À noter qu'un objectif annuel de 10 PLAI familiaux est fixé.
 - Prêt locatif social (PLS) structures: 650 € par logement (le nombre de places divisé par 2). Cette subvention pourra être étendue aux programmes en accession à coût abordable réalisés par les bailleurs sociaux.
- Attribuer une subvention pour faciliter la sortie d'opération.
- Créer un office public de l'habitat communautaire.

Aménagement numérique

Le haut débit pour tous

Le développement du réseau fibre optique se poursuit, tandis que s'étoffe parallèlement l'offre de services proposé aux communes membres de l'Agglomération.



S. CUBSET

La direction des systèmes d'information (DSI) met à disposition des communes qui en font la demande, une plateforme de services visant à optimiser les usages mais aussi les investissements qu'ils supposent. Après conventionnement, la DSI peut réaliser un état des lieux du système d'information existant dans la commune, déterminer les besoins et évaluer les contraintes, propres à la taille de chaque collectivité. À l'issue, un rapport fourni à la commune permet de qualifier les modalités d'intervention de Lorient Agglomération et de déterminer les solutions à apporter. La DSI peut intervenir dans toutes les infrastructures de la commune (administrations, écoles...), sur les réseaux et les postes de travail, pour du diagnostic, de la configuration, de l'installation, de l'hébergement, du conseil, de l'assistance et éventuellement de la formation.

Mutualisation et plateforme de service

Ces solutions sont proposées « à la carte » : un document recense toutes les prestations développées par la DSI, il suffit de cocher les cases en fonction des besoins. Le service assure ensuite les « prestations » en conséquence. Au cours de l'année 2014 certaines communes



Un « nuage » communautaire

La DSI développe une offre d'espace hautement sécurisé pour le stockage et l'exploitation des données. Un « Cloud communautaire », dédié à l'Agglomération et aux communes adhérentes, qui permet de sauvegarder mais aussi de partager des informations et de mutualiser des ressources.

ont souhaité que soient consolidées certaines informations, d'autres communes se sont engagées dans un diagnostic pouvant mener à la mise en place de telles plateformes de services. Ainsi, Cléguer a validé la solution de virtualisation de son serveur qu'elle hébergera courant 2015 sur les infrastructures techniques de Lorient Agglomération et Riantec a confié à Lorient Agglomération la gestion de son infrastructure informatique.

Les communes de Quéven, Cléguer et Riantec, Hennebont, Larmor-Plage, Plœmeur, mais aussi Audélor et l'Office de tourisme ont passé des conventions dites « Plateforme de service » avec Lorient Agglomération pour la gestion (totale ou partielle) de leur parc informatique et réseaux. Par ailleurs, d'autres conventions sont passées avec certaines communes pour l'hébergement des sites Internet et Intranet. ●



Déploiement de la fibre optique

L'extension du réseau fibre optique, propre à Lorient Agglomération, s'est poursuivie avec le raccordement des communes de Cléguer et de Pont-Scorff mais aussi de la station d'épuration de Lanester et du bâtiment utilisé par la direction gestion et valorisation des déchets à Caudan.

En outre, la direction des systèmes d'information a suivi le déploiement de la fibre sur les quartiers de Lanester, Lorient et Plœmeur mené par la société Orange dans le cadre du projet AMII (Appel à manifestations d'intentions d'investissement). À la suite de la fusion de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay, l'Agglomération suit également le projet Bretagne Très Haut Débit pour lequel les premiers déploiements sont en cours avec la mise en œuvre de 2 opérations de montée en débit (MED) sur Plouay et Inguiniel avec une participation communautaire de 138 000 €.



Déplacements et mobilité

Développer l'intermodalité

Les premiers chantiers du Triskell ont débuté en 2014, tandis que se poursuivait parallèlement la concertation. Dans le domaine des transports et déplacements, 2014 a également été l'année de démarrage de nombreux projets, parmi lesquels le futur Pôle d'échanges multimodal.

Le Plan de déplacements urbains approuvé par le conseil communautaire le 22 février 2013 affiche les ambitions de la collectivité en faveur d'une mobilité plus durable. Ayant fait l'objet d'une très large concertation, il aborde de nombreux thèmes : urbanisme, déplacements à pied et à vélo, liaisons maritimes, transports collectifs urbains et interurbains, transports ferroviaire et aérien, logistique marchandise, bruit, intermodalité, sécurité routière, coopération entre acteurs du territoire, innovation, suivi du PDU, communication etc. Il fait l'objet d'évaluation régulière de son avancement. L'ensemble des projets transports menés par la collectivité s'inscrit ainsi dans cette stratégie globale.

Triskell 2017 : démarrage des premiers chantiers

Maillon essentiel de la politique de transport urbain, le Triskell a pour vocation d'optimiser les conditions de circulation des bus au cœur de l'agglomération. L'intégration du Triskell dans la ville impose également une analyse fine de l'ensemble des fonctionnalités urbaines afin de conjuguer vie de quartier et efficacité des transports, gage de leur attractivité. La communauté a poursuivi, avec l'aide des communes concernées, la concertation avec les riverains pour garantir l'acceptation du projet par tous.

L'approbation, par le conseil communautaire, le 21 décembre 2012 de l'avant-projet du Triskell a



ARTEFACTO

permis la poursuite des études de projet en 2013 et 2014 et l'engagement progressif des marchés de travaux dès fin 2013.

L'année 2014 a ainsi été marquée par les premières réalisations dans le quartier de Kervénanec à Lorient, et celui de Croizamus à Quéven où une nouvelle voirie en site propre a été ouverte à la circulation des bus, ainsi que par les aménagements du carrefour de l'AFPA et de la station « Clairière » entre Lorient et Quéven.

La mise en œuvre d'une concertation étroite avec les riverains, les commerçants, l'installation d'une commission d'indemnisation des commerçants

et artisans, ont créé les conditions favorables à l'acceptation par tous d'importants travaux regroupant les interventions préalables des concessionnaires (travaux sur les réseaux) et l'aménagement du Triskell proprement dit sur des sites sensibles ; ainsi ont pu débuter à l'automne les travaux sur la rue Muller, à l'entrée Nord-Ouest de Lorient et sur la rue Jean-Jaurès sur la branche sud.

La libération des emprises ferroviaires avec la démolition de la halle Sernam, permettra d'engager dès les premières semaines de 2015 la réalisation de la « rue du Triskell », reliant la future



ARTEFACTO



DR

gare au pont d'Oradour, le long des voies ferrées et du futur quartier de la gare.

Fin 2014, le montant global des marchés notifiés s'élève à 23 M€ soit les deux tiers du projet total, annonçant une montée en puissance en 2015 et 2016, pour une livraison de l'ensemble du Triskell début 2017, conjointement avec celle du Pôle d'échanges multimodal, dont il est le complément.

Réalisation du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lorient

L'année 2014 a connu la réalisation et l'approbation des avant-projets sommaire et détaillé, et les études de projet précisant la nature des équipements relevant de la « maîtrise d'ouvrage unique » confiée à la SNCF, à savoir :

- le bâtiment voyageurs et le bâtiment « tiers » qui accueillera la Poste et des activités tertiaires,
- la passerelle reliant la gare aux quais et aux quartiers situés au nord des voies ferrées,
- l'accès nord situé au niveau de la gare actuelle et la gare routière interurbaine situés le long du Triskell.

Parallèlement, les signatures des premières conventions liées à la libération des emprises et à la réalisation du quai TER au sud du faisceau de voies ont permis la réalisation des premiers travaux préalables à la réalisation de la gare, de la rue du Triskell et au premier îlot de la ZAC du quartier de la gare : dépose des voies ferrées et démolition des halles Sernam. Au nord des voies, les travaux de démolition de l'ancien immeuble d'habitation et du blockhaus attenants ont débuté à l'automne.

Enfin, les études de fonctionnement des parvis nord et sud permettant d'organiser les très nombreuses fonctions auxquelles ils seront amenés à répondre (accès tous modes, dépose et reprise taxis, transport de fonds et livraison...) ont permis de dégager des principes qui seront intégrés au programme de maîtrise d'œuvre du futur concepteur de ces espaces.

La juxtaposition et l'imbrication des trois projets PEM, Triskell et ZAC de la gare, a nécessité la mise en œuvre d'une méthodologie entre tous les partenaires afin de garantir la cohérence des multiples démarches conduites parallèlement. Ainsi des réunions organisées mensuellement ont permis à tous les maîtres d'œuvre de partager l'avancement de leurs études respectives, dans le respect des orientations du plan guide et de ses déclinaisons. ●

L'ensemble des projets transports menés par la collectivité s'inscrit dans une stratégie globale.

Zoom

Le financement du projet de la future gare

Les maîtres d'ouvrage de ce projet sont SNCF/Gares & Connexions, Lorient Agglomération et Réseau Ferré de France (SNCF Réseau depuis le 1^{er} janvier 2015). Le contrat de pôle signé le 26 juin 2013 a défini les modalités de financement suivantes :

- Lorient Agglomération : 30,53 M€
- Région : 11 M€
- Ville de Lorient : 10 M€
- Etat : 2,6 M€
- Département : 1,8 M€
- Réseau ferré de France : 0,22 M€
- Total : 58,38 M€



Aménagement et évolution du réseau

L'année 2014 a essentiellement été marquée par l'engagement très important de l'exploitant dans l'intégration du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Plouay.



Suite à la fusion entre Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet, la nouvelle Communauté d'agglomération à 25 communes est devenue Autorité organisatrice des transports (AOT) urbains sur l'ensemble du territoire. Pour autant, conformément au code des transports, les communes issues de la Communauté de communes étant antérieurement desservies par le Département, le transfert de compétence s'est opéré à l'issue d'une période convenue entre le Département et Lorient Agglomération afin de permettre l'optimisation du service assuré par chaque collectivité. C'est ainsi que le 30 juin 2014, à la fin de l'année scolaire, les services tant scolaires que réguliers ont été intégrés au réseau urbain.

Si les services « de proximité » à vocation essentiellement scolaires ont largement repris les circuits existants antérieurement, la création de 6 nouvelles lignes régulières change sensiblement l'offre de services aux habitants :

- Mise en place de services du lundi au samedi, toutes périodes, alors qu'antérieurement l'offre était très restreinte voire inexistante hors période scolaire.
- Chaque commune bénéficie a minima de 5 ou 6 allers retours quotidiens.

Sécurisation des arrêts de bus

La charte pour la sécurisation des points d'arrêt a été approuvée en Conseil communautaire du 9 juillet 2010. Elle a depuis été approuvée par 7 communes, et appliquée par la quasi-totalité des communes de l'agglomération. Si les arrêts identifiés comme les plus problématiques ont fait l'objet d'aménagements de sécurisation, une vigilance constante est maintenue pour améliorer la sécurité générale du réseau de transport. L'extension du réseau de transport urbain aux communes issues de la communauté de Plouay, a conduit à expertiser l'ensemble des arrêts qui s'y trouvaient. Si d'une façon générale la sécurité des usagers était bien prise en compte, une petite dizaine d'arrêts ont depuis fait l'objet d'aménagement ou de réaménagement sur ce territoire. Avec le réaménagement cette année d'une trentaine d'arrêts sur les

la création de 6 nouvelles lignes régulières change sensiblement l'offre.

autres communes, ce sont aujourd'hui plus de 150 sites qui, depuis le début de la campagne de sécurisation, et après avoir été diagnostiqués dangereux ou même très dangereux, ont subi des



aménagements qui les rendent sécurisés pour les usagers des transports collectifs, ainsi que pour tous les utilisateurs de l'espace public.

Mobilité pour tous

La direction transports et déplacements de Lorient Agglomération assure l'instruction des demandes d'accès au service dédié aux personnes à mobilité réduite ainsi que celle des demandes de titres sociaux, dès lors qu'ils ne répondent pas de façon explicite à tous les critères d'attribution. En 2014, la direction des transports constate une nouvelle augmentation des demandes d'accès au service PMR avec 350 dossiers (+4%), dont 21 dans le cadre de l'interopérabilité (accord entre réseaux). Des accords ont été attribués à 203 personnes en fauteuil, à 65 personnes ayant des difficultés à la marche et à 40 mal et non-voyants.

Pour garantir l'équité d'accès au service pour les personnes qui ne répondent pas strictement aux critères (personnes invalides sans être en fauteuil), Lorient Agglomération a mis en œuvre une nouvelle procédure sollicitant un avis de la part d'ergothérapeutes. Une vingtaine de dossiers ont été déposés au cours du dernier trimestre 2014 suite à la mise en place de cette disposition.

Le même constat d'augmentation de demandes d'obtention de titres sociaux a été dressé avec



387 dossiers étudiés en commission en 2014 (+7,5% par rapport à 2013):

- 144 cartes IRIS : soient 80 demandeurs d'emploi et 64 demandeurs d'asile (+6%),
- 243 cartes AZUR : personnes âgées ou handicapées (+8.5%).

Ces demandes ont donné lieu à 325 réponses favorables, soit 84% des cas étudiés. ●

LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS EN CHIFFRES :

36,3

millions d'euros pour le budget de fonctionnement, y compris le coûts relatifs à l'intégration du territoire de Plouay, dont près de 23,8 millions de recettes de versement transport (VT)

17

millions de voyages sur le réseau, dont 800 000 sur les lignes maritimes



A. FROMENTIN



A. FROMENTIN



L'Agglomération, conseillère en mobilité

La direction des transports et déplacements de Lorient Agglomération est amenée à intervenir auprès de divers partenaires dans le cadre de sa mission de conseil en mobilité, à qui échoit également la responsabilité de mettre en œuvre un Plan de déplacements d'administration (PDA).

• L'activité de conseil en mobilité

Cette mission s'articule autour de différentes actions comprenant la participation aux ateliers Géo Bretagne menés par la DREAL qui a pour mission de constituer un patrimoine commun de données déplacements et transports et d'en diffuser les données sur la plateforme accessible à tout public ou la poursuite du partenariat avec la Région Bretagne pour l'information multimodale via le site internet BreizhGo.

• La mise en œuvre d'un Plan de déplacements d'administration (PDA)

Avec le déménagement d'une part importante des services dans la Maison de l'Agglomération, Lorient Agglomération a réactivé la mise en œuvre du PDA. Les premières actions consistent à mettre à disposition des agents des vélos et également à favoriser le développement de l'usage des cartes CTRL pour les déplacements professionnels.

• La politique cyclable

Différentes actions ont été menées en faveur du vélo notamment l'instruction ou le paiement des demandes de subventions d'équipements aux communes réalisant des travaux inscrits au Schéma cyclable d'agglomération : Lorient (Monistrol/ Toullec-Kermelo/ Toullec); Plœmeur (Centre/Lann Er Roch), Larmor-Plage (boulevard Roger Le Pors), Locmiquélic (rue du Général de Gaulle), Hennebont (Kérandré-Gare-Libération) et Guidel (Guidel-Plage-Entrée Guidel St Fiacre).

Lorient Agglomération a également mis gratuitement 134 vélos à la disposition des étudiants pour l'année universitaire.



S. CUISSET



S. CUISSET



Suivi des intérêts de l'agglomération

Après sept années d'expertise judiciaire au cours desquelles la direction transports et déplacements a apporté son appui technique à la défense des intérêts de l'Agglomération dans le différend qui l'opposait au constructeur du pont des Indes, le rapport favorable de l'expert a permis de trouver une solution amiable pour la clôture de ce dossier. Par ailleurs, le contentieux relatif au marché de bus passé en 2011 a connu une issue favorable pour l'Agglomération suite à la décision du Tribunal administratif.

Des services publics accessibles à tous

En 2014 la « mission accessibilité » a rejoint la direction transports et déplacements, renforçant ainsi le lien étroit qui relie mobilité et accessibilité.



La commande de 15 nouveaux véhicules courant 2014 permettra d'équiper tout le parc communautaire en 2015. Le travail se poursuit avec les sous-traitants qui travaillent pour le compte de la CTRL, pour garantir l'équipement de tous les véhicules assurant le service régulier de transport public sur Lorient Agglomération.

Deux nouveaux minibus destinés au service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ont été commandés afin de garantir à ces usagers une totale disponibilité des véhicules affectés à ce service. Ce service dédié aux personnes à mobilité réduite, maintenu comme « service de substitution » pour les points d'arrêts non rendus accessibles a transporté 29 160 voyageurs et parcouru 458 756 kilomètres en 2014.

Des aménagements ont par ailleurs été commandés sur le ponton de Pen Mané pour améliorer l'accès à Ar Vag Tredan, navire accessible aux personnes handicapées.

Sensibilisation aux handicaps

L'édition 2014 du Festival Interceltique a été l'occasion de réaliser un audit complet de l'accessibilité de l'évènement. Les responsables et bénévoles du Festival Interceltique ont par ailleurs été sensibilisés à tous les types de handicap. Afin de garantir une continuité dans la chaîne des déplacements des personnes en situation de handicap, la mission SIG de Lorient Agglomération a constitué une cartographie des différents travaux de mise en conformité du territoire grâce aux descriptifs des travaux 2011-2012, qui ont été transmis par les techniciens des communes. Cette cartographie permet de naviguer et d'identifier les aménagements qui ont été réalisés. La base de données ainsi constituée a permis tout d'abord la création d'une application métier interactive dédiée à l'accessibilité de façon à valoriser pour les techniciens l'ensemble des informations géographiques relatives à la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement. Le second objectif de ce travail collaboratif avec la mission SIG était de pouvoir informer les personnes handicapées du degré d'autonomie de leurs déplacements, grâce à la création d'un calculateur de mobilité : le « handymap ». Accessible au grand public, cet outil permet de préparer son itinéraire en fonction de sa mobilité et de son handicap et d'identifier les connexions avec les autres modes de transport (calculateur multimodal à terme). ●

S'appuyant sur la nécessité de garantir la chaîne de déplacement, la mission accessibilité évalue les avancées réalisées dans les domaines :

- des bâtiments communautaires recevant du public (ERP),
- des transports avec la mise en œuvre du Schéma directeur d'accessibilité (SDA),
- des Plans d'accès aux voiries et espaces publics (PAVE) conduits par les communes,
- de toutes autres actions favorisant l'intégration des personnes handicapées,

Pour assurer sa mission, elle s'appuie largement sur les travaux de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) qu'elle anime.

Accessibilité des établissements recevant du public

Quel que soit le projet, Lorient Agglomération intègre les normes d'accessibilité dans les ERP neufs ou existants dans le cadre d'extension ou de réhabilitation. La concertation avec les associations membres de la CIA est omniprésente. 2014 a notamment été marquée par l'ouverture de la Maison de l'Agglomération et par le réaménagement de la Cité de la Voile Eric Tabarly : - Pour la Maison de l'agglomération, la CIA a été consultée tout au long du chantier. Des visites effectuées en présence des architectes. À l'issue

de ces échanges, les associations de personnes en situation de handicap ont préconisé diverses améliorations.

- Pour la Cité de la voile Eric Tabarly, les aménagements réalisés permettent de répondre aux normes du label « tourisme handicap ». Les échanges et les visites de terrain avec les associations ont fortement contribué à répondre aux aménagements nécessaires à la labellisation ; la consultation de ces dernières en amont de l'aménagement de la nouvelle muséographie permanente, la rend aujourd'hui accessible pour tous types de handicaps.

Accessibilité des transports

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité des transports (SDA), il a été convenu de rendre accessible d'ici 2015, 185 stations de bus sur les 508 stations des lignes régulières. Ces stations concernent les lignes 1, 22, 51 et 52 et un certain nombre d'autres stations très fréquentées dans chaque commune : 35 quais ont été mis en accessibilité dans ce cadre et 27 quais supplémentaires ont été mis en accessibilité par les communes en plus du SDA. Le parc de bus mis à disposition de la CTRL est intégralement doté de systèmes d'informations visuelle et sonore et 85 % des véhicules sont dotés de palettes à déploiement automatique.

Eau et assainissement

Un interlocuteur unique pour une filière pérenne

Parmi les faits marquants en 2014, Lorient Agglomération a intégré de nouvelles communes à son périmètre d'intervention. Cette extension a permis d'asseoir sa position comme interlocuteur unique sur la compétence eau et assainissement pour l'ensemble du territoire communautaire.



munes de Lorient, Lanester et Port-Louis, 549 dossiers relatifs à des abonnés bénéficiaires du fonds solidarité énergie (FSE).

Suivi des marchés

En 2014, l'exécution financière de 151 marchés a été directement suivie par la direction. Par ailleurs, 99 nouveaux marchés ont été attribués. Ces chiffres sont en augmentation très significative par rapport aux années précédentes.

Exécution budgétaire et comptable

Hors prise en charge par la commande publique, l'activité interne de la direction, tous budgets confondus, a généré la création de 2 652 engagements de dépenses et le traitement de 2 626 factures pour un total de 12 M € TTC. En outre, 2 935 titres de recettes ont été émis dont 1 217 correspondent à la facturation de prestations (travaux de branchement en assainissement collectif, taxes de raccordement à l'assainissement collectif et ressources découlant de la gestion domaniale des biens de la direction telles les locations d'emplacement pour les installations).

Exploitation eau potable

Modalités d'exploitation des services

- Calan, Cléguer, Pont-Scorff, Gestel, Quéven, Guidel, Plœmeur, Larmor-Plage, Groix : marché de prestation de service ;
- Lorient, Lanester et Port-Louis : distribution assurée en régie et marché de prestation de service pour l'exploitation des usines de production d'eau de Petit Paradis et de Coët er Ver ainsi que leurs ouvrages de stockage d'eau potable associés.
- Brandérian, Languidic, Bubry, Inguiniel, Plouay, Lanvaudan, Quistinic, Hennebont, Caudan, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic, Riantec et Gâvres : délégation de service public.

Le contrat d'exploitation de Groix arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il a été décidé de remettre en concurrence la gestion de ce service sous la forme d'un marché négocié de type prestation de service pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le contrat d'exploitation de Calan, Cléguer, Pont-Scorff, Gestel, Quéven et Guidel a fait l'objet d'un avenant afin d'intégrer la suppres-

A fin d'accompagner l'extension du périmètre d'intervention de la direction eau et assainissement, 3 postes ont été créés avec le recrutement d'un technicien en assainissement non collectif (ANC) et de deux adjoints techniques chargés des contrôles de bon fonctionnement des ANC et des contrôles de conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif.

Au cours de l'année 2014, de nouveaux projets ont vu le jour, par exemple la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement. L'harmonisation des règlements de service à l'échelle de l'agglomération et quel que soit le mode de gestion en vigueur, a également été réalisée avec le concours des prestataires et délégataires concernés. Les nouveaux règlements issus de ce travail collaboratif ont été votés par le Conseil communautaire du 11 décembre 2014.

Relation à l'usager et coordination administrative et comptable

Accueil

8 101 abonnés ont été reçus par les 4 agents en charge de l'accueil (moyenne de 156 personnes/semaine). 18 818 demandes téléphoniques

(moyenne de 363 communications/semaine) et 2 058 demandes écrites (courriers ou courriels) ont été dénombrées.

L'adoption en 2014 de la loi relative à la protection des consommateurs, dite loi Hamon, a modifié les conditions de contractualisation des polices d'abonnement à l'eau potable nécessitant une modification de l'ensemble des formulaires mis à disposition des abonnés et des procédures de traitement des abonnements.

Facturation

78 094 factures de consommation d'eau et d'assainissement ont été établies pour 35 622 abonnés des communes de Port-Louis, Lanester et Lorient ; 8% des abonnés sont actuellement mensualisés. De plus, ont également été émises 466 factures de prestations de travaux ou de prestations en assainissement non collectif. Par ailleurs, le service a procédé en 2014 à l'examen de 224 demandes de dégrèvement pour fuite d'eau après compteur et de 59 contestations de facturation.

Suivi des impayés

L'équipe en charge du contentieux a instruit en partenariat avec les services sociaux des com-

sion de la filière de traitement de 60 m³/h (usine du Leslé) et la modernisation de la filière de 250 m³/h.

Patrimoine de l'eau potable

Les travaux de modernisation de l'usine du Petit Paradis ont été finalisés au début de l'année et l'usine a été mise en service en avril 2014.

Des équipements de surpression d'eau ont été mis en place à Languidic, afin de limiter les achats d'eau extérieurs et optimiser l'utilisation des captages.

Une étude diagnostique du génie civil du barrage a été réalisée à Port-Melin à Groix, classé en 2014, et menée dans le cadre réglementaire applicable à ce type d'ouvrage.

Enfin, les modalités techniques et financières de l'occupation des dômes des châteaux d'eau par les opérateurs de téléphonie mobile ont été définies.

Etude de schéma directeur eau potable sur le territoire de Lorient Agglomération

Cette étude porte sur la mise en adéquation des capacités de production d'eau potable en œuvre sur le territoire communautaire ou projetés avec les besoins actuels et futurs de la population. Elle a débuté le 24 juillet 2014 pour une durée de 2 ans et 3 mois.

Travaux réalisés par les agents de la régie sur les communes de Lorient, Lanester et Port-Louis

Pose de canalisations, tubage et reprise de branchements:

- **Lorient** : rue Audren de Kerdrel, rue Jean Moulin, Rue Gueprat, Rue Colonel Muller, Rue des Rouges Gorges, rue de Kerpape, rue de Kervéanec, rue de Lanveur, Rue Commandant Billaud, rue Hervoche, rue Paul Février, rue Elodie La Villette, rue Général Giraud, rue Clément, rue de Kermélo, rue du Président Kennedy, rue Irène Joliot Curie, Rue Jean Jaurès.
- **Port-Louis** : rue de l'entente cordiale et rue Rio.
- **Lanester** : rue Jules Guesdes, avenue Kesler Devillers, rue de la Grande Lande, rue Louis Le Hen.



Zoom

La direction eau et assainissement en chiffres

Eau potable

- 98 963 abonnés
- 9 unités de production d'eau potable
- 31 ouvrages de stockage d'eau
- 2 428 km de réseaux (86,6 % de rendement)
- Mode d'exploitation mixte (régie, prestations de service et délégation de service public)

Assainissement

- 85 344 abonnés à l'assainissement collectif
- 28 unités de traitement
- 340 postes de relevage
- 1 248 km de réseaux
- Mode d'exploitation mixte (régie, prestations de service et délégation de service public)
- 11 345 nouvelles installations d'assainissement non collectif (ANC)

Sectorisation des réseaux d'eau potable de l'agglomération

La sectorisation des réseaux d'eau potable a débuté par les communes de Groix et Port-Louis et s'étendra en 2015 à toutes les communes de Lorient Agglomération. Les objectifs de mise en place de débitmètres sur les réseaux sont de mieux connaître les sens de circulation de l'eau dans les canalisations, de faciliter les recherches de fuites sur le réseau public et de limiter les pertes en eau.

Distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée conforme à la réglementation en vigueur tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de distribution au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production.

Il convient toutefois de signaler des difficultés récurrentes d'eaux troubles rencontrées à Plœmeur lors d'interventions sur le réseau ou incidents (fuites, travaux de raccordement ou de réfection de branchements, sur-débit, modification de l'approvisionnement en eau); ces désagréments pour les abonnés sont dus à l'augmentation des vitesses dans les conduites lors des interventions et au décollement des dépôts dans les canalisations induits par ces survitesses. Un programme conséquent de renouvellement des réseaux et de structuration du réseau d'interconnexion de la commune avec les communes voisines, est engagé par Lorient Agglomération sur les 3 exercices à venir pour améliorer cette situation.



Production d'eau potable et interconnexions

En prévision de la vidange du barrage de Guerlédan et donc de l'indisponibilité de cette retenue pour soutenir le débit du Blavet à compter de mars 2015 pour une durée minimale de 8 mois, la direction eau et assainissement s'est rapprochée de « Eau du Morbihan » pour élaborer des scénarii de crise et étudier les modalités de secours mutuels.

Dans ce cadre, en septembre 2014, des échanges d'eau de grandes capacités, à des fins de tests, ont été effectués entre l'usine de Langroise et celle de Coët er Ver, confirmant les possibilités de secours mutuel de ces deux équipements en cas de nécessité.

- Plœmeur : prestation de service pour l'exploitation de la STEP et régie pour les réseaux et postes de relevage

- Caudan, Cléguer, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven et Riantec : régie.

En 2014, les modes de gestion n'ont pas évolué, hormis sur les communes de Calan et Quistinic, afin de prendre en compte le transfert de la compétence à Lorient Agglomération.

Les DSP de Groix et de Lorient arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il a été décidé de remettre en concurrence la gestion de ces services sous la forme de marchés négociés de

branchements sont en diminution par rapport à 2013 : 1054 interventions sont dénombrées dont 107 en astreinte ; 27 réparations de branchements ; 10 réparations importantes sur réseaux.

Stations d'épuration

- La station d'épuration qui dessert Pont-Scorff et une partie de Cléguer a été mise en activité dans sa configuration définitive après travaux.

- La problématique majeure des stations reste les volumes d'eaux parasites qui y arrivent lors des périodes de nappes hautes couplées aux pluies. Il n'est pas rare de voir les volumes mesurés en entrée de station multipliés par 5, voire plus, en fonction des périodes.

- Globalement, les résultats sur les paramètres habituels de définition de la pollution, respectent les normes de rejet imposées.

- À compter du 1^{er} janvier 2014, toutes les stations d'épuration d'une capacité de plus de 2000 EH (équivalent-habitant) doivent être équipées d'un traitement du phosphore ; les modalités ont été mises en œuvre en décembre 2013 sur la station du Gripp à Groix, seule station de la collectivité concernée par cette évolution de la réglementation, qui ne disposait pas encore de ce type de traitement.

Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif

1 069 contrôles (5 fois plus de contrôles par rapport à 2013) ont été réalisés dans le cadre de ventes immobilières ; cette augmentation des contrôles lors des ventes est consécutive à la décision du Conseil communautaire de les rendre obligatoires. 133 contrôles ont permis de vérifier le bon raccordement de nouvelles installations au réseau ; 1 905 branchements contre 1 804 en 2013 ont été vérifiés dans le cadre de campagnes systématiques suite à constats de pollution ou préalablement à des travaux de réhabilitation de réseaux de collecte.



F. TRINEL

Exploitation assainissement

Modalités d'exploitation des services

- Lorient, Larmor-Plage, Groix, Inguiniet et Bubry : délégation de service public
- Brandérion, Plouay, Calan, Lauvaudan et Quistinic : prestation de service
- Guidel : marché de prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif, régie pour les postes de relevage et station d'épuration (STEP)
- Gestel : marché de prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif, régie pour les postes de relevage

type prestation de service respectivement pour 3 et 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Réseaux

- 187 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte.

Il est à souligner l'acquisition par la régie de 2 nouvelles hydrocureuses réceptionnées en juin 2014.

- 169 tampons ont été remplacés et 98 réparations ou reprises de maçonnerie ont été effectuées ; ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2013 ;

- Les interventions curatives sur les réseaux et les



F. TRINEL



F. TRINEL

Assainissement non collectif

349 contrôles de conception (+52 % par rapport à 2013) ont été réalisés dans le cadre de l'instruction de dossiers d'urbanisme ou de réhabilitation de filières. 199 contrôles de réalisation (+38 % par rapport à 2013) ont été menés, 400 contrôles de fonctionnement et 199 contrôles à l'occasion de ventes immobilières (+70 % par rapport à 2013). Ces importantes augmentations de l'activité sont justifiées par un accroissement du nombre de filières d'assainissement non collectif du territoire, suite avec la fusion avec la Communauté de communes de Plouay.

Bureau d'études et travaux

Eau potable

- Des réseaux ont été rénovés à Caudan, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic, Pont-Scorff, Plœmeur, Lanester, Larmor-Plage, Cléguer, Quéven, Languidic, Inguiniel, Bubry Gâvres, Riantec, Groix, Guidel, Gestel et Lorient.
- Réservoirs de stockage d'eau potable : réalisation des travaux de réhabilitation des réservoirs de la Croizetière (Port-Louis), de la Russie (Riantec) et préparation des travaux à engager en 2015 sur le réservoir surélevé de Créhal à Groix.

Assainissement

- Renouvellement de réseaux à Groix, Gestel, Guidel, Lorient, Lanester, Locmiquélic, Pont-Scorff, Plœmeur, Larmor-Plage, Quéven, Riantec, Inguiniel, Hennebont, Port-Louis, Brandérion, Calan, Plouay et Caudan.
- Lancement des études visant à la réhabilitation des postes de relevage Lorient Ouest à Lorient (entrée station d'épuration) et rive gauche à Hennebont.
- Les travaux d'extension de la station d'épuration de Saint Urchaud à Pont-Scorff (capacité de traitement portée de 3 600 à 5 400 équivalent-

habitant) se sont achevés en mars 2014.

- Les études relatives à l'extension de la station d'épuration de Guidel ont été lancées de façon à porter la capacité de traitement de 12 700 équivalent-habitant à 18 000 EH.
- Lancement des études de schéma directeur des communes de Caudan, Inzinzac-Lochrist, Gestel, Languidic Locmiquélic, Port-Louis et Riantec. Validation des schémas directeurs de Groix et d'Inguiniel. ●



Gestion intégrée de l'eau

Depuis la prise de compétence « eau, assainissement et gestion intégrée de l'eau » en 2012, la réflexion s'est poursuivie et les orientations ont été déclinées en matière de préservation de la qualité de l'eau. La continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau, l'intégration de la thématique de l'eau dans la stratégie mer et littoral de Lorient Agglomération, et l'analyse de la loi sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ont été des thèmes prépondérants de travail. En 2014, l'ensemble de ces orientations ont été présentées aux nouveaux représentants de Lorient Agglomération au sein des structures de bassin versant, ainsi qu'aux équipes techniques et élus en charge de ces organismes. Ces orientations ont été défendues dans l'élaboration des SAGE et des programmes de bassin versant, mais aussi dans la constitution de l'avis de Lorient Agglomération sur les SAGE en cours d'élaboration.

Un premier bilan interne de la Charte de l'agriculture a été réalisé, ainsi que la préparation de son évaluation par une structure extérieure. La présentation à toutes les communes du territoire de l'étude des espaces agricoles stratégiques à préserver dans le SCOT, avec ses deux volets planification et actions opérationnelles intégrables dans la Charte de l'agriculture, fut l'occasion d'échanger avec les maires sur les préoccupations des agriculteurs et les souhaits des élus en matière de projets agricoles à mener.



A. FROMENTIN

Gestion des déchets

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas

Il y a vingt ans, Lorient Agglomération faisait figure de pionnière en optant pour le recyclage et la valorisation. Aujourd'hui, elle vise le zéro déchet et zéro gaspillage.



Lorient Agglomération continue à réduire la quantité de déchets à enfouir en multipliant les filières de tri. C'est le cas avec la mise en place de l'extension du tri des plastiques, la généralisation des points de collecte des D3E (déchets électriques et électroniques) et plus récemment avec la mise en place de bennes de récupération des meubles dans les déchèteries. En 8 ans, la part des déchets recyclés est passée de 25 à 44 %. Dans le même temps, le volume de la poubelle bleue a donc diminué et avec lui le tonnage de déchets appelés ultimes.

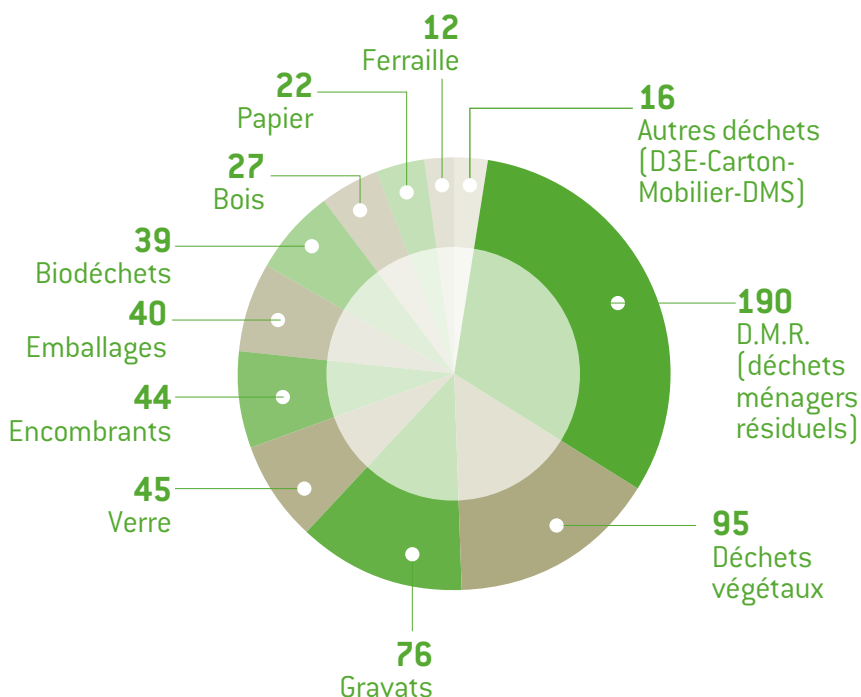
Appel à projet « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet »

Lorient Agglomération possédait, dès avant sa candidature, des atouts en ce domaine puisque certains services ou équipements prônés par le ministère, comme la collecte des biodéchets ou le tri étendu des plastiques, existaient déjà sur le territoire. Avec 190kg/hab/an, la production de déchets ménagers résiduels reste maîtrisée et faible par rapport à la moyenne française ou d'autres agglomérations de taille similaire. Cette baisse entraîne d'ailleurs une diminution des volumes stockés dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de Kermat.

Après avoir été retenue dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat, des actions prioritaires ont été mises en œuvre. Parmi elles, l'ouverture dès 2015 d'une nouvelle recyclerie à Caudan, près du centre de tri Adaoz, qui permettra de lutter contre le gaspillage en favorisant la réutilisation des objets plutôt que leur destruction.

Tonnages Lorient Agglomération	TOTAL 2013	TOTAL 2014	ÉVOLUTION EN % 2013/2014
D.M.R. (déchets ménagers résiduels)	39 898	38 821	- 2,7
Principales collectes sélectives :	29 271	29 909	+ 2,2
Verre	8 873	9 133	+ 2,9
Biodéchets	7 758	8 008	+ 3,2
Emballages	7 957	8 247	+ 3,6
JRM	4 683	4 521	- 3,5
Principaux flux déposés en déchèteries	54 023	55 276	+ 2,3
Déchets végétaux	18 152	19 532	+ 7,6
Cartons	1 164	1 235	+ 6,1
Encombrants	9 338	8 908	- 4,6
Bois	5 546	5 549	+ 0,1
Ferraille	2 439	2 545	+ 4,3
Gravats	16 008	15 541	- 2,9
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	1 043	1 162	+ 11,4
Mobilier	0	453	-
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	333	350	+ 5,1
Tonnages total	123 192	124 006	+ 0,7

Composition des déchets d'un habitant de Lorient Agglomération en 2014 (en kg)



La mise en place de nouvelles filières

En 2014, un nouvel éco-organisme, nommé «Eco-mobilier» a été créé pour assurer la collecte et le recyclage des vieux meubles. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2014, les meubles usagés et les literies sont collectés et séparés sur deux déchèteries : à Lorient Nord (ZAC de la Cardonnière) et Plœmeur (ZA de Kergantic). En 2015, les déchèteries de Caudan et Riantec seront également équipées.

Un autre éco-organisme, «Eco-DDS» permet quant à lui de prendre en charge les déchets dangereux produits par les particuliers. Ces déchets, pris en charge par EcoDDS, sont distingués des autres déchets dangereux, qui eux sont pris en charge par un prestataire spécialisé dans le tri et le traitement de l'ensemble des déchets spéciaux. Les déchets dangereux sont collectés et triés dans toutes les déchèteries de Lorient Agglomération (soit 13 déchèteries, avec celles de Plouay et Bubry).

Avec ces nouvelles filières, «Eco Mobilier» et «Eco DDS», ainsi qu'avec le renforcement des filières actuelles, les tonnages d'encombrants collectés en 2014 sont en baisse par rapport à l'année passée (-4%).

Extension du périmètre de gestion des déchets

Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Plouay, Lorient Agglomération a dû prendre en charge un nouveau périmètre de collecte. Les contrats de prestations ont été adaptés et des améliorations sur le service aux usagers sont programmés pour 2015 : extension des consignes de tri des emballages, tri des bio-déchets des gros producteurs, etc. Certains services ont été repris en régie comme les collectes en apport volontaire des papiers et du verre.

À l'occasion de la fusion des établissements intercommunaux, 4 personnes ont intégré direction gestion et valorisation des déchets. ●



H. COHONNER



L'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux - «Kermat 3»

Le projet d'extension du centre de stockage, déclaré d'intérêt général, a été engagé avec l'ensemble des acteurs locaux, que ce soit la commune d'Inzinzac-Lochrist, les partenaires institutionnels et notamment les services de l'État, les associations de défense de



A. LUSTIN

l'environnement, les riverains, et les agriculteurs exploitant les parcelles attenantes.

Dès la fin 2010, de nombreuses réunions ont été organisées pour présenter ce projet au travers de comités de suivi locaux créés avec l'ensemble des parties prenantes.

Le dossier technique et administratif a fait l'objet de 2 ans d'études et a mobilisé des spécialistes de l'ingénierie technique, de géologie, d'hydrogéologie, et d'experts en matière de faune et de flore notamment. Il a été soumis à l'approbation et la validation des services de l'État garants du respect des normes et réglementation en vigueur sur ce type d'installation (Installation classée pour la protection de l'environnement). L'objectif est d'ouvrir le site en janvier 2016.

Les grandes étapes du projet :

2010 / 2012	2013	2014
<p>10 décembre 2010 Le Conseil communautaire vote le lancement des études pour l'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux.</p> <p>28 septembre 2012 Le Conseil communautaire vote la demande préfectorale pour la déclaration d'utilité publique et acte le projet.</p> <p>21 décembre 2012 Dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter et de la demande de déclaration d'utilité publique.</p>	<p>27 mai au 9 juillet Enquête publique avec 7 permanences</p> <p>7 août Avis favorable du commissaire enquêteur.</p> <p>20 novembre Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'extension de Kermat.</p>	<p>24 juillet 2014 Autorisation préfectorale de déboisement.</p> <p>6 août 2014 Avis favorable du Comité national de protection de la nature au titre des espèces protégées.</p> <p>Octobre Capture des espèces protégées (triton, salamandre, grenouille agile, crapaud, lézard des murailles, escargot de Quimper) et déplacement des animaux dans le bois conservé situé à proximité du site. Délimitation des espaces et des arbres à protéger du chantier de déforestation. Établissement du protocole de suivi environnemental du chantier. Diagnostic archéologique. Création de la mare pour les animaux déplacés dans le bois conservé.</p> <p><i>Interruption des travaux durant la période hivernale. Reprise en 2015.</i></p>

Le dossier technique et administratif a fait l'objet de 2 ans d'études.

Transition énergétique

Consommer moins, consommer mieux l'énergie

Les actions menées dans le cadre de la politique énergétique s'inscrivent dans le cadre du Plan climat-énergie territoriaux (PCET) et de l'Agenda 21 votés en 2012 par les élus de l'Agglomération. Ces objectifs inscrivent durablement Lorient Agglomération dans la dynamique de la transition énergétique.



visualiser directement les consommations et les dépenses de leur patrimoine.

Le conseiller accompagne également les communes dans leurs projets de travaux, il les aide à optimiser leurs choix et à accéder aux financements. Il anime également des actions d'information et de sensibilisation.

Ce dispositif compte 8 communes adhérentes en 2014 : Cléguer, Brandérion, Quéven, Gestel, Groix, Hennebont, Guidel et Caudan. Les communes de Bubry et d'Inzinzac-Lochrist ont délibéré favorablement pour adhérer à la plateforme de services de Conseil en énergie partagé en fin d'année 2014.

La SEM Lorient Keroman a également souscrit à un CEP : ce dispositif a permis de renégocier les contrats de fournitures d'énergies du port de pêche, d'optimiser les installations frigorifiques et de développer de l'électricité photovoltaïque sur le site du port.

Mission Certificat d'économie d'énergie (CEE)

Adopté par Lorient Agglomération en mars 2012, le Plan Climat vise à réduire de 20 % les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Cette ambition, l'Agglomération se la fixe au quotidien sur son propre patrimoine, en réalisant un plan de réduction des consommations d'énergie.

Parallèlement, elle propose de partager ses compétences avec les communes soucieuses d'améliorer leurs consommations et dépenses d'énergies, en s'appuyant sur deux dispositifs dédiés :

- le Conseil en énergie partagé (CEP),
- la valorisation des « Certificats d'économies d'énergies » (CEE).

CEP : actions réalisées en 2014

Le Conseil en énergie partagé (CEP) fait partie du dispositif de services mutualisés mis en place par l'Agglomération auprès de ses communes membres. Dans ce cadre, le conseiller en énergie partagée effectue une visite du patrimoine communal pour relever les comptages et identifier les sources d'économies. Un bilan des consom-

mations est établi sur les trois dernières années. Cet état des lieux permet de détecter les fuites, de repérer les surconsommations, d'optimiser les contrats et de préconiser des actions immédiates visant à réduire les dépenses énergétiques.

Ensuite un bilan et un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées visant à la réduction des consommations et des dépenses d'énergies sont proposés tous les ans à la commune. Parallèlement, est fourni l'accès au logiciel permettant de

Les actions d'économies d'énergie des collectivités territoriales peuvent donner lieu à la délivrance de CEE. Une collectivité territoriale peut directement demander des CEE ou établir un partenariat avec un éligible, notamment un vendeur d'énergie, afin d'obtenir une participation financière de la cession du droit de réclamer les CEE au titre des actions engagées. C'est un dispositif législatif pour la maîtrise de l'énergie qui oblige les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF-

Le CEP permet d'économiser jusqu'à 3 euros par an et par habitant.



Suez, Total...) à inciter leurs clients à faire des économies d'énergie. Le dispositif établi ainsi un prix pour chaque kWh économisé : le CEE.

Dans ce cadre, les collectivités peuvent monétiser les travaux d'économies d'énergie qu'elles réalisent sur leur patrimoine et donc générer une recette financière qui permet de financer environ 5 à 10 % de l'investissement consenti.

Les conditions d'attribution et de valorisation des CEE par les collectivités sont très encadrées et il est nécessaire de mobiliser du temps et de l'expertise pour constituer les dossiers. Il est donc très intéressant pour les collectivités de se regrouper pour mutualiser les compétences nécessaires et aussi mieux vendre les CEE regroupés.

Aussi, dans un souci commun d'efficacité et de solidarité, afin d'augmenter la valorisation financières des CEE, par délibération en date du 9 mars 2012, Lorient Agglomération a décidé de la mise en place de la collecte et de la vente des CEE pour l'ensemble des communes membres. Les communes de Caudan, Hennebont, Languidic, Guidel, Quéven Groix, Lanester Locmiquélic Lorient et Riantec ont adhéré à la démarche et ont signé une convention à cet effet. En 2014, les communes de Pont-Scorff, Gestel, Bubry et Inzinzac-Lochrist ont rejoint ce dispositif. Les communes de Plœmeur, Gestel, Cléguer, Calan et Port-Louis ont fait connaître leur intérêt au projet et leur souhait d'y adhérer.

En 2014 le volume de CEE collecté représente une économie d'énergie cumulée et actualisée de plus 65 GWh, répartis entre les travaux réalisés par l'agglomération et les communes sur leurs patrimoines. Cette économie représente annuellement un gain de 5 500 000 kWh/an (550 000 €/an) pour le patrimoine de l'Agglomération et des communes concernées.

En 2014, 80 000 € seront ainsi reversés par l'Agglomération aux communes concernées.

Achat d'énergie

Depuis 2000, le marché de l'électricité et du gaz naturel en France est marqué par l'existence de deux marchés parallèles : le marché réglementé par l'Etat et le marché libéralisé ouvert. Cette ouverture, appelée aussi éligibilité, s'est faite très progressivement.

Les dispositions réglementaires récentes, loi Nome et loi Hamon, transforment progressivement l'éligibilité basée sur une démarche volontaire en une obligation légale qui se décline selon les échéances suivantes :

- Pour l'électricité : la loi Nome impose, d'ici le 31 décembre 2015, l'abandon définitif des Tarifs réglementés de vente (TRV aussi appelés

« tarifs historiques » ou « tarifs régulés ») pour les contrats jaunes et verts inférieurs à 36 kVA de puissance souscrite.

- Pour le gaz naturel : la loi Nome impose déjà d'avoir recours aux offres de marché pour les sites nouveaux dont la consommation est supérieure à 30 000 kWh par an. L'article 25 de la loi Hamon vient par ailleurs préciser que les TRV gaz seront supprimés pour les clients non domestiques : dans un premier temps au 31 décembre 2014 pour les sites existants consommant plus de 200 000 kWh/an puis au 31 décembre 2015 pour les sites existants consommant plus de 30 000 kWh/an.

Dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, il a été proposé en 2014 de répondre à ces obligations en constituant un groupement de commande avec les communes membres et partenaires qui le souhaitent, intégrant en une

seule procédure avec plusieurs lots l'achat de gaz naturel et d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016. La mutualisation des moyens et la massification des besoins permettront d'économiser sur la mise en œuvre des procédures et d'obtenir des prix plus compétitifs.

34 partenaires ont adhéré au groupement d'achat d'énergies : 19 communes (Brandérian, Bubry, Calan, Caudan, Gâvres, Gestel, Groix, Hennebont, Inguigniel, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Lanvaudan, Locmiquelic, Lorient, Port Louis, Quéven, Quisitinic, Riantec), 11 CCAS, 3 SEM (Keroman, Segepex, Sellor) et le Syndicat mixte des Haras d'Hennebont. Lorient Agglomération en assure la coordination tout en y intégrant également les consommations de son patrimoine.



Intégration d'un emploi d'avenir à l'unité énergies

Depuis novembre 2013, un emploi d'avenir a intégré le service. Cet agent du suivi et de la transition énergétique permet d'installer un suivi régulier des différents points de comptages (électrique, eau, gaz) et alerte les services concernés si besoin.

Toujours aux travers de ses missions, l'emploi d'avenir se rend régulièrement sur les installations énergies renouvelables (photovoltaïque, eau chaude solaire,...) afin de vérifier le bon fonctionnement de celles-ci et d'optimiser le rendement de ces productions d'énergies.

En 2014, 2 apprentis ont également intégré le bureau d'étude de l'unité énergies.

Ils se sont particulièrement mobilisés sur les sujets relatifs au développement des EnR sur le patrimoine communautaire.



Mission du bureau d'études techniques

L'année 2014 aura été marquée par de nombreux projets entrepris sur le patrimoine de Lorient Agglomération et concernant la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR).

Travaux d'économies d'énergies

Dans le cadre des travaux et études réalisées durant l'année 2014, les équipements prescrits permettent des réductions de consommation d'énergies (chaudières à condensation, circulateurs électroniques, ventilations double flux à récupération d'énergie haut rendement, éclairage performant, régulation...).

L'année 2014 a notamment été l'année de l'achèvement des travaux et de la mise en service de la Maison de l'Agglomération. Sur le plan énergétique, il a été nécessaire de valider les derniers choix techniques, suivre les travaux et réceptionner les installations (SSI, raccordement électrique, système gestion technique du bâtiment, chauffage/ventilation, contrôle d'accès, équipements liés aux lots techniques...).

Développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables mis en œuvre par Lorient Agglomération, en accord avec les obligations réglementaires nationales et européennes, a conduit à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine.

L'installation photovoltaïque sur le toit de la Maison de l'Agglomération fait partie de ce dispositif. Pour rentabiliser au mieux l'installation, le choix a été d'auto-consommer la production photovoltaïque. En effet le prix d'achat d'EDF de l'électricité produite pour ce type d'installation est de 10,6 centimes d'euros du kWh alors même qu'il est facturé en soutirage à 13 centimes du kWh. D'octobre à novembre 2014, 12500 kWh ont été produits grâce à cette installation, correspondant à environ 33 % des besoins électriques du bâtiment.

Un autre projet concernant le développement des énergies renouvelables a été mené pour la capitainerie de Lorient-Port. Dans le cadre de l'opération de la réhabilitation du musée Thalassa, Lorient Agglomération a suggéré la mise en œuvre d'une installation solaire combinant eau chaude sanitaire (ECS) et appoint au chauffage en demi-saison quand les besoins d'ECS sont moins importants. L'installation fonctionne ainsi de manière optimale tout au long de l'année et ses performances sont évaluées et optimisées en temps réel par des sous compteurs communicants.

Enfin, une étude de faisabilité solaire pour le

centre de secours d'Hennebont a été réalisée en prévision de la réfection de la chaufferie et de l'installation de production d'eau chaude. Ces installations et celles déjà existantes contribuent au final à la diminution des factures d'énergies des sites concernés mais aussi à l'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables fixés du Plan climat de Lorient Agglomération. À noter que 2100 heures réalisées par le bureau d'études de l'unité énergies ont été valorisées en 2013 sur des projets de construction en maîtrise d'œuvre interne ou en conduite d'opération: 1,25 poste est ainsi financé sur le budget d'investissement de la collectivité lié aux opérations de construction.

Boucle énergétique locale

Lorient Agglomération a été retenue dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Conseil régional de Bretagne en 2012 intitulé «Boucle énergétique locale». Il invitait les collectivités territoriales à proposer des projets autour de 3 axes majeurs que sont la maîtrise de l'énergie, la valorisation des sources d'énergie renouvelable et l'optimisation de l'équilibre entre l'offre et la demande. Le projet coordonné par l'Agglomération et dont l'animation a été confiée à Aloen, s'appuie sur une approche partenariale en mettant en réseau tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'énergie. Plus de 130 personnes ont participé aux 6 ateliers qui se sont tenus en 2013 et 20 qui ont permis l'émergence de



F. TRINEL



Qualité de l'air : Les stations de mesures à Lorient

La surveillance de la qualité de l'air de l'agglomération de Lorient est réalisée sur deux sites urbains :

- le Centre technique municipal (CTM) depuis octobre 1998,
- l'école du Bois Bissonnet, rue Varlin, depuis octobre 1999.

Ces stations sont équipées d'analyseurs automatiques permettant la mesure des polluants suivants : micropoussières inférieures à 2,5 et 10 m (PM_{2,5} et PM₁₀), ozone (O₃) et dioxyde d'azote (NO₂).

Le seuil de recommandation et d'information du public, fixé en moyenne horaire à 200 g/m³ pour le NO₂ et à 180 g/m³ pour l'O₃ n'a pas été atteint.

Par contre, pour les PM₁₀, le seuil de recommandation et d'information du public, fixé à 50 g/m³ sur 24h, a été dépassé 4 jours et le seuil d'alerte, fixé à 80 g/m³ sur 24h, a été dépassé 3 jours à Lorient. Ces épisodes, généralisés à l'échelle inter-régionale, ont eu lieu en mars pour des raisons météorologiques (épisode de froid entraînant de fortes consommations de chauffage avec peu de dispersion) et en septembre du fait de l'éruption d'un volcan islandais associé à un régime de vent de flux de nord.



A. FROMENTIN

12 projets opérationnels qui seront soutenus par la Région, parmi lesquels :

- Micro cogénération bois d'un groupe scolaire
- Installations photovoltaïques en autoconsommation
- Écrêtement de puissance par stockage d'électricité pour l'éclairage d'un stade

Projet Smart Grid SOLENN

Pour répondre aux défis de la transition énergétique, un consortium de 12 partenaires lance en Bretagne une expérimentation nommée SOLENN · SOLidarité ENergie iNnovation. Ce projet innovant concerne deux enjeux du Pacte électrique breton : la maîtrise de la demande en électricité et la

sécurisation de l'alimentation électrique. Ce projet a été lauréat en 2014 d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) réseaux électriques intelligents dans le cadre des investissements d'avenir. L'expérimentation rassemblera près de 1000 consommateurs des villes de Lorient et Ploemeur. Tous seront préalablement équipés du compteur électrique communicant Linky.

Cit'ergie

Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label européen récompensant pour 4 ans la qualité de la politique énergie-climat de la collectivité. Il consolide la prise en compte de l'enjeu énergie-climat au sein des différentes

politiques sectorielles. En 2014, cette démarche a rassemblé 65 agents de Lorient Agglomération et de la Ville de Lorient au sein de deux séries de 7 ateliers thématiques. Une première phase a été consacrée à un état des lieux pour déterminer les points forts et les axes de progrès de la politique énergie-climat. La seconde phase a permis d'établir des propositions d'actions qui constitueront la feuille de route pour les 4 années à venir. L'évaluation réalisée par le conseiller Cit'ergie montre que Lorient et Lorient Agglomération peuvent toutes deux prétendre au niveau du label Cit'ergie (>50% de réalisation). Ce niveau souligne la bonne prise en compte de l'énergie-climat dans les diverses compétences de la collectivité. ●

600 m²
de panneaux
photovoltaïques sur le
toit de la Maison de
l'Agglomération.

Zoom

AloEn, Agence locale de l'énergie

L'Agglomération soutient l'action de l'Agence locale de l'énergie dans le cadre d'une convention qui définit les objectifs suivants :

- information et sensibilisation du grand public sur les enjeux énergétiques ;
- valorisation des compétences de l'agence en matière de formation ;
- expertise et conseil envers Lorient Agglomération ;
- mise en réseau des acteurs locaux de l'habitat et de l'énergie ;
- développement d'un centre de ressources pour tous les habitants ;
- accompagnement des bailleurs sociaux et des copropriétaires ;
- animation de la boucle énergétique locale ;
- accompagnement des maîtres d'ouvrages privés pour la rénovation des bâtiments tertiaires.

Parmi les actions marquantes de 2014, l'opération « Performance énergétique des entreprises », menée en collaboration avec AudéLor, l'Ademe et la Région pour le compte de l'Agglomération, a permis d'enclencher une dynamique d'efficacité énergétique auprès des entreprises industrielles et tertiaires. Les objectifs tant quantitatifs (accompagnement au diagnostic et à la réalisation des travaux de 10 entreprises), que qualitatifs (montée en compétence des bureaux d'études du territoire), devaient être atteints fin 2015 comme prévu.

Sur le plan de la diffusion des connaissances, AloEn a organisé deux conférences sur le scénario négaWatt à destination du grand public (120 participants) et des acteurs économiques du territoire (90 participants), ainsi qu'un atelier d'échanges sur le lien entre agriculture et énergie (scénario Afterres et méthanisation).



FCALVEL

Environnement et développement durable

Lorient Agglomération, chef de file pour le développement durable

Sensibilisée à l'avenir de la planète, soucieuse de la qualité de la vie, convaincue de la nécessaire rupture avec une économie du gaspillage et de la pollution, Lorient Agglomération applique sur son territoire les principes du développement durable.

Qualité de l'eau, qualité de l'air, promotion des énergies renouvelables, opérateur local de 2 espaces Natura 2000, définition des programmes d'actions de prévention des inondations littorales : Lorient Agglomération développe une stratégie de protection de la ressource et de qualité de l'environnement.

Natura 2000 : un outil réglementaire européen

Natura 2000, réseau européen de sites naturels, terrestres et marins concilie la préservation de la nature et les activités humaines, dans une logique de développement durable. 7 sites Natura 2000 sont répertoriés sur le Pays de Lorient dont deux pour lesquels Lorient Agglomération est opérateur local : « Rivière Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » et « Rade de Lorient ». La commune de Groix est quant à elle opératrice sur le site Natura 2000 « Ile de Groix » avec Lorient Agglomération. Différentes actions ont ainsi été financées en 2014 sur les sites Natura 2000 :

- Fauche d'entretien de la roselière, gestion des niveaux d'eau et curage d'un canal sur le marais de Pen Mané à Locmiquélic, afin de préserver les habitats d'un oiseau menacé à l'échelle



H. COHONNER

mondiale : le Phragmite aquatique,
- Restauration de la dune grise sur le secteur du Fort du Loc'h, à Guidel, par la suppression de fourrés à ajoncs et prunelliers, fauche d'entretien de la mégaphorbiaie et de la roselière, gestion des milieux humides sur les étangs du Loc'h, à Guidel, par la fauche d'entretien, le pâturage et la suppression de saules.

Lutter contre l'érosion côtière et les risques de submersion marine

Dans le contexte de changement climatique et en cohérence avec le Plan climat territorial de Lorient Agglomération, le PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations littorales) permet l'application au littoral du concept



Natura 2000 en chiffres

- **6 contrats** Natura 2000 en cours,
- **133 000 €** : le budget des actions prévues dans les documents d'objectifs, réalisées respectivement en 2014 et subventionnées à 100 % par l'État et l'Europe,
- **34 porteurs de projets** assistés dans leur dossier d'évaluation des incidences en 2014, dont 14 associations sportives et 10 collectivités,
- **Un total de 48 projets** aidés en 2014, dont 20 manifestations sportives et culturelles (randonnées pédestres, triathlon, jet-ski, tournage de film, concours hippique, régates...) et 22 permis d'aménager/travaux, 3 plans locaux d'urbanisme (communes de Locmiquélic, Groix et Port-Louis) et 3 demandes d'informations.
- **22 154 €** ont été consacrés à des études sur les suivis botaniques et faunistiques.

de développement durable. Véritable outil partagé, le PAPI favorise la création d'une culture commune sur la thématique des risques littoraux sur le territoire de Lorient Agglomération.

Le PAPI du littoral de Lorient Agglomération comprend 17 actions sur les thématiques de la prévision, la prévention et la protection des risques (sensibilisation, amélioration de la connaissance, travaux). Lorient Agglomération assure la mise en œuvre des actions, le lien avec les partenaires et l'évaluation en fin de programme.



O. PICCOTE

Plusieurs actions engagées par Lorient Agglomération se poursuivent en 2014 :

Programme de surveillance et de lutte contre l'érosion côtière / Observatoire photographique sur le littoral de Lorient Agglomération

Depuis janvier 2014, le bureau d'études GEOS AEL actualise le programme de surveillance et de lutte contre l'érosion côtière ainsi que l'observatoire photographique sur le littoral de Lorient Agglomération. Un rapport intermédiaire a été remis en octobre 2014 (durée de la mission 2 ans / montant du marché 50 000 € HT).

Suivi géomorphologique et sédimentologique des plages

La mise en œuvre de solutions d'aménagement et de gestion pérennes du trait de côte, pour limiter les effets de l'érosion naturelle et maintenir une protection contre la mer, nécessite, au préalable, de disposer d'une connaissance précise des caractéristiques physiques des sites à aménager. L'étude se déroule sur 3 ans avec 2 relevés par an (mars-avril et septembre-octobre) pour un montant total de 279 108 € HT.

Proposer des préconisations pour l'adaptation des zones urbaines soumises aux risques

Lorient Agglomération a lancé une étude pour définir des "préconisations pour l'adaptation des zones urbaines soumises au risque de submersion marine". L'enjeu est de proposer des solutions d'aménagement qui n'augmentent

pas la vulnérabilité de la population et des biens dans les secteurs à risques.

Projet de protection de l'anse de Kerguelen

La vulnérabilité de l'anse de Kerguelen est liée à la fragilité du cordon dunaire, face à la double problématique d'érosion et de submersion marine.

Ancien marais, les zones basses situées en arrière du cordon dunaire sont sujettes à l'aléa de submersion marine, en particulier en cas de brèche dans le cordon dunaire, qui pourrait avoir lieu en cas de forte tempête.

À plusieurs reprises les travaux d'aménagement ont été partiellement endommagés, notamment lors des fortes tempêtes de décembre 1984, d'octobre 1987, de l'hiver 1989/1990, de septembre 1995, d'octobre 2004, de mars 2008 et plus récemment en janvier 2014 où la dune a fortement été érodée.

Lorient Agglomération a donc mené une étude de diagnostic de défense côtière dans le but de retenir un scénario de protection du trait de côte fragilisé.

Le projet de défense du trait de côte de Kerguelen répond au double objectif de prévention du risque de submersion et de préservation du milieu naturel. Il s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations littorales (PAPI).

Le principe d'aménagement retenu est de conforter localement en haut et arrière-dune le secteur où le cordon est fragilisé de manière à limiter le risque de brèche (et donc de sub-

PAPI LITTORAL en chiffres :

> **8 maîtres d'ouvrages**
(État, Lorient Agglomération
et 6 communes)

> **15 actions engagées en 2014**
sur les 17 du programme.

> Budget global sur 4 ans :
1,5M € HT



E. LE CORNIC



H. COHONNER

F. CALVEL

mersion) tout en laissant le trait de côte évoluer naturellement avec les éléments tempétueux. La dune pourra avancer ou reculer au gré des tempêtes en agissant comme un « pare-choc ». Le rechargement du cordon dunaire sur le haut et l'arrière-dune constitue un apport de 9 000 m³ de sable (3 000 m³ de sable marin et 6 000 m³ de terre de découverte de kaolin). Le coût estimatif global de l'opération est de 438 960 € TTC. Un dossier de déplacement de plantes protégées (le panicaut maritime) a été réalisé début 2014. Les travaux ont démarré en novembre 2014 pour s'achever en mars 2015.

Protection du littoral de Gâvres

Les aménagements de protection du littoral de Gâvres réalisés en 2012 ont permis de protéger efficacement la presqu'île des attaques de la mer notamment lors des nombreuses tempêtes de début 2014. Un suivi et une veille régulière sont réalisés sur les ouvrages : levés topographiques au droit des épis en bois et suivi des mouvements de sable sur le secteur de l'anse de Goërem, Porh Puns et de la Grande Plage de Gâvres (observatoire photographique). Un marché à bons de commande a été passé avec une entreprise locale de terrassement afin de maintenir de façon constante un dénivelé équilibré amont/aval de l'épi situé le plus à l'est de la Grande Plage de Gâvres.

Un partenariat a été développé avec l'équipe Géosciences Marines & Géomorphologie du Littoral de l'UBS de Vannes qui réalise des suivis du fonctionnement hydrosédimentaire de la grande plage de Gâvres depuis septembre 2014.

Reconquérir et protéger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion intégrée des zones côtières

L'espace littoral de Lorient Agglomération se caractérise par une concentration croissante d'activités humaines, s'accroissant par le report progressif vers la mer d'activités naguère terrestres (ressources énergétiques, extraction de matériaux, loisirs...). Ce processus induit des disparités territoriales et des conflits d'usages. La démarche de concertation et de partage de l'état des lieux de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) s'est poursuivie en 2014. Dans ce cadre, 5 groupes de travail sont constitués :

- gestion intégrée des masses d'eau côtières et de la rade,
- gestion stratégique de la frange littorale,
- filières économiques liées à la mer,
- gestion du trait de côte et de l'accessibilité maritime de la rade,
- valorisation du cadre de vie littoral.

En 2014, le bureau d'études Hydratech a réalisé un pré-diagnostic afin de définir et de caractériser les zones humides présentant un réel intérêt, nécessitant une étude hydraulique plus poussée et de cibler les enjeux liés à leur préservation. Cette étude a fait ressortir 5 sites de zones humides pour lesquelles une étude hydraulique complémentaire est nécessaire : le marais de Pen-Palud, le parc océanique de Kerguelen, les pourtours de l'étang de Lannéec, les abords du Scorff et du Scave à Quéven et Caudan et les rives de la Laita.

Ce pré-diagnostic se poursuivra en 2015 par une étude sur le devenir de ces zones humides arrières littoral en prévision des impacts du changement climatique.

Sensibiliser et mobiliser au développement durable

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 9 mars 2012, l'Agenda 21 est l'outil choisi par Lorient Agglomération pour intégrer le développement durable dans les différentes politiques publiques et dans le fonctionnement de ses services au quotidien.

La mission Agenda 21 comporte 4 volets :

- coordonner la mise en œuvre des actions en transversalité avec l'ensemble des services,
- assurer la mobilisation des partenaires pour faire vivre le programme,
- effectuer l'évaluation régulière des résultats obtenus,
- contribuer à promouvoir la démarche de développement durable du territoire dans les différents réseaux.

Le tableau de bord d'évaluation permettant de mesurer régulièrement les résultats obtenus a été finalisé en 2014. Il comporte 3 types d'indicateurs :

- Des macro-indicateurs « de contexte » pour suivre l'évolution du territoire. Par exemple : l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.
- Des indicateurs « de résultat » permettant de mesurer le degré de réalisation des objectifs. Par exemple : l'évolution de la part modale des déplacements réalisés en voiture particulière.
- Des indicateurs « de suivi » mesurant l'état d'avancement des actions. Par exemple : le linéaire de voies cyclables aménagées.

Au total, une cinquantaine d'indicateurs sont renseignés et constituent l'état de référence du tableau de bord (ou état « zéro »), qui sera mis à jour annuellement. Le tableau de bord va égale-

ment servir à établir le profil de développement durable du territoire.

Semaine du développement durable

Du 1^{er} au 7 avril 2014, Lorient Agglomération a relayé la campagne nationale de la « Semaine du développement durable ». Un appel à projets a été lancé auprès des associations locales pour qu'elles proposent des actions de sensibilisation du grand public aux problématiques du développement durable.

Le thème de l'édition 2014 « Consommer autrement » a permis d'aborder différentes thématiques en lien avec l'Agenda 21 comme l'alimentation locale, la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, la réduction des consommations d'énergie et des déchets, la promotion des énergies renouvelables et des modes de déplacements « propres », etc.

24 associations ont déposé un projet et 18 ont reçu le soutien financier de la collectivité. Près de 3 000 participants ont été sensibilisés au travers du programme d'animations élaboré durant cette semaine. Budget global de l'opération : 25 000 €.

Assistance à l'Agenda 21 des communes

En 2014, 12 communes de l'agglomération sont intéressées ou engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21, ce qui n'empêche pas les autres de mener de nombreuses actions de développement durable. Lorient Agglomération intervient à la demande dans les comités de pilotage des Agendas 21 communaux et joue un rôle de conseil pour les communes qui le souhaitent (comme Riantec). ●



Les Escales Terre !

Lorient Agglomération a renouvelé en 2014 son évènement lié au développement durable en changeant sa formule. Après 5 éditions, le salon s'est transformé en festival du développement durable. Entièrement gratuit, festif et familial, il a pris ses quartiers dans le centre-ville de Lorient du 19 au 22 juin 2014. Le parc Jules Ferry a ainsi accueilli un village du développement durable agencé avec des yourtes et des chapiteaux aux thématiques diverses : se ressourcer, partager, s'impliquer, fabriquer, cultiver, s'amuser, bouger.

En chiffres

- 6 000 visiteurs
- 37 animations scolaires ; 50 classes inscrites ; 1 200 élèves
- 70 partenaires soit environ 140 animations par jour

Zoom

Les programmes scolaires de sensibilisation à l'environnement en chiffres

- **SEAU S BLAVET : 15 classes et 329 élèves,**
- **ECOL'EAU SCORFF : 15 classes et 360 élèves,**
- **SEAU S LITTORAL : 15 classes et 350 élèves,**
- **EAU FIL DU BLAVET : 8 classes et 197 élèves,**
- **EDD : 10 établissements, 34 classes, 723 élèves.**
- **Cycle d'animations prévention des déchets**
- **Tri et prévention des déchets : 271 élèves**
- **Gaspillage alimentaire et éco-consommation : 225 élèves**
- **Compostage et jardinage au naturel : 281 élèves**
- Total cycles d'animation : 2013 élèves**



A. FROMENTIN



F. CALVEL

Plus de 400 hectares d'espaces naturels à préserver

En plus de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire, la direction du Patrimoine naturel est en charge du volet opérationnel de la gestion intégrée de l'eau.

7 espaces naturels sont considérés comme étant d'intérêt communautaire sur le territoire de Lorient Agglomération :

- les Rives du Ter sur les communes de Larmor-Plage, Lorient et Plœmeur,
- le Parc océanique de Kerguelén à Larmor-Plage,
- le domaine du Lain et l'Étang du Verger à Gestel,
- le Parc de l'île de Locastel et le domaine du Bunz à Inzinzac-Lochrist,
- l'île de Kerner et le Marais du Dreff à Riantec,
- le Littoral Guidel-Plœmeur,
- Kersahu à Gâvres.

L'ensemble représente une surface globale de 410 ha et fait l'objet d'une gestion mixte alliant agents de la fonction publique territoriale et agents sous dispositif insertion représentant 48 000 heures de travail en 2014.

Environ deux millions de personnes fréquentent régulièrement ces espaces naturels, espaces récréatifs dont les aménagements concilient

la nécessaire ouverture au public (plus de 35 km de cheminements piétons) dans le respect des équilibres écologiques et la protection des espèces et des espaces patrimoniaux (13 000 piquets bois, 47 km de câbles de clôture, 7 km de ganivelles, etc.).

La succession de tempêtes au début de l'année

2014 a nécessité des interventions plus importantes sur le littoral pour réparer les dégâts constatés (projections de galets, sable et autres déchets sur les cheminements, destruction d'environ 4 km de dispositifs de protection de dunes, fragilisation de falaises entraînant le déplacement de chemins piétons, destructions



H. COHONNER



Le volet opérationnel de la gestion intégrée de l'eau

Les contrats territoriaux des milieux aquatiques signés entre Lorient Agglomération, l'Agence de l'eau et le Conseil départemental vise à des travaux de restauration (lit, berges, libre circulation piscicole, plantes envahissantes), d'entretien (ripisylve, zones humides), de suivis (analyses physico-chimiques, débits, IBGN) et de communication sur différents ruisseaux côtiers. Ces travaux sont menés en concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.

En 2014, les travaux suivants ont été réalisés :

- les travaux d'effacement de l'étang du Divit,
- les travaux de déconnexion de l'étang du Gaillac,
- les travaux de diversification et de rechargement du lit,
- la gestion d'espèces végétales invasives,
- la restauration et entretien de ripisylve.



A. FROMENTIN

d'escaliers et de platelages d'accès plage, etc.). Par ailleurs, les travaux suivants ont été réalisés en 2014 sur les espaces naturels déclarés d'intérêt communautaire :

- la poursuite des travaux de l'émissaire du marais de Kerguélen à Larmor-Plage,
- l'évacuation des déchets divers déversés par le public au fil du temps dans la carrière de Kervénanec aux Rives du Ter,
- le confortement de la vanne de l'étang de Saint Mathurin aux Rives du Ter,
- les travaux forestiers au domaine du Lain,...

La direction du Patrimoine naturel intervient également sur des opérations relatives à l'aménagement et l'entretien d'espaces extérieurs d'équipements communautaires : les zones d'activités, les centres d'accueil des gens du voyage, les plateformes des postes de surveillance des plages, le pôle sanitaire et social de l'UBS, les équipements muséographiques (Odyssaum, Tisserie, Maison de l'Île de Kerner, espace cheval des Haras), l'esplanade de la BSM, les pôles collectes, les déchèteries, ADAOZ, les stations d'épuration et le Parc des expositions. ●



S. CUISSET

2 millions
de personnes
fréquentent chaque
année les 7 espaces
naturels du
territoire.



Chenil de Kerdual

Le chenil assure deux fonctions distinctes :

• La pension

La pension est ouverte toute l'année 7 jours sur 7 et possède une capacité de 16 boxes pour les chiens et de 4 boxes de 3 places pour les chats. En 2014, 470 séjours d'animaux, représentant 3 097 journées, ont été comptabilisés.

• La fourrière

La fourrière dispose d'une capacité de 16 boxes pour les chiens et de 8 boxes pour les chats. Disposant de 2 véhicules adaptés, le service de la fourrière assure la capture des animaux errants sur l'ensemble des communes de Lorient Agglomération en effectuant des passages systématiques combinés avec des interventions sur appels de particuliers. En 2014, 625 animaux (395 chiens et 230 chats) sont entrés en fourrière. Concernant les chiens, 76 % ont été restitués à leurs propriétaires, 15 % ont été placés auprès d'associations de protection animale et 9 % ont été euthanasiés.

S'agissant des chats, 6 % ont été restitués à leurs propriétaires, 27 % ont été placés et 67 % ont été euthanasiés (chats sauvages).



N. TRISTANT

Promotion du territoire

Participer à l'attractivité de l'agglomération

La Direction de la communication de Lorient Agglomération assure la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir la Communauté d'Agglomération, à renforcer sa visibilité dans et en dehors de l'agglomération et à faire connaître son rôle, ses réalisations, ses projets.



La démarche de marketing territorial entreprise dès 2012 avec la création de la marque «Lorient Bretagne Sud» s'est poursuivie en 2014.

En ce domaine, l'activité de la direction de la communication s'est ainsi intéressée plus particulièrement au potentiel issu de la reconversion de l'ancienne Base de sous-marins.

Entamée en 2001, la reconversion de la plus grande forteresse militaire d'Europe est en voie d'aboutissement, même si son développement se poursuit encore aujourd'hui. Pour parachever la profonde mutation de ce site d'exception, la direction de la communication, en lien avec l'agence ENT Design, a mené une étude qui a permis de déterminer la nouvelle dénomination du site, sa circulation interne et sa signalétique. L'objectif est d'associer à l'image du site reconverti une stratégie marketing alliant image de marque et promotion du site tout en simplifiant l'accès

quel qu'en soit l'usage: industriel et commercial, touristique, sportif ou évènementiel.

- Une nouvelle dénomination: Depuis la reconversion du site et à défaut d'une appellation « officielle », de nombreux toponymes sont venus qualifier l'ancienne Base de sous-marins. La multiplication de ces dénominations nuisait à la lisibilité d'ensemble du site. Par ailleurs, l'indication résiduelle « Base de sous-marins » - souvenir du passé militaire du site - semblait équivoque, puisque pour les personnes extérieures à l'agglomération, ignorant tout du lieu et de son histoire, ce nom suggérait que le site n'était pas accessible au grand-public et mettait l'accent sur la nature patrimoniale du site au dépend de son côté innovant. Dans un souci de visibilité et de cohérence pour les différents occupants, la Base de sous-marins avait besoin d'un code de marque comprenant le choix du nom, un visuel (logotype) et un kit de mots clés et d'argumen-

**MADE IN
LORIENT
LA BASE**

taires à vocation commerciale et/ou touristique pour les professionnels du site.

Après une phase de concertation associant les acteurs touristiques et de loisirs, les organisateurs d'évènements du pôle course au large et le tissu entrepreneurial, le choix du nom a finalement trouvé consensus au travers de l'appellation « Lorient La Base ». Le travail s'est ensuite poursuivi en créant la charte graphique



Deux nouvelles vidéos ludiques et pédagogiques sur les déchets

Avant que ne débute le projet d'extension du site d'enfouissement des déchets de Kermat il apparaissait nécessaire de rappeler le rôle de cet équipement et le cheminement des déchets ménagers avant leur enfouissement. En collaboration avec la direction gestion et valorisation des déchets, deux vidéos ont ainsi été conçues :

- la 1^{ère}, en format 20 minutes, retrace le devenir des déchets selon chaque filière : biodéchets, emballages et déchets ménagers résiduels, en faisant un focus sur le site de Kermat. Le spectateur fait la connaissance de Guillaume qui, suite à une erreur de tri, part à sa recherche en se rendant successivement au centre de tri Adaoz à Caudan puis à l'Installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac-Lochrist.
- La seconde vidéo, en format 5 minutes, remet en scène le personnage de Guillaume dans un rôle plus humoristique dans le court-métrage « Bref, j'ai réduit mes déchets » qui permet de sensibiliser les spectateurs à la réduction des déchets à la source.



qui devait permettre l'aménagement de la nouvelle signalétique.

- **Cheminement signalétique :** Si l'accès à la Base de sous-marins est aisé avec la proximité des grands axes, certaines enquêtes menées auprès des visiteurs démontraient la difficulté à trouver le site et à en identifier son entrée. La signalisation routière existante devait être complétée pour en augmenter la visibilité notamment vis-à-vis des primo-visiteurs. Après avoir déterminé le cheminement signalétique en

bénéfice en notoriété et en image à l'extérieur. Ce programme se traduit par un ensemble de partenariats conclus entre l'Agglomération et les organisateurs d'événements récurrents ou ponctuels selon l'actualité : événements sportifs et/ou clubs sportifs, événements nautiques, événements culturels, événements professionnels. La démarche visant à systématiser depuis quatre ans environ la contractualisation sous forme d'un marché de prestations de services pousse vers davantage d'exigence dans les relations

Critères portant sur la valorisation de l'institution

- Valorisation des compétences de Lorient Agglomération
- Mise en valeur des sites et équipements de Lorient Agglomération
- Valorisation de l'intercommunalité

Critères portant sur la valorisation du territoire

- Mise en valeur des « marqueurs événementiels » associés à l'image du territoire
- Promotion touristique du territoire
- Promotion économique du territoire
- Événements nautiques, confortant la vocation maritime du territoire et Lorient Agglomération comme port d'accueil
- Notoriété de la manifestation, couverture médiatique
- Promotion de l'identité du territoire et des valeurs portées par le code marque « Lorient Bretagne Sud »

Critères supplémentaires

- Retombées économiques
- Démarche environnementale

Mieux identifier l'institution

Lorient Agglomération mène régulièrement des campagnes d'information qui permettent de mieux faire comprendre aux habitants de l'agglomération le rôle de l'intercommunalité et ses domaines de compétence. Lorsqu'un projet est suffisamment abouti pour être porté à la



concertation avec les différents acteurs du site, le mobiliser signalétique sera posé courant 2015.

Les partenariats événementiels

Au titre de sa compétence « promotion du territoire », Lorient Agglomération élabore chaque année un programme d'activités événementielles susceptible de lui apporter un

avec les organismes bénéficiant d'une aide de l'Agglomération (principalement concernant la visibilité de l'institution lors de ces événements). Ces marchés de partenariats et subventions représente un budget global d'environ 1,2 million d'€ réparti auprès des différents opérateurs qui participent au rayonnement de l'agglomération dans et en dehors du territoire, éligibles suivant des critères validés par les élus en Conseil communautaire :

connaissance des habitants du territoire, une stratégie de communication est alors élaborée en concertation avec les directions opérationnelles de Lorient Agglomération.

En 2014, la Direction de la communication a piloté la mise en place de l'exposition située au sous-sol de la Maison de l'Agglomération. Cette exposition a pour objectif de tracer le bilan des grands projets structurants menés par l'Agglomération en envisageant l'avenir. Les objectifs de l'Agglomération au travers de cette exposition sont de favoriser le débat citoyen en proposant un contenu pédagogique permet-

ainsi été plébiscitée par 4 500 visiteurs qui ont su apprécier sa scénographie qui s'inscrivait dans le contexte privilégié du Fort.

En collaboration avec la direction gestion et valorisation des déchets (DGVD), l'ensemble des véhicules de collecte ont également été siglés et habillés pour relayer l'identité graphique de l'institution ainsi qu'un message de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. La signalétique des points d'apport volontaire (verre et papiers) a également été réalisée: ce projet a fait l'objet d'une étroite collaboration entre les deux directions puisqu'il a

sur les quartiers de Merville et de Keryado à Lorient.

Un magazine plébiscité

Le magazine «Les Nouvelles» a une forme moins institutionnelle que la plupart des supports de collectivité, avec plus de proximité avec les habitants de l'agglomération. L'information vise à la fois à expliquer les décisions adoptées par l'exécutif et à valoriser les actions de l'agglomération de Lorient par des reportages de terrain avec interviews et témoignages. Le magazine



tant de mieux appréhender le fonctionnement de l'intercommunalité et les grands projets communautaires. Il s'agit donc de promouvoir l'activité institutionnelle de Lorient Agglomération et son territoire, particulièrement le quartier du Péristyle et la nouvelle Maison de l'Agglomération. À terme, cette exposition fera l'objet d'un travail de médiation auprès des établissements scolaires et des groupes.

Par ailleurs, en 2014, en collaboration avec la direction du patrimoine naturel, la signalétique des Rives du Ter et du Fort du Loc'h a été mise en place. Cette démarche s'inscrit dans la programmation signalétique 2013-2015, définie et validée par les élus, qui doit permettre à l'ensemble du patrimoine communautaire d'être mieux identifié. La nouvelle signalétique installée au Fort du Loc'h a eu d'emblée des répercussions très positives sur la fréquentation de sa salle d'exposition durant la période estivale. L'exposition « J'aime mon littoral », constituée en collaboration avec les équipes de la Direction du patrimoine naturel et de la Direction environnement développement durable, a

été décidé, dans un souci de meilleure gestion et d'économie, que l'intégralité de la pose des panneaux des 1 200 points d'apport volontaire répartis sur les 25 communes, serait intégralement réalisée en interne par des équipes de la DGVD. La signalétique de la déchèterie de Lorient-Nord a également été intégralement refaite.

Autre fait marquant en 2014 : la montée en puissance de la communication sur le projet Triskell, menée en collaboration avec la direction transports et déplacements et la direction infrastructures. Un dispositif d'information a ainsi accompagné les travaux du Triskell, notamment par la mise en ligne et l'actualisation quotidienne d'un site internet dédié. Des carnets de chantier ont été créés et diffusés sur l'ensemble des secteurs à enjeux du Triskell, tandis que se poursuivait parallèlement la concertation avec les riverains et les artisans situés aux abords du tracé. Enfin, à la fin de l'année 2014, alors que débutaient les premiers travaux plus impactants sur la voirie, la signalétique de chantier a été mise en place

met en valeur les initiatives publiques ou privées et les personnes. Les articles sont traités le plus possible sous forme de vécu, d'échange d'expériences et de portraits. Le magazine consacre par ailleurs un quart de sa pagination à de l'information de type «loisirs-culture» très riche et éclatée sur le territoire. Un agenda inclut l'ensemble des manifestations qui ont lieu sur la période de parution et quelques articles annonçant les principales manifestations. Des liens sont assurés entre la formule imprimée du magazine et le site web de Lorient Agglomération grâce à des QRcode insérés dans le magazine qui permettent d'accéder à des compléments d'information via des vidéos mises en ligne.

Dans le cadre de l'adhésion à la charte « Ya d'ar Brezhoneg » contractualisée avec l'Office de la langue bretonne, une grande attention est portée à l'intégration de la langue bretonne dans le magazine avec des inserts en breton dans chaque dossier thématique et une page entièrement réservée au public britoophone dans chaque numéro.

Diffusé tous les 2 mois, à plus de 100 000 exem-

plaires dans l'ensemble des foyers de l'agglomération, la fin de l'année 2014 a vu le tirage du magazine augmenter avec la diffusion du magazine sur les 6 nouvelles communes de l'agglomération.

Parmi les grands sujets traités en 2014, on retiendra entre autres :

- un hors-série en janvier destiné aux habitants de Bubry, Calan, Inguiniel, Plouay, Lanvaudan et Quistinic pour marquer l'intégration de ces 6 nouvelles communes dans Lorient Agglomération et donner les contacts pratiques pour chaque compétence : transports, habitat,

Un calendrier évènementiel chargé...

En parallèle des partenariats évènementiels soutenus par Lorient Agglomération, la direction de la communication organise chaque année de nombreux évènements d'envergure et de nature variés : accueils de délégations, voyages presse, colloques et conférences ou encore grands évènements populaires. 3 grands évènements ont ponctué l'année 2014 :

- Les 50 ans de la transat anglaise, le 18 juin 2014, pour célébrer la victoire d'Eric Tabarly

de l'Enclos du port à Lorient. Des guides-conférenciers du service animation de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Lorient ont assuré des visites guidées en continu pour le public curieux de découvrir ce nouvel espace, alors que parallèlement, à l'extérieur, un petit train proposait un voyage commenté dans l'histoire et l'avenir de l'Enclos du port.

- Du 6 au 14 décembre 2014, comme chaque année depuis 5 éditions, Lorient Agglomération était présente aux côtés de Brest Métropole Océane sur le salon Nautic à Paris. Cette édition a particulièrement été l'occasion de



S. COUSSET



S. COUSSET



Y. ZEDDA

déchets, eau et assainissement...

- un dossier spécial sur les modalités d'élection en mars 2014 juste avant les municipales alors que se préparait la première élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct ;

- un numéro spécial dédié à l'évènement des « Escales Terre ! » en mai 2014 ;

- un hors-série sur l'intercommunalité en octobre 2014 à l'occasion de l'intégration des agents dans les nouveaux locaux de la Maison de l'Agglomération alors que le bâtiment s'apprêtait à être inauguré.

à bord de son Pen Duick II. À cette occasion, Lorient Agglomération, en collaboration avec l'association Eric Tabarly et la Cité de la Voile, a organisé un grand évènement commémoratif sur le site de Lorient La Base : rassemblement maritime avec en invité d'honneur la flotte des Pen Duick, projections de films et inauguration d'une exposition dédiée à la victoire du célèbre marin en 1964...

- Les 25 et 26 octobre 2015, près de 5 000 personnes ont profité des journées portes ouvertes de la Maison de l'Agglomération pour découvrir un bâtiment qui signe le renouveau du quartier

promouvoir la prochaine édition de la Volvo Ocean Race ainsi que la réouverture de la Cité de la Voile Eric Tabarly prévue au printemps 2015. ●

4

Rapport financier

● L'exécution du budget 2014	79
● Les principales ressources de l'Agglomération	81
● Les dépenses	83
● La dette	85

1

L'exécution du budget 2014

Les budgets publics sont composés d'opérations réelles, qui se matérialisent par un décaissement, et d'opérations d'ordre, constituées d'écritures comptables internes à la collectivité (dotations aux amortissements, autofinancement...).

Sur l'exercice 2014, les dépenses réelles, tous

budgets confondus, de Lorient Agglomération s'élèvent à près de 246 millions d'euros et les recettes réelles à près de 267 millions d'euros.

Les dépenses réelles d'investissement, qui portent les projets structurants de Lorient Agglomération tels que la Maison de l'Agglomération, le Programme local de l'habitat, le

Pôle d'échange multimodal, le Triskell, l'unité de traitement des déchets ménagers, l'aménagement du port de plaisance de Guidel, la poursuite de la construction de l'usine de production d'eau potable du Petit Paradis, des travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement, etc., s'élèvent, en 2014, à 89,3 millions d'euros. ●

BUDGETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

Budget principal

+

7 budgets annexes :

- des ports de plaisance
- des parcs d'activités économiques
- des transports urbains
- de l'eau
- de l'assainissement collectif
- de l'assainissement non-collectif
- du quartier Gare

Des grands équilibres et chiffres clés

De 2013 à 2014, l'épargne de gestion (22,5 M€ en 2014) a diminué de près de 1,5 million d'euros, ceci sous l'effet d'une augmentation plus marquée des dépenses que des recettes (respectivement +7 % et + 5 %). Rappelons que cet effet de ciseaux est aussi le

résultat d'une diminution des concours financiers de l'Etat alloués aux collectivités, avec la participation de celles-ci à l'effort national de redressement des finances publiques pour un montant global de 1,5 milliard d'euros en 2014 au plan national, représentant une diminution

de recettes d'un million d'euro pour Lorient Agglomération. L'épargne nette, après prise en compte du remboursement du capital, diminue également (- 2 M€) avec un remboursement plus élevé qu'en 2013 (+ 0,9 M€). Elle s'établit à 10,5 millions d'euros en 2014. ●

Les ratios

La comptabilité publique définit des ratios obligatoires destinés à synthétiser la situation financière de la collectivité.

		CA 2014 Budgets consolidés	CA 2014 Budget principal
	Population Insee	205 749	205 749
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	766 €	509 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	287 €	287 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	910 €	607 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	279 €	187 €
Ratio 5	Encours de dette / population	988 €	562 €
Ratio 6	DGF / population	115 €	115 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	18 %	22 %
Ratio 8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF)	97 %	97 %
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette / recettes réelles de fonctionnement	93 %	92 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31 %	31 %
Ratio 11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	109 %	93 %

	Lorient Agglomération	Moyenne de la catégorie
Potentiel fiscal par habitant	304,31 €	450,55 €

Le potentiel fiscal mesure la richesse potentielle d'un territoire en appliquant à ses bases fiscales un taux moyen national pour chaque impôt. Il est ici ramené par habitant (205 749 habitants au 1/1/2014).

2

Les principales ressources de l'Agglomération

Les ressources de l'Agglomération sont issues à 38 % de la fiscalité locale (ménages et entreprises), à 28 % de produits perçus auprès des usagers (dont TEOM et redevance assainissement) et à 20 % de dotations et participations extérieures, le reste étant notamment représenté par le recours à l'emprunt (à 10 %).

Détail des ressources

	Millions d'euros	
Dotations de l'État	26,5	11,8 %
Contribution économique territoriale	27,2	12,1 %
Versement transport	24,0	10,7 %
TEOM	18,6	8,3 %
Taxe d'habitation	29,2	13,0 %
Taxes foncières	1,5	0,7 %
Redevances assainissement	8,7	3,9 %
Subventions et participations	6,1	2,7 %
Attribution de compensation	1,2	0,5 %
Recettes d'exploitation	35,9	15,9 %
Autres ressources fiscales (TASCOM, IFER, taxe de séjour)	4,2	1,8 %
Autres recettes de fonctionnement	5,7	2,5 %
Subventions et participations (y/c remboursements de travaux)	6,3	2,8 %
TVA et FCTVA	6,3	2,8 %
Emprunt (hors revolving)	23,7	10,5 %
Autres recettes d'investissement	-	0,0 %
Total	225,2	100,0 %

Dans le cadre de la fusion de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet au 1^{er} janvier 2014, un dispositif de convergence des taux a été enclenché. Les durées d'harmonisation les plus longues permises par la loi ont été retenues, soit 12 ans pour la fiscalité ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non-bâti) et 13 ans pour la Contribution foncière des entreprises (CFE). Ainsi, deux taux coexistent sur les territoires des anciens EPCI qui aboutiront à un même taux cible (par impôt) sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération à l'horizon 2026 pour les taxes ménages et 2025 pour la CFE.

La fiscalité économique

En 2014, le produit de la contribution économique territoriale (CFE+CVAE) s'est élevé à 27 millions d'euros (dont 16,6 millions au titre de la cotisation foncière des entreprises pour un taux

moyen pondéré au même niveau que l'année avant la fusion). L'Agglomération a perçu également 3,7 millions d'euros au titre de l'impôt forfaitaire sur les entreprises en réseaux et de la taxe sur les surfaces commerciales.

Le produit du versement transport, versé par les entreprises de plus de neuf salariés et affecté au budget annexe des transports urbains afin de promouvoir et de développer le transport collectif sur le territoire de l'agglomération, s'est élevé à 24 millions d'euros en 2014 pour un taux inchangé à 1,8 %.

Les taxes ménages

Le produit des impôts ménages s'élève à 30,6 millions d'euros, principalement au titre de la taxe d'habitation (27 millions d'euros, dont 2,2 millions de compensations fiscales), pour des taux moyens pondérés (par impôt) là aussi inchangés.

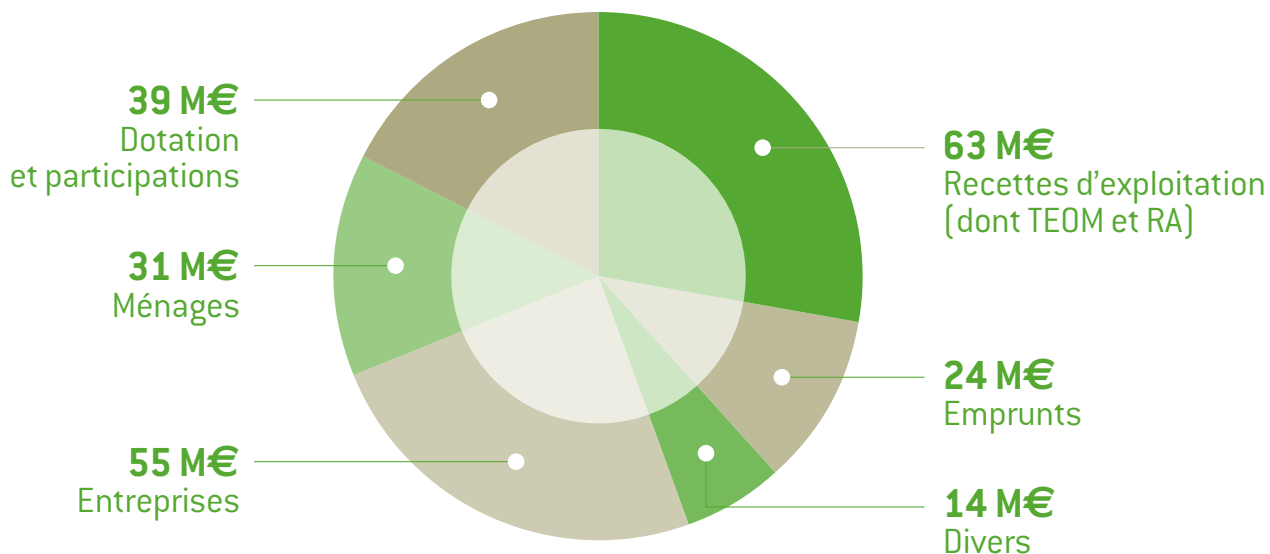
La TEOM

Le produit perçu pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, destiné à financer le service de collecte des déchets ménagers, est de 18,6 millions d'euros en 2014. Initiée en 2007 et achevée en 2015, l'harmonisation des taux de TEOM concerne toujours, en 2014, les 19 communes de Lorient Agglomération. Dans le cadre de ce dispositif, le taux moyen de TEOM est de 8,31 % en 2014. Le taux de TEOM s'appliquant pour les six communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet est celui en vigueur avant la fusion (10 %). À titre de comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,23 % en 2013.

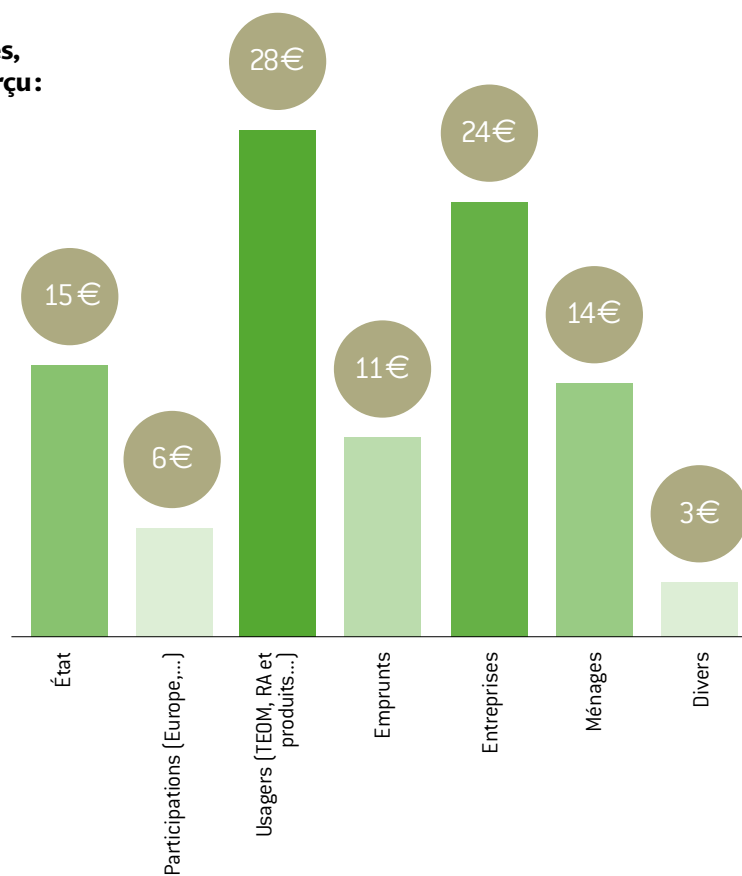
Redevance assainissement

En 2014, le montant de redevance assainissement, assise sur les consommations d'eau potable, s'est élevé à 8,7 millions d'euros.

Les principales recettes en 2014



En 2014 pour 100€ de recettes, Lorient Agglomération a perçu :



3 Les dépenses

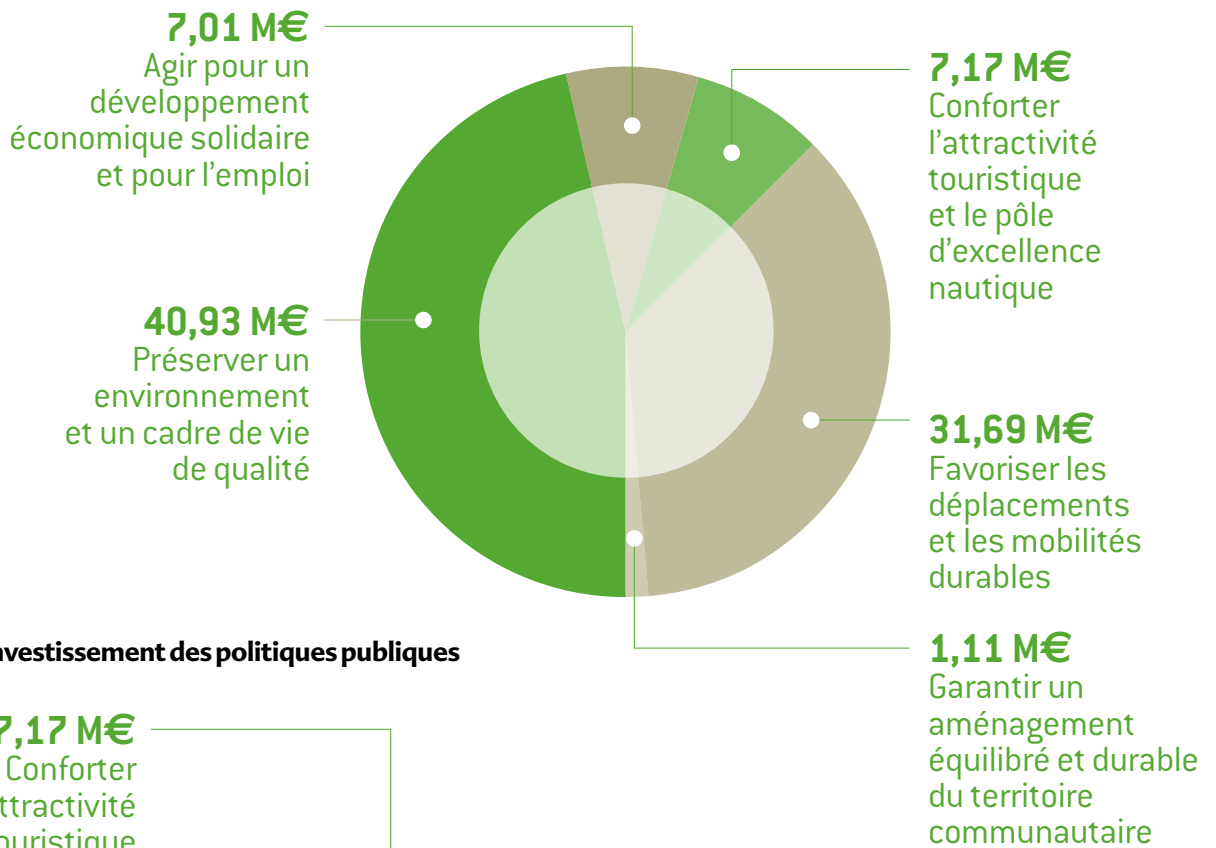
Afin de donner plus de lisibilité au budget, l'ensemble des crédits est réparti en 6 missions :

- Mission 1 : Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi
- Mission 2 : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique
- Mission 3 : Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire

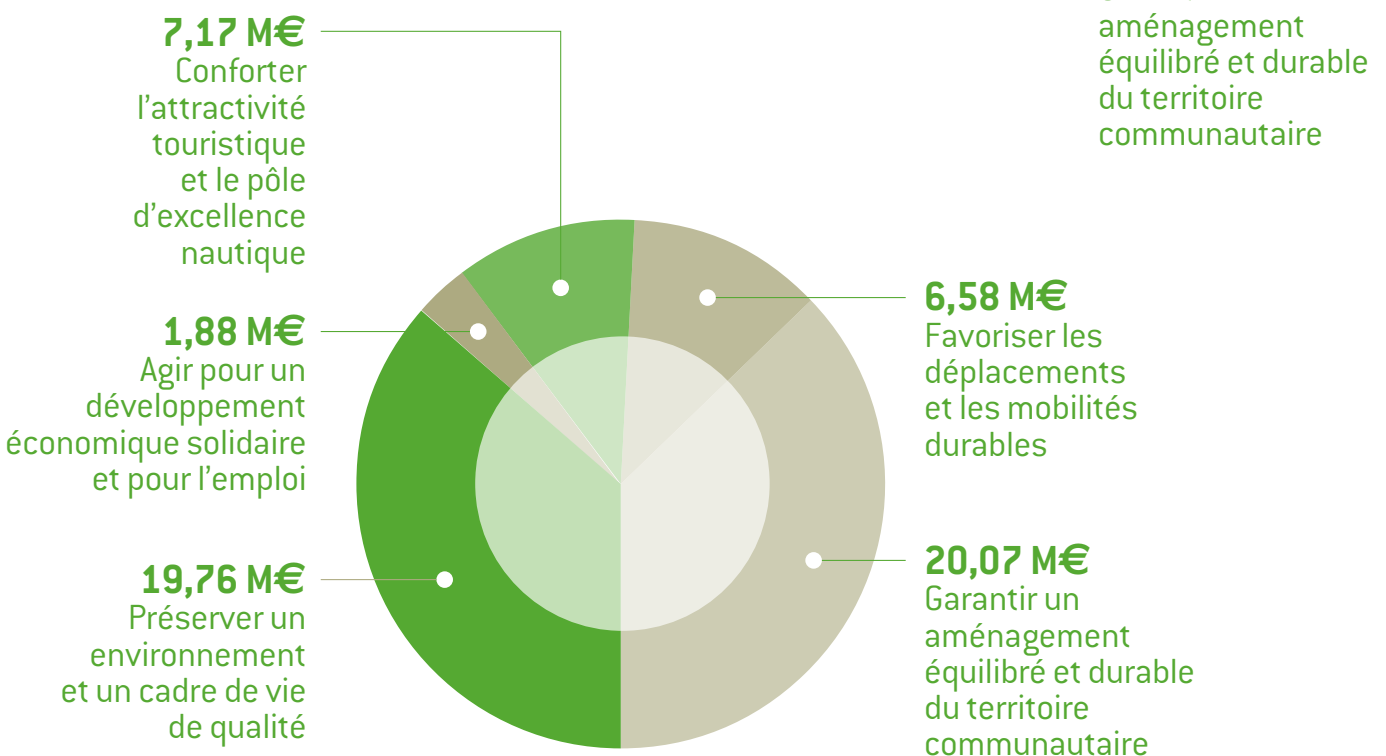
- Mission 4 : Favoriser les déplacements et les mobilités durables
- Mission 5 : Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité
- Mission 6 : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

Cette dernière mission, transversale, porte l'ensemble des crédits qui concourent à la réalisation des politiques et l'ensemble des opérations budgétaires, notamment les reversements aux communes.

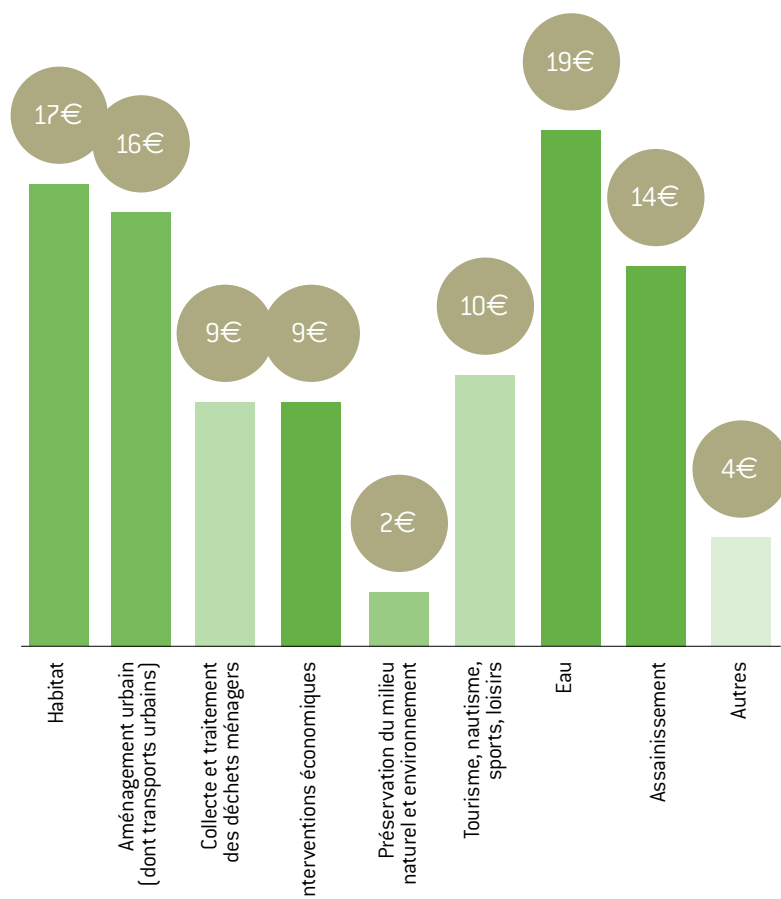
Dépenses de fonctionnement des politiques publiques



Dépenses d'investissement des politiques publiques



Dépenses d'équipement 2014 (pour 100 €)



Les dépenses d'équipement relatives à l'administration générale qui concourt à la mise en œuvre des politiques publiques mentionnées dans le schéma ci-contre sont réparties au prorata des dépenses.

Mission 6

La mission 6 regroupe l'ensemble des moyens supports de l'agglomération qui concourent à la réalisation des autres politiques publiques (111 M€ en dépenses de fonctionnement, 54 M€ en dépenses d'investissement et 110 M€ en recettes de fonctionnement, 100 M€ pour la section d'investissement).

Les dépenses de la mission 6, on retrouve notamment les crédits liés aux ressources humaines (formation, action sociale, hygiène et sécurité, personnel) pour un montant de 28,2 M€ tous budgets confondus.

C'est également dans cette mission que se trouvent les dépenses liées aux opérations financières (72 M€ pour le fonctionnement et 51 M€ pour l'investissement). Celles-ci se décomposent principalement entre les flux financiers avec les communes membres (14,4 M€, ce sont les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire), les reversements de fiscalité (9,2 M€ de FNGIR), les opérations liées à la dette (40,5 M€, dont

27,3 M€ au titre du budget principal) et aux écritures d'ordre (dotations aux amortissements pour 11,1 M€ au titre du budget principal, et écritures de stocks liées aux parcs d'activités économiques, 24 M€ - pour les plus significatives). Les recettes de la mission 6 sont majoritairement des recettes liées à la programmation financière et budgétaire. Les produits issus de la fiscalité directe atteignent 61,6 M€, ceux issus des dotations 28,5 M€. Les opérations liées à l'emprunt s'élèvent à 39,9 M€, dont 29,7 M€ liés au budget principal (avec la souscription de 15 M€ d'emprunt à long terme et 14,7 M€ d'écritures infra annuelles pour les emprunts revolving assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie). L'affectation du résultat reporté en section d'investissement (compte 1068) se monte à 13,5 M€ pour le budget principal. On retrouve aussi les attributions de compensation reçues des communes membres (1,2 M€) et des écritures d'ordre notamment les amortissements d'immobilisations du budget principal (11,1 M€) et les écritures du budget des parcs

d'activités économiques à hauteur de 24 M€.

Les crédits liés à l'informatique (maintenance, acquisitions de logiciels,...), à l'archivage, à l'entretien et à la gestion du patrimoine communautaire, à la communication (promotion du territoire partenariats avec les acteurs locaux,...) sont également dans cette mission. ●

4 La dette

Financement des investissements (y compris avances et transferts d'emprunts)

Les investissements 2014 ont été financés par emprunt à hauteur de 22,93 M€. Cet appel à l'emprunt est réparti comme suit en fonction des budgets :

- **Budget Principal** : 15,052 M€ (dont 0,2 M€ de transferts d'emprunts)
- **Budget Transports** : Pas d'emprunt
- **Budget Eau** : 5,228 M€ (dont 0,144 M€ d'avance de l'agence de l'eau)
- **Budget Ports** : 1,2 M€
- **Budget PAE** : 0,058 M€
- **Budget Assainissement collectif** : 1,3 M€ (dont 0,084 M€ d'avance de l'agence de l'eau)
- **Budget quartier de la gare** : 0,092 M€

Gestion de trésorerie

Pour gérer de façon optimale le niveau de la trésorerie, Lorient Agglomération utilise cinq contrats revolving pour un montant total d'encours maximum de tirage de 14,7 M€.

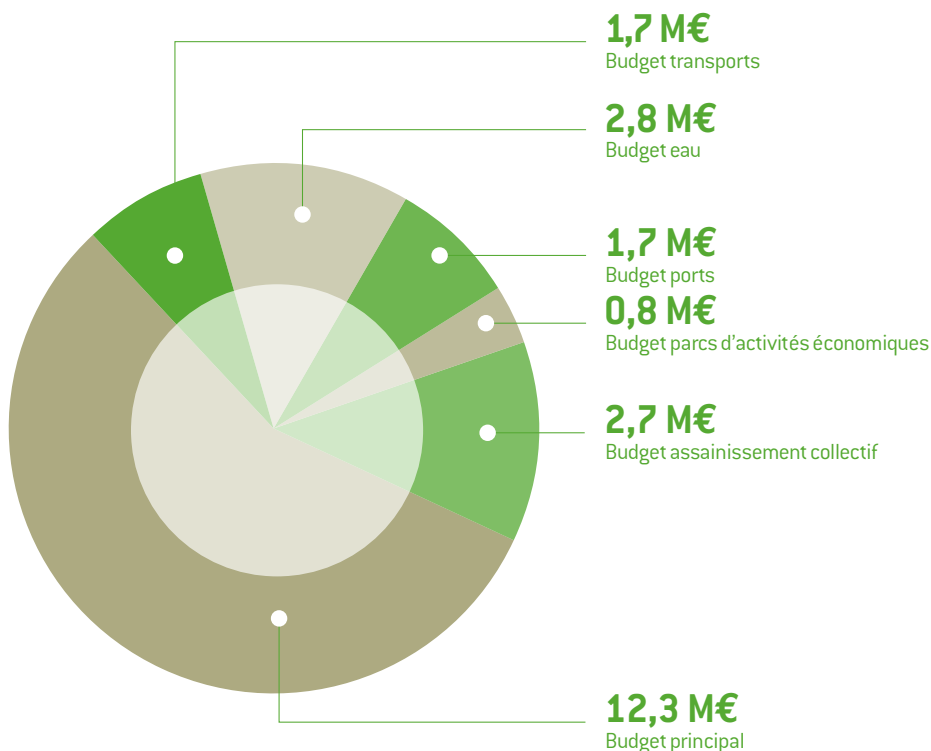
Au cours de l'exercice, la gestion quotidienne de la trésorerie a représenté 84 tirages sur les emprunts revolving pour un montant de 75 476 358,13 euros et 53 remboursements pour un montant similaire.

Annuité de dette 2014

L'annuité de dette long terme s'est élevée en 2014, tous budgets confondus, à 22,2 M€, dont 17,2 M€ en capital et 5 M€ en intérêts. Dans le détail, l'annuité de la dette est de :

- **Budget Principal** : Annuité de 12,3 M€ dont 9,6 M€ en capital et 2,7 M€ en intérêts
- **Budget Transports** : Annuité de 1,7 M€ dont 1,4 M€ en capital et 0,3 M€ en intérêts
- **Budget Eau** : Annuité de 2,9 M€ dont 2,1 M€ en capital et 0,8 M€ en intérêts
- **Budget Ports** : Annuité de 1,7 M€ dont 1,3 M€ en capital et 0,4 M€ en intérêts
- **Budget PAE** : Annuité de 0,9 M€ dont 0,8 M€ en capital et 0,1 M€ en intérêts
- **Budget Assainissement collectif** : Annuité de 2,7 M€ dont 2 M€ en capital et 0,7 M€ en intérêts
- **Budget quartier de la gare** : Pas d'annuité de la dette

Annuité de dette 2014 par budget



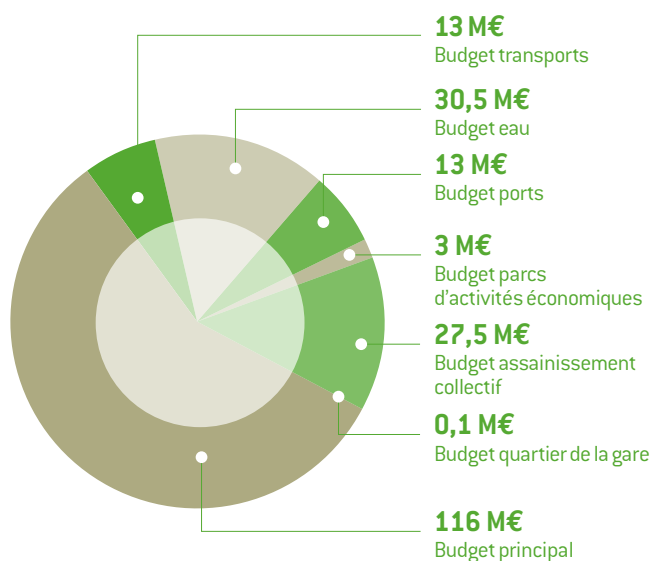
Encours et gestion de dette

L'encours de dette global, c'est-à-dire le montant total de capital restant à rembourser au 31 décembre 2014 s'établit à 203,1 M€ se répartissant ainsi :

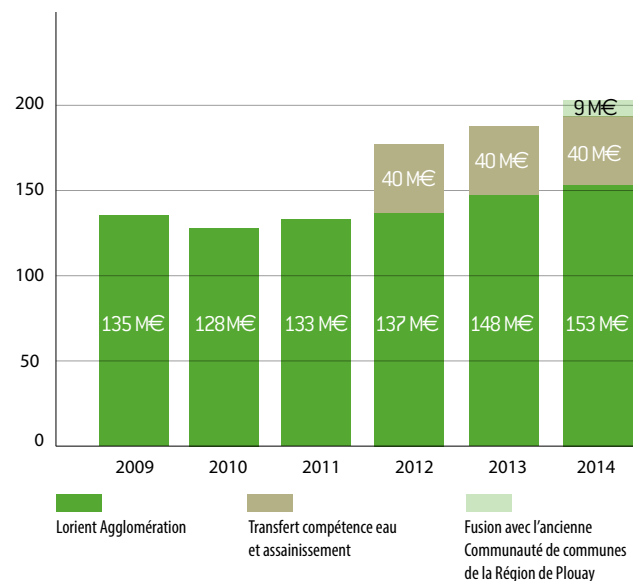
- Budget Principal : 116 M€
- Budget Transports : 13 M€
- Budget Eau : 30,5 M€

- Budget Ports : 13 M€
- Budget PAE : 3 M€
- Budget Ass. Collectif : 27,5 M€
- Budget quartier de la gare : 0,1 M€

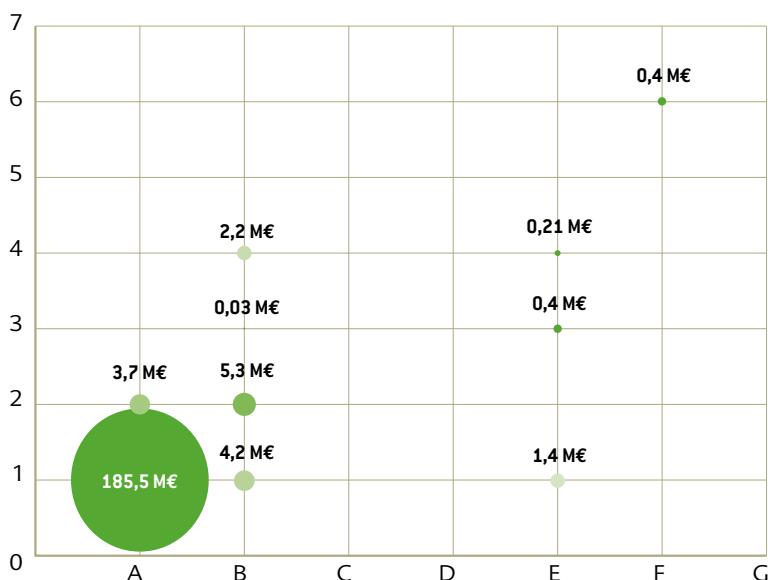
Répartition de l'encours de dette au 31/12/2014



Évolution de l'encours de cette dette globale EN M€



Répartition de l'encours de dette selon la charte Gissler



Selon les critères de la charte Gissler, près de 92 % de l'encours de dette de Lorient Agglomération est classé A1, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

Pour mémoire, au 31 décembre 2011 l'encours de la dette s'établissait à 133 M€ tous budgets confondus. Il est passé à 177 M€ au 31 décembre 2012 suite au transfert des compétences eau et assainissement par les 19 communes et syndicats intercommunaux. Le montant des emprunts transférés suite à ces prises de compétences s'établissait à 40 M€ dont 14 M€ pour le budget annexe de l'eau et 26 M€ pour le budget annexe de l'assainissement collectif.

En outre, suite à la fusion de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay au 1^{er} janvier 2014, 6 M€ d'emprunts ont été transférés à Lorient Agglomération et 3 M€ ont été transférés par les communes membres de l'ancienne Communauté de communes, soit un total de 9 M€ transférés à Lorient Agglomération au 1^{er} janvier 2014.

5

Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

- Mobiliser les ressources au service des politiques publiques 88
- Services intérieurs 90
- Budget et suivi comptable 91
- Actes juridiques et marchés publics 92
- Systèmes d'information 94

Emplois, métiers et carrières

Des ressources humaines propices au développement des compétences et au projet communautaire

Agir pour le service public communautaire, faire vivre une communauté de métiers, gérer les situations de carrière de chacun sont les enjeux actuels d'une direction des ressources humaines qui doit dans son action quotidienne et dans une vision à long terme consolider les innovations et préparer l'avenir de la collectivité.



et à l'insertion des jeunes en recherche d'emploi. Lorient Agglomération a ainsi accueilli trois nouveaux agents en contrat emploi d'avenir, deux pour être ambassadeurs efficacité énergétique et un pour assurer les missions d'accueil de la Maison de l'Agglomération.

Quatre postes d'apprentis ont par ailleurs été pourvus dans les secteurs du traitement des déchets, de l'énergie, de l'électricité et de la mécanique des véhicules industriels.

Les demandes de stages et le nombre de stagiaires accueillis augmentent. Pour les stages de plus de deux mois, les services doivent désormais anticiper leurs besoins, ce qui permet de cibler les envois des CV et lettres de motivation dans les services sur les thématiques recherchées.

La formation, comme outil de développement des compétences individuelles et collectives

Le plan de formation pluriannuel permet le renforcement des compétences, le développement des expertises métier et la sécurisation des postes de travail.

Il vise à créer une réelle adéquation entre emploi et formation, à consolider l'existant et accompagner les évolutions prévisibles. Au travers des actions de formations menées (management, conduite de projet et de réunion, urbanisme, station d'épuration, dématérialisation comptable, logiciels métiers, fonction accueil du public...) Lorient Agglomération entend répondre aux besoins de la collectivité et de son territoire et à la qualité du service public.

En 2014, 2009 jours de formation ont été suivis. Il y a eu 1176 départs en formation et 443 agents ont au moins suivi une formation.

Recrutements

Les ressources humaines ont géré 56 dossiers, correspondant au recrutement de 46 nouveaux agents et dix agents en mobilité interne. Onze agents issus de la Communauté de communes de Plouay ont également intégrés les services communautaires, chacun trouvant sa place et son rôle au sein de la communauté fusionnée.

Évaluation annuelle

Pour la dernière année en 2014, le processus d'évaluation mis en place depuis 2012 a vu cohabiter la notation et l'entretien annuel. La notation disparaîtra définitivement en 2015 pour laisser place à un véritable dialogue entre les agents et leurs encadrants permettant l'évaluation de l'année écoulée et la définition des objectifs pour l'année à venir.

Dialogue social et instances paritaires

En 2014, le Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) s'est réuni à trois reprises, le Comité technique paritaire (CTP) à quatre reprises. Les Commissions administratives paritaires (CAP) ont tenu huit réunions toutes catégories confondues. En décembre 2014, l'organisation des élections

professionnelles ont mobilisé les services, les élus et les représentants du personnel. Les agents ont élu leurs nouveaux représentants avec un taux de participation de 64 % pour les CAP et 60 % pour le nouveau comité technique.

Gestion du personnel

Au cours de l'année 2014, 3612 arrêtés ont été pris pour la gestion du personnel. Afin d'assurer la continuité des carrières des agents avant et après la fusion, chacun a reçu un arrêté confirmant sa situation administrative. La gestion de la paie est un élément important de la gestion et a conduit à la production de 10 087 bulletins.

Emploi - formation - effectifs

Emplois d'avenir, apprentis et stagiaires

Tout en satisfaisant ses besoins en recrutement, Lorient Agglomération participe à la formation

Hygiène et sécurité au travail

Au cours de l'année 2014, 41 visites sur site ont été consacrées à la mise à jour du document unique.

Cette année aura aussi été marquée par la mise en œuvre d'une expertise agréée au sein du chenil-fourrière afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de mettre en place des mesures de prévention.

Au sein de la collectivité, quatre agents ont fait l'objet d'une étude de poste et deux d'entre eux ont entamé une démarche de reconnaissance de travailleur handicapé.

La gestion des accidents de travail, maladies professionnelles et accidents de trajet a justifié un suivi plus important et quinze expertises ont été menées. De plus neuf agents ont fait l'objet d'une étude de dossier de demande temporaire d'invalidité.



F. TRINEL

583 agents
communaux
au 31 décembre
2014.



H. COHONNER

Les formations hygiène et sécurité ont été poursuivies au cours de l'année 2014. L'installation des agents dans la Maison de l'Agglomération a été l'occasion de former 65 agents comme sauveteur secouriste du travail et 61 guides ou serre-files en cas d'évacuation incendie.

En complément des formations à l'autorisation de conduite d'engins ou de grue auxiliaire qui ont concerné 69 agents, des formations à la manipulation des engins de chantier ont été réalisées afin de sécuriser les pratiques des agents et leur permettre d'être plus à l'aise lors de l'exercice de leurs missions avec ces engins.

Les formations à l'habilitation électrique ont mobilisées vingt agents et une formation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) a été mise en œuvre pour douze agents de la direction de l'eau et de l'assainissement. ●



S. CUSSET

Services intérieurs

Emménagement à la Maison de l'Agglomération

Entre fonctions opérationnelles et fonctions « support » de l'administration, la direction des services généraux est mobilisée pour réussir l'emménagement des agents de l'Agglomération.

En charge des prestations nécessaires au fonctionnement des services, la direction de la proximité, de la sécurité et des services intérieurs (DIPSSI) a été fortement mobilisée par la préparation de l'emménagement des services à la Maison de l'Agglomération, en septembre 2014, et par l'organisation de la vie collective au sein du bâtiment.

Préparer l'emménagement des services au sein de la Maison de l'Agglomération

Préparé de longue date avec l'appui d'un comité de pilotage et le travail régulier des correspondants « transfert » dans les directions, l'emménagement a permis de mettre à jour les procédures d'archivage, d'unifier les gammes de mobilier et l'organisation des bureaux, d'optimiser les commandes de fournitures. La DIPSSI a joué un rôle de pilotage de l'ensemble de ces processus en mettant en œuvre les marchés de mobilier, de déménagement, de gardiennage puis de surveillance de la Maison de l'Agglomération.

Le recensement des besoins et la préparation du marché de mobilier ont constitué des missions importantes en vue d'assurer des espaces de travail confortables, adaptées, modulables. C'est une ligne sobre, épurée, permettant une modularité importante des espaces de travail qui a été retenue.



S. CUISSET

L'organisation du déménagement devait tenir compte des différentes contraintes des services et des dates de libération des locaux. Relayés par des « correspondants transfert » dans chaque direction, les consignes de rangement et de conditionnement ont porté leurs fruits. Un travail important d'organisation a été mené afin d'assurer la continuité de service. Ainsi chaque agent, l'après-midi même de son départ du bureau, a pu retrouver l'ensemble de ses outils de travail : téléphone, dossiers, poste informatique, etc. Une fois les sites libérés, l'ancien mobilier a été stocké avant d'être proposé à la vente aux communes membres et partenaires.

Une mission transversale

En parallèle de ces missions, la DIPSSI a organisé la mise en place de fonctions nouvelles en

matière d'accueil, de standard, de reprographie. Le recrutement en interne et la formation des agents d'accueil a permis à chacun d'être rapidement en capacité de répondre aux interlocuteurs de Lorient Agglomération. Les hôtes et hôtesse d'accueil constituent ainsi un premier point d'entrée de l'administration que ce soit par les appels téléphoniques, les visites ou la réception et le tri du courrier.

L'organisation en équipe des vagemestres, chauffeurs et reprographes a permis d'assurer une meilleure continuité de service, une plus grande transversalité des tâches et une meilleure réactivité.

Enfin, le service intérieur a conduit la refonte de l'organisation des tâches de nettoyage des espaces de travail. ●



F. TRINEL

Un déménagement
à la Maison de
l'Agglomération
sans encombre.

Budget et suivi comptable

Être moteur des évolutions stratégiques et organisationnelles

Les études fiscales

Les enjeux fiscaux de la fusion de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet avec la Lorient Agglomération ont nécessité de mener des études sur plusieurs aspects: les niveaux et les durées de convergence des taux d'imposition des quatre taxes directes locales, l'intégration fiscale progressive des bases minimums de CFE, l'harmonisation des politiques d'exonérations... Plusieurs de ces



études et simulations ont été réalisées en lien avec un cabinet conseil et avec la direction départementale des finances publiques.

Par ailleurs, dans le cadre des aménagements successifs apportés par le législateur à la réforme 2010 de la taxe professionnelle et de la fiscalité directe locale, en particulier en matière de CFE et de bases minimums, la Communauté d'agglomération a décidé d'appliquer les dernières évolutions législatives permettant une modulation des bases minimums en fonction du chiffre d'affaires des entreprises, à partir de l'étude des rôles fiscaux.

La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, décidée par l'État. Elle représente par ailleurs un enjeu important car il s'agit de la base de calcul de plusieurs impôts locaux dont la CFE, le foncier bâti, la TEOM. Elle nécessite en amont un travail préparatoire à l'avis que doit rendre début 2015 la Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Une gestion active de la dette

Le contexte favorable des taux d'intérêts historiquement bas en 2014 a permis de mener les procédures suivantes de sécurisation et de simplification de la gestion de la dette:

- la cristallisation d'un encours de 11,6 M€ conduisant à maîtriser avec certitude le montant des charges futures d'emprunt à très long terme,
- le compactage en 5 contrats de prêts de 33 contrats du Crédit Agricole pour un encours de

8 M€, suite à l'intégration de nombreux emprunts résultant du transfert des compétences eau et assainissement du 1^{er} janvier 2012 et de la fusion du 1^{er} janvier 2014 avec la Communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet.

Par ailleurs, 27,5 M€ ont été souscrits auprès de différents

prêteurs pour financer les programmes d'investissement de 2014 et 2015, dans le cadre de plusieurs consultations bancaires.

En outre, et bien que la dette de Lorient Agglomération soit sécurisée, pour la plus grande partie de son encours, la direction des Finances poursuit chaque année l'évaluation du risque financier en conformité avec le nouveau dispositif juridique encadrant les conditions d'emprunt par les collectivités locales.

La préparation de la dématérialisation de la chaîne comptable

Le passage au nouveau protocole d'échange informatique (PES V2) avec la Trésorerie de Lorient Collectivités, qui a nécessité de nombreux tests préparatoires menés depuis l'été 2013 et tout au long du 1^{er} semestre 2014, s'est fait avec succès en septembre 2014. C'était le

préalable au projet, en préparation pour 2015, de transmission dématérialisée au comptable public des pièces justificatives des dépenses et recettes.

Dans une organisation déconcentrée comme celle de Lorient Agglomération, ce nouveau projet d'envergure relève à la fois d'un chantier organisationnel et technique. Un groupe de projet constitué autour des directions informatiques, juridiques et finances s'investit dans l'analyse des multiples aspects des circuits comptables, allant de la réception des factures à l'archivage électronique des pièces justificatives. La remise à plat des circuits d'enregistrement puis de validation des factures est le préalable à la définition de la future architecture informatique.

Parallèlement, un travail est engagé avec les services de la commande publique afin de simplifier les protocoles de facturations sollicités dans les contrats de marchés publics.

Simplification de l'exécution budgétaire

En 2014, l'organisation budgétaire a franchi une nouvelle étape en se calquant sur l'organigramme par direction de Lorient Agglomération. La notion de service ne recouvrant plus la réalité de l'organigramme, le cadre budgétaire est passée du fléchage des crédits par service vers un fléchage par direction. Cette mesure de simplification et d'organisation administrative permet d'éviter les virements de crédits sur les plus petits montants et de renforcer la responsabilité des gestionnaires de crédits sur le périmètre des enveloppes qui leur sont affectées.

Dans le même temps, au sein de la direction des Finances, l'unité fonctionnelle « programmation financière et gestion budgétaire » s'est réorganisée afin de mieux prendre en compte la répartition des crédits et des responsabilités par mission et programme, tout en maintenant un responsable par budget. Cette nouvelle organisation a permis à chacun d'avoir un référent unique par mission, connaissant l'intégralité des crédits de la mission. ●

Actes juridiques et marchés publics

La direction des services juridiques est chargée de veiller à la mise en œuvre sécurisée de l'action communautaire. Elle assure ainsi une veille et un conseil permanents dans un contexte de complexification des normes et d'évolution continue des rapports de droit des institutions et de l'action publique.

Le recueil et le partage de l'information pour prévenir le risque juridique

La direction assure une veille juridique et documentaire adaptée aux besoins des agents et aux projets menés par la collectivité.

Le travail relatif à la fusion de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de Plouay a fortement mobilisé l'expertise juridique notamment sur l'évaluation des conséquences aussi bien en termes de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle du nouveau territoire mais aussi en termes institutionnel

avec la préparation de l'installation du conseil communautaire pendant la période transitoire.

Le renouvellement des assemblées consécutivement aux élections municipales et communautaires a également mobilisé la direction des services juridiques qui a été impliquée dans l'ensemble du processus d'installation des instances durant la période d'avril à septembre 2014.

La direction des services juridiques participe au contrôle de légalité interne et assume la défense de la collectivité dans la gestion des dossiers contentieux.

Assurer la collectivité et prévenir les risques

La direction des services juridiques gère 12 contrats d'assurance dits «généralistes» auxquels viennent s'ajouter les contrats d'assurance construction contractés pour certains ouvrages (32 nouveaux contrats tous risques chantier et/ou dommages ouvrage souscrits en 2014).

Au cours de l'année 2014, 8 marchés d'assurances qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'une mise en concurrence. La direction assume un rôle de conseil tant sur les dispositions assurantielles dans les différents





44 réunions
de la CAO
en 2014

marchés ou conventions, que sur les garanties à prévoir lors de l'organisation de manifestations ou encore sur des questions pratiques après survenance de sinistres ou d'accidents.

Simplifier et faciliter l'accès des opérateurs économiques à la Commande publique

En 2014, Lorient Agglomération a notifié 318 marchés pour un montant total de 59 129 169,62 € TTC. Les commissions d'appel d'offres et MAPA travaux se sont réunies à 44 reprises.

695 marchés sont en cours d'exécution.

En matière d'accès à la commande publique et

de dématérialisation des procédures, il faut noter une augmentation sensible du nombre de téléchargements des consultations sur la plateforme Mégalis Bretagne (profil acheteur de Lorient Agglomération) avec 2095 en 2014 (1868 en 2013) et un nombre croissant de réponses dématérialisées (159 en 2014, 121 en 2013).

Archives et documentation : la mémoire et l'information

Le transfert des archives à la Maison de l'Agglomération a été l'évènement majeur du service en 2014. Ce déménagement a été préparé en amont notamment en sensibilisant les agents à l'archivage. La

quasi-totalité des documents est désormais stockée dans les salles d'archives qui comptent 1630,58 mètres linéaires (ml) équipés en rayonnages fixes.

En matière de documentation, la direction réalise un panorama de presse quotidien et centralise désormais l'ensemble des commandes et abonnements de la collectivité. Suite à l'installation des services communautaires dans la Maison de l'Agglomération et à l'ouverture du nouveau portail Intranet de la collectivité, de nouveaux produits documentaires sont proposés.

Enfin, la direction des services juridiques veille à la bonne communication des documents administratifs sollicités par les administrés. ●

RÉPARTITION DES MARCHÉS :



Systemes d'information

Mettre en réseau l'information pour gérer, partager et aider à la décision

La direction des systèmes d'information a poursuivi le développement d'outils collaboratifs tout en veillant à l'adaptation du parc logiciel de Lorient Agglomération.

L'installation à la Maison de l'Agglomération

Le bâtiment a été raccordé par fibre optique à la salle de Soye. Ce raccordement positionne la Maison de l'Agglomération sur la boucle optique et double ainsi la desserte du bâtiment. En ce qui concerne le réseau interne, le choix d'un réseau en fibre optique jusqu'à la prise finale permettra l'augmentation des débits sur les prochaines années sans avoir à remettre en cause cette infrastructure.

Parallèlement, l'ensemble de la téléphonie a été revue avec l'installation de 380 postes, d'un standard et d'outil logiciel permettant de nou-

veaux services plus ergonomiques. Le système d'impression a également été optimisé afin d'allier confort de travail et optimisation des consommables.

L'équipement audiovisuel et l'outil de réservations des salles ont été mis en place.

L'accompagnement et la formation à ces nouveaux usages a touché plus de 300 agents.

Dématérialisation et optimisation des ressources logicielles

Dans la continuité du vote du règlement intérieur de l'assemblée communautaire prévoyant la transmission dématérialisée des dossiers aux

élus communautaires, la direction des systèmes d'information, en lien avec la direction des services juridiques et le service des instances, a mis en place les outils nécessaires, d'une part en équipant les élus de tablettes numériques, d'autre part en paramétrant les outils logiciels de transmission.

Les procédures internes seront progressivement dématérialisées à l'aide d'un parapheur électronique notamment pour la validation des factures. À la suite du passage à un nouveau protocole d'échange avec le Trésor Public (dit PES V2), ces études de procédures et logiciels sont un préalable pour dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable.

Au cours de l'année 2014 la direction des systèmes d'information a également accompagné la mise en production de l'outil de gestion du patrimoine ATAL, principalement utilisé par la direction de l'architecture et du patrimoine et par la direction de la gestion et de la valorisation des déchets.

Afin d'assurer un outil de travail collaboratif et informatif plus pertinent, le site intranet a été entièrement renouvelé et enrichi de nouvelles fonctionnalités : consultations de factures, revue de presse, cartographie... L'intranet deviendra à mesure une porte d'entrée unique vers un univers de travail organisé. ●



Le choix de la fibre optique pour le réseau interne permettra à terme l'augmentation.

6

Glossaire et infos pratiques

6 GLOSSAIRE ET INFOS PRATIQUES

A

Adaoz : Unité de traitement biologique
ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
ADEME : Agence pour la maîtrise de l'énergie
ADS : Autorisation d'occupation du sol
AET (pôle) : Aménagement, environnement et transports
Agenda 21 (2012-2021) : 21 chantiers et 50 actions pour l'environnement
Aloen : Agence locale de l'énergie

APF : Association des paraplégés de France
ANAH : Agence nationale pour l'habitat
AIPSH : Association pour l'insertion professionnelle et sociale des handicapés
AOT : Autorité organisatrice des transports
ARPE : Association réseau pour l'emploi
Ar Vrag Tredan : Bateau à passagers « zéro émission »
Audelor : Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient

B

Bassin versant : « un espace hydrographique cohérent délimité par les lignes de partage des eaux sur lequel toutes les eaux s'écoulent vers un même point ».

Blue Fish : Association pour une pêche durable
BSM : Base de sous-marins
BBC : Bâtiment basse consommation

C

CAO : Commission d'appel d'offres
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCSPL : Commission consultative des services publics locaux
CCSTI : Centre de culture scientifique, technique et industrielle
CDC : Caisse des dépôts et consignations
CEE : Certificats d'économies d'énergie
CEP : Conseil en énergie partagé
CET : Centre d'enfouissement technique (Kermat à Inzinzac-Lochrist)

CFE : Contribution foncière des entreprises
CHBS : Centre hospitalier de Bretagne Sud
CIAPH : Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
CLAH : Commission locale pour l'amélioration de l'habitat
CompositIC : Plateau technique sur les matériaux composites hautes performances
CPER : Contrat de projet Etat-Région
CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

D

DAPEV : Direction de l'architecture, du patrimoine, des énergies et des véhicules
DDTM : Direction départementale des transports et des déplacements
DEA : Direction de l'eau et de l'assainissement
DEDD : Direction de l'environnement et du développement durable
DGF : Dotation globale de fonctionnement
DIA : Déclarations d'intention d'aliéner

DIB : Déchets industriels banals
DMR : Déchets ménagers résiduels
DPDS : Direction de la planification et du droit des sols
DRH : Direction des ressources humaines
DSI : Direction des systèmes d'information
DSP : Délégation de service public
DTD : Direction des transports et des déplacements
DUO : Direction de l'urbanisme opérationnel
DUS : Déchets ultimes stabilisés
D3E : déchets électriques et électroniques

E

EESA : École européenne supérieure d'art
EIH : Espace info habitat
ESAT : Établissements et services d'aide par le travail

EPF : Établissement public foncier
ENSIBS : École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud

F

FART : Fonds d'aide à la rénovation thermique
Feader : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement économique régional
FSL : Fonds de solidarité logement

G

GAL : Groupe d'action locale

I

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
IFPS : Institut de formation des professionnels de santé

IRTS : Institut régional de travail social
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

L

Leader : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen destiné aux zones rurales)

LBCM : Laboratoire de biotechnologie et de chimie marine

M

MAPL : Musique d'aujourd'hui au Pays de Lorient

MAPA : Marché à procédure adaptée

O

OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

ODESCA : Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

P

PACT HD : Protection, amélioration, conservation, transformation Habitat et développement

PAPI littoral : Programme d'actions de prévention des inondations littorales

PADD : Programme d'aménagement et de développement durable

PDA : Plan de déplacements d'administration

PDEDMA : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PDND : Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux

PDRH : Plan de développement rural hexagonal

PDU : Plan de déplacements urbains

PEM : Pôle d'échange multimodal

PIG : Programme d'intérêt général de Lorient Agglomération (dispositifs d'amélioration de l'habitat)

PLH : Programme local de l'habitat

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)

PMR : Personne à mobilité réduite

PRQA : Plan régional pour la qualité de l'air

PTZ : Prêt à taux zéro

R

RA : Redevance assainissement

S

SAGE : Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDA : Schéma directeur d'accessibilité aux transports publics

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SDT : Schéma de développement touristique

SEGEPEX : Société d'économie mixte de gestion du Parc des expositions du Pays de Lorient

SELLOR : Société anonyme d'économie mixte de gestion des ports de plaisance et des équipements publics de loisirs du Pays de Lorient

SEM : Société d'économie mixte

SEMLK : SEM Lorient Keroman

SEMAEB : Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne

SRMDT : Schéma régional multimodal des déplacements et des transports

STI : Schéma territorial de l'innovation

STEP : Station de traitement et d'épuration

T

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Triskell : Transport en commun en site propre de l'agglomération de Lorient

U

UBS : Université de Bretagne Sud

UBO : Université de Bretagne occidentale

UEB : Université européenne de Bretagne

X

XSEA : SEM réunissant actionnaires publics et privés pour dynamiser les investissements sur le territoire

Z

ZAC : Zone d'aménagement concerté

Infos pratiques

● LORIENT AGGLOMÉRATION

CS 20001
56314 Lorient Cedex

Tél. 02 90 74 71 00

Accueil et standard ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 17h30

www.lorient-agglo.fr

● COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h.

Numéro vert : 0 800 100 601

● EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT

Lundi de 8h30 à 17h15, du mardi au
jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à
17h15, vendredi de 8h30 à 16h30.

Numéro vert : 0 800 100 601

● ESPACE INFO HABITAT

30 cours de Chazelles à Lorient
Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h15.

Mardi et jeudi de 9h à 12h.

Numéro vert : 0 800 100 601

● AIDES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Agence Locale de l'Énergie
de Bretagne Sud (Aloen),
31 rue du Couëdic à Lorient.

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Numéro vert : 0 805 203 205

● TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS (CTRL)

Gare d'Échanges, Cours de Chazelles,
Lorient

Tél. 02 97 21 28 29

Fax 02 97 21 44 97

www.ctrl.fr

● CHENIL ET FOURRIÈRE

55 rue Amiral Favereau, Lorient

Tél. 02 97 64 25 21

● DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Numéro vert : 0 805 05 00 26

www.audelor.com

● LORIENT BRETAGNE

SUD TOURISME

Quai de Rohan à Lorient

Tél. 02 97 847 800

www.lorient-tourisme.fr

● ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES ET PORTUAIRES

Port de plaisance de Lorient centre

Tél. 02 97 21 10 14

Port de plaisance Kernével
(Larmor-Plage)

Tél. 02 97 65 48 25

Port de plaisance Lorient La Base
(Lorient)

Tél. 02 97 87 00 46

Port de plaisance La Pointe (Port-Louis)

Tél. 02 97 82 59 55

Port de plaisance Ban Gâvres (Gâvres)

Tél. 02 97 82 59 55

Port de plaisance de Guidel

Tél. 02 97 05 99 92

Centre nautique de Kerguélen

Tél. 02 97 33 71 99

Parc d'eaux vives (Inzinac-Lochrist)

Tél. 02 97 36 09 27

Centre nautique de Port-Louis

Tél. 02 97 82 18 60

● ESPACES MUSÉOGRAPHIQUES ESPACES DÉCOUVERTE

SELLOR — direction générale

Tél. 02 97 65 43 21

Cité de la voile Eric Tabarly (Lorient)

Tél. 02 97 65 56 56

Sous-Marin Flore (Lorient)

Tél. 02 97 64 40 74

Tisserie (Brandérian)

Tél. 02 97 32 90 27

Odysseum (Pont-Scorff)

Tél. 02 97 32 42 00

Maison de l'île Kerner (Riantec)

Tél. 02 97 84 51 49

Haras National (Hennebont)

Tél. 02 97 89 52 00

● ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Golf de Val Quéven

Tél. 02 97 32 81 82

Golf de Plœmeur Océan

Tél. 02 97 32 81 82

Poney club de Kerguélen

Tél. 02 97 33 60 56

● AUTRES

Chenil et fourrière (Lorient)

Tél. 02 97 64 25 21

Parc des expositions de Lorient

Agglomération (Lanester)

Tél. 02 97 76 88 99

Les studios de répétition — MAPL
(Lorient)

Tél. 02 97 21 32 21

SEM Lorient Keroman

Tél. 02 97 37 21 11

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LORIENT AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication : Norbert Métairie (Président)

Coordination éditoriale : Direction de la communication

Conception graphique/maquette : Dynamo +

Impression : Jouve Mayenne

Lorient Agglomération

Esplanade du Péristyle

CS 20001

56314 LORIENT CEDEX

Tél. 02 90 74 71 00

Site Internet : www.lorient-agglo.fr

Courriel : contact@agglo-lorient.fr

Édition : septembre 2015

Imprimé sur papier PEFC (sigle anglais pour Programme de reconnaissance des certifications forestières), fabriqué à base de bois provenant de forêts gérées durablement.

www.lorient-agglo.fr

